



Document de Référence

Exercice clos le 31 mars 2010

Dépôt du document auprès de l'Autorité des Marchés Financiers



Le présent Document de Référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 6 août 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire du Document de Référence

Table de Concordance

LE GROUPE GUY DEGRENNE

| | page |
|--|--------|
| Historique du Groupe | 12 |
| Chiffres clés | 13 |
| Organes de direction et de contrôle | 14 |
| Organigramme simplifié | 15 |
| Activités | 16 & s |
| 1. Arts de la table | 16 & s |
| <i>1.1 Le marché des arts de la table</i> | 16 |
| 1.1.1 Un marché très sensible à l'offre | 16 |
| 1.1.2 Un marché qui réagit de façon contrastée face à la crise | 16 |
| 1.1.3 Concurrence | 16 |
| <i>1.2 Les marques et les produits du groupe Guy Degrenne</i> | 17 |
| 1.2.1 Marque Premium : Guy Degrenne | 17 |
| 1.2.2 Marque Mass Market : Harmonie | 17 |
| 1.2.3 Une présence affirmée et légitimée sur l'ensemble des familles de produits arts de la table et culinaire | 17 |
| <i>1.3 Les circuits de distribution de Guy Degrenne</i> | 17 & s |
| 1.3.1 Retail France | 17 |
| 1.3.2 CHR & International | 17 |
| 1.3.3 GMS France | 18 |
| 1.3.4 Cadeaux Incentive | 18 |
| 2. Fabrication et sous-traitance | 18 & s |
| <i>2.1 Fabrication pour le Groupe Guy Degrenne</i> | 18 |
| <i>2.2 Sous-Traitance</i> | 18 |

RAPPORT DU GESTION DU DIRECTOIRE

| | page |
|---------------------------------------|--------|
| 1. Commentaires sur l'activité | 21 & s |
| <i>1.1 Arts de la table</i> | 21 & s |
| 1.1.1 Faits marquants | 21 & s |
| Retail France | 21 |
| CHR & International | 21 & s |
| GMS France | 22 |
| Nouveaux produits | 22 & s |
| Activités marketing et communication | 23 |
| 1.1.2 Perspectives | 23 & s |
| Perspectives commerciales | 23 |
| Nouveaux produits | 24 |
| Marketing et communication | 24 |
| Partenariats | 24 |
| <i>1.2 Sous-Traitance</i> | 24 |

| | |
|--|--------|
| 2. Mesures d'adaptation du Groupe à la crise | 24 & s |
| 2.1 Réduction des stocks | 24 |
| 2.2 Réduction du point mort du groupe | 25 |
| 2.3 Recherche de productivité | 25 |
| 2.3 Adaptation de l'effectif | 25 |
| 3. Facteurs de risques liés à l'activité | 25 & s |
| 3.1 Risques financiers | 25 & s |
| 3.1.1 Risque de liquidité | 26 |
| 3.1.2 Risque de change | 27 |
| 3.1.3 Risque de taux | 27 |
| 3.1.4 Risque lié aux contrats d'affacturage | 27 |
| 3.1.5 Risque sur matières premières | 27 |
| 3.1.6 Risque sur actions | 28 |
| 3.1.7 Risque de crédit | 28 |
| 3.2 Risques opérationnels | 28 & s |
| 3.2.1 Risques liés à la concurrence | 28 |
| 3.2.2 Risques d'image et de notoriété | 28 |
| 3.2.3 Risques liés à la présence internationale du groupe | 28 |
| 3.2.4 Risques liés aux produits du groupe | 28 |
| 3.2.5 Risques liés à la saisonnalité | 28 & s |
| 3.2.6 Risques de dépendance | 29 |
| 3.2.7 Risques environnementaux | 29 |
| 3.2 Risques juridiques | 29 & s |
| 3.2.1 Risques liés à des contentieux et à la fraude | 29 |
| 3.2.2 Risques liés aux engagements contractuels | 29 |
| 3.2.3 Risques de contrefaçon | 29 & s |
| 3.2.4 Risques liés aux systèmes d'information | 30 |
| 4. Commentaires sur les comptes | 30 & s |
| <i>Compte de résultat consolidé</i> | 30 |
| Evolution du chiffre d'affaires | 30 |
| Résultat opérationnel courant | 30 |
| <i>Eléments de politique financière</i> | 30 & s |
| <i>Perspectives 2010-2011</i> | 31 |
| 5. Proposition d'affectation du résultat | 31 |
| 6. Investissements | 31 |
| 7. Principaux établissements et propriétés foncières | 31 & s |
| 7.1 Unités de fabrication | 32 |
| 7.2 Points de vente | 32 |
| 8. Evénements postérieurs à la clôture | 32 |
| 9. Délais de paiement des fournisseurs du groupe | 32 |
| 10. Capital social - principaux actionnaires - capital potentiel | 32 & s |
| 10.1 Capital social | 32 |
| 10.1.1 Capital social au 31 mars 2010 | 32 |
| 10.1.2 Evolution du capital social | 32 |
| 10.2 Capital potentiel | 32 & s |
| 10.2.1 Options de souscription d'actions | 32 |
| 10.2.2 BSAR | 32 |

| | |
|---|--------|
| 10.2.3 BSA | 32 |
| 10.2.4 ORA | 33 |
| 10.2.5 Autres instruments financiers | 33 |
| <i>10.3 Actionnariat et répartition des droits de vote</i> | 33 & s |
| 10.3.1 Nombre total de droits de vote au 30 juin 2010 | 33 |
| 10.3.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote | 33 |
| 10.3.3 Capital détenu par les membres du Conseil de Surveillance | 33 |
| 10.3.4 Capital détenu par les salariés du Groupe | 33 |
| 10.3.5 Conditions d'acquisition du droit de vote double | 33 & s |
| 10.3.6 Déclaration de franchissement de seuil statutaire | 34 |
| <i>10.4 Marché des instruments financiers de Guy Degrenne</i> | 34 |
| 11. Programme de rachat d'actions | 34 & s |
| <i>11.1 Statistiques relatives à la mise en œuvre du programme AFEI au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010</i> | 34 |
| <i>11.2 Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2010-2011</i> | 35 |
| 11.2.1 Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions | 35 |
| 11.2.2 Objectifs par ordre de priorité décroissante | 35 |
| 11.2.3 Cadre juridique | 35 |
| 11.2.4 Modalités | 35 |
| 12. Autorisations d'augmenter le capital | 36 |
| 13. Rémunération des mandataires sociaux | 37 |
| <i>13.1 Rémunération des membres du Directoire</i> | 37 |
| <i>13.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance</i> | 37 |
| 14. Liste des mandataires sociaux | 37 |
| 15. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 37 |
| 16. Développement durable | 38 & s |
| <i>16.1 Performances sociales</i> | 38 & s |
| 16.1.1 Les valeurs du Groupe Guy Degrenne | 38 |
| 16.1.2 Les investissements sociaux | 38 & s |
| La politique Ressources Humaines du Groupe | 38 |
| Politique d'évolution professionnelle | 38 |
| Politique de recrutement | 38 |
| Politique de formation | 39 |
| 16.1.3 La politique de rémunération globale | 39 & s |
| Programme "Contribution-Rétribution" | 39 & s |
| Intéressement et participation - programme d'Epargne Salariale | 40 |
| 16.1.4 Relations sociales | 40 |
| 16.1.5 Communication interne | 41 |
| <i>16.2 Performances environnementales</i> | 41 & s |
| 16.2.1 Information permanente | 41 |
| 16.2.1 Information spécifiques | 41 |
| 17. Dépense non fiscalement déductible | 42 |
| 18. Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 07 Septembre 2010 | 42 |
| 19. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes | 42 |

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE GUY DEGRENNE AU 31 MARS 2010

| | |
|---|--------|
| Sommaire détaillé des Comptes annuels consolidés au 31 mars 2010 | 44 & s |
| Etats financiers | 47 & s |
| Principes et méthodes de consolidation | 51 & s |
| Principes de consolidation | 55 & s |
| Notes aux annexes des comptes consolidés | 60 & s |
| <i>Périmètre de consolidation</i> | 60 |
| <i>Actif immobilisé</i> | 61 & s |
| <i>Analyse des capitaux propres</i> | 66 & s |
| <i>Provisions courantes et non courantes</i> | 70 & s |
| <i>Actifs et Passifs financiers</i> | 72 & s |
| <i>Autres variations des autres actifs et autres passifs</i> | 75 & s |
| <i>Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie</i> | 76 & s |
| <i>Analyse des produits et charges financiers</i> | 77 & s |
| <i>Autres produits et charges opérationnels</i> | 78 |
| <i>Impôt sur les résultats</i> | 78 & s |
| <i>Engagements hors bilan</i> | 80 |
| <i>Ventilation de l'effectif</i> | 81 |
| <i>Risques de marché</i> | 81 & s |
| <i>Parties liées</i> | 85 & s |
| <i>Information sectorielle</i> | 88 & s |

COMPTES SOCIAUX DE GUY DEGRENNE S.A. AU 31 MARS 2010

| | |
|--|---------|
| Sommaire détaillé des Comptes Sociaux au 31 mars 2010 | 92 & s |
| Comptes sociaux | 94 & s |
| Faits caractéristiques | 98 & s |
| Règles et méthodes comptables | 99 & s |
| Notes explicatives sur les comptes | 105 & s |

GOVERNANCE, AUDIT ET GESTION DES RISQUES

| | |
|---|---------|
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise | 120 & s |
| 1. Le cadre statutaire | 121 |
| <i>1.1 Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance</i> | 121 |
| <i>1.2 Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance</i> | 121 |
| <i>1.3 Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire</i> | 121 |
| 2. L'activité de l'exercice clos le 31 mars 2010 | 121 & s |
| <i>2.1 Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé</i> | 121 & s |
| <i>2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2010</i> | 121 & s |
| <i>2.1.2 Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé</i> | 122 |
| <i>2.2 Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé</i> | 122 & s |
| <i>2.2.1 Appellations et missions des différents comités</i> | 122 |
| <i>2.2.2 Existence ou non de règles écrites précisant les attributions et les modalités de fonctionnement des comités</i> | 122 & s |
| <i>2.2.3 Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010</i> | 123 |

| | |
|---|---------|
| 3. Principes de rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire | 123 |
| 4. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes étroitement liées soumises aux obligations de la déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne | 124 |
| 5. Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 | 124 |
| 6. Opérations de communication financière et publications légales réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 | 124 |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Contrôle interne | 124 & s |
| 1. Objectifs du Contrôle Interne | 124 |
| 2. Environnement de contrôle | 124 & s |
| 3. Activités de contrôle | 125 & s |
| 3.1 Direction financière | 125 |
| 3.2 Comptabilité | 125 |
| 3.3 Trésorerie et financement | 125 |
| 3.4 Contrôle de gestion | 125 |
| 3.5 Consolidation | 126 |
| 3.6 Communication financière | 126 |
| 3.7 Direction juridique | 126 |
| 3.8 Direction Qualité - Certification ISO 9001 | 126 |
| 3.9 Comité d'Audit | 126 |
| 4. Description des procédures de contrôle interne mises en place | 126 & s |
| 4.1 Procédures de contrôle de gestion | 126 & s |
| 4.1.1 Documents de reporting | 126 & s |
| 4.1.2 Rapprochement avec les données comptables | 127 |
| 4.1.3 Organisation des relations avec les filiales | 127 |
| 4.2 Procédures d'élaboration et de contrôle de l'information financière | 127 |
| 4.2.1 Outils comptables | 127 |
| 4.2.2 Les procédures comptables | 127 |
| 4.2.3 Prévisions de résultat et de trésorerie | 127 |
| 4.2.4 Relations avec les commissaires aux comptes | 127 |
| 4.3 Procédures des activités support | 127 & s |
| 4.3.1 Direction Juridique | 127 |
| 4.3.2 Direction des Ressources Humaines | 127 |
| 4.3.3 Système d'Information | 127 & s |
| 5. Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 | 128 & s |
| 5.1 Activité ciblée du service audit interne au cours de l'exercice 2009-2010 | 128 |
| 5.1.1 Principes généraux | 128 |
| 5.1.2 Principales réalisations | 128 & s |
| 5.2 Respect des normes | 129 |
| 5.2 Fiabilité et sincérité de l'information financière | 129 |
| 5.2 Gestion des risques | 129 |

DECLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

| | |
|---|-----|
| Déclaration du Responsable du Document de Référence | 130 |
| Information incluses par référence dans le Document de Référence | 131 |
| Documents accessibles au public | 131 |

| |
|--|
| Annexe 1 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés |
| Annexe 2 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux |
| Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur la Gouvernance et les Risques |
| Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées |
| Annexe 5 – Liste des communications financières réalisées au cours de l'exercice |
| Annexe 6 - Extrait Kbis Guy Degrenne SA au 28 septembre 2009 |
| Annexe 7 - Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire |
| Annexe 8 - Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 07 septembre 2010 |
| Annexe 9 - Tableau des honoraires des CAC |

Table de réconciliation

| | | |
|----|--|------------------------|
| 1 | Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle | 16 à 42 |
| 2 | Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes | 53 - 54 |
| 3 | Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent | 16 à 42 |
| 4 | Indicateurs clés de performance de nature financière | 13 |
| 5 | Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière | 16 à 42 |
| 6 | Progrès réalisés ou difficultés rencontrées | NA |
| 7 | Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (y inclus l'exposition de la Société aux risques financiers) | 25 à 30 |
| 8 | Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers | 27 & 72 à 75 |
| 9 | Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice | 32 |
| 10 | Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir | 31 |
| 11 | Activités en matière de recherche et développement | 19 |
| 12 | Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé | 37 |
| 13 | Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé | 37 |
| 14 | Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci | 37 |
| 15 | Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société | NA |
| 16 | Indicateurs clés en matière environnementale et sociale | 37 à 42 |
| 17 | Informations sociales : Effectif total, embauches (CDD et CDI), difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et leurs motifs, heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure à la société; le cas échéant, informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme; | 25 25 25 |

| | | |
|----|---|---------------------------------------|
| | <p>Rémunérations et évolution de celles-ci, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</p> <p>Relations professionnelles et bilan des accords collectifs ;</p> <p>Conditions d'hygiène et de sécurité ;</p> <p>Formation ;</p> <p>Emploi et insertion des travailleurs handicapés ;</p> <p>Œuvres sociales ;</p> <p>Importance de la sous-traitance et manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;</p> <p>Manière dont la Société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional ;</p> <p>Relations entretenues par la Société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines ;</p> <p>Manière dont les filiales étrangères de la Société prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales ;</p> | <p>40 & 41</p> <p>38 & 39</p> |
| 18 | Etat de la participation des salariés au capital social | 33 |
| 19 | <p>Informations environnementales :</p> <p>Consommation des ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, nuisances sonores ou olfactives, déchets ;</p> <p>Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées ;</p> <p>Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement ;</p> <p>Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière;</p> <p>Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement ;</p> <p>Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés sur l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société ;</p> <p>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</p> <p>Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci ;</p> <p>Objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger en matière d'environnement</p> | 40 à 42 |
| 20 | Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société | NA |

| | | |
|----|---|---------|
| 21 | Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés | NA |
| 22 | Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées | NA |
| 23 | Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société aux assemblées générales | 33 |
| 24 | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles | NA |
| 25 | Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : Structure du capital de la Société ; Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code du Commerce Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code du Commerce Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci ; Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ; Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ; Accords conclus par la Société et qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle; Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique | 37 |
| 26 | Mode de direction générale de la Société (uniquement en cas de modification) | NA |
| 27 | Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions | NA |
| 28 | Informations sur les programmes de rachat d'actions | 34 & 35 |
| 29 | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital | 36 |
| 30 | Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices | 117 |
| 31 | Montants des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices | NA |

LE GROUPE GUY DEGRENNE

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Historique | 12 |
| Chiffres clés | 13 |
| Organes de Direction et de Contrôle | 14 |
| Organigramme simplifié | 15 |
| Activités | 16 & Suivantes |

Historique du Groupe Guy Degrenne

Héritier d'une grande tradition coutelière, Guy Degrenne est devenu en quelques décennies un leader des Arts de la Table. Retour sur une saga aux couleurs du bien vivre...

Guy Degrenne est un descendant de ces fameux « Grillous ». En 1948, il reprend la forge paternelle. Ingénieur, Guy récupère les blindages des chars détruits lors la bataille de Normandie pour ses premiers outillages. Il a grand projet : démocratiser les couverts en acier inoxydable et rendre, ainsi, les arts de la table accessibles à tous. Le matériau est nouveau, beau et résistant. Guy Degrenne est entreprenant, ambitieux.

Durant la décennie 1958-68, pour satisfaire une demande en pleine expansion, une nouvelle unité de 35'000 m² est construite à Vire. À nouvelle structure, nouveaux services : à côté des lignes de production rationalisées, des départements spécialisés font leur apparition et se développent (bureau d'études, méthodes, marketing et design). Les produits évoluent et l'entreprise acquiert une dimension européenne. La marque Guy Degrenne est créée et s'affiche même à la télévision dès 1974. En 1978, le spot « Le Proviseur » qui met en scène un cancre connaît un vrai succès populaire et assure à la marque une reconnaissance « grand public ».

Une dimension de Groupe, une ambition de leader.

En 1987, Mr Guy Degrenne cède son entreprise à la holding « Table de France ». Nouvel objectif affiché : Faire de Guy Degrenne, le leader des Arts de la Table dans leur ensemble. Une entreprise de porcelaine près de Limoges est aussitôt acquise. Diversification des gammes, développement des circuits de distribution... Des synergies audacieuses permettent au Groupe d'affirmer sa présence dans les circuits grand public et professionnels, tant en France qu'à l'étranger. Forte d'une offre élargie, Guy Degrenne ouvre, en 1996 sa première Boutique.

En 1997, le Groupe est introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris. Verrerie, articles de cuisine... l'offre produits ne cesse de s'enrichir. Depuis 2004, le développement du réseau de boutiques en France et à l'International sont portés par de nouvelles énergies. Guy Degrenne se veut, plus que jamais, leader des Arts de la Table. Ambition majeure qui se concrétise et se matérialise à travers des gammes produits qui savent marier, en harmonie, l'élégance et l'ergonomie, l'audace et le raffinement, le design le plus abouti et la convivialité la plus naturelle.

Chiffres clés

Principales données consolidées

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|------------|------------|
| | (12 mois) | (12 mois) |
| Produits opérationnels | 84 121 | 94 909 |
| Résultat Opérationnel Courant | -240 | -163 |
| Résultat Opérationnel | -2 045 | -1 556 |
| Résultat Net | -3 294 | -3 998 |
| Résultat Net - part du Groupe | -3 293 | -3 995 |
| Marge Brute d'Autofinancement | 2 055 | 1 910 |
| Flux Nets de Trésorerie générés par l'activité | 4 399 | 4 533 |
| Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements | -2 150 | -3 222 |
| Capitaux Propres part du groupe | 49 208 | 42 047 |
| Dette Nette | 19 700 | 29 900 |
| Ratio d'endettement | 40% | 71% |

Informations par secteur d'activité

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-----------------------|------------|------------|
| | (12 mois) | (12 mois) |
| Chiffre d'affaires | | |
| <i>Commerce</i> | 60 277 | 66 193 |
| <i>Industrie</i> | 21 381 | 25 825 |
| Résultat opérationnel | | |
| <i>Commerce</i> | -2 871 | -2 801 |
| <i>Inindustrie</i> | 896 | 1 267 |
| Résultat Net | | |
| <i>Commerce</i> | -4 303 | -4 516 |
| <i>Industrie</i> | 1 041 | 326 |
| Chiffre d'affaires | | |
| <i>France</i> | 77 354 | 84 439 |
| <i>Europe</i> | 4 716 | 6 584 |
| <i>Hors Europe</i> | 784 | 1 492 |
| Résultat net | | |
| <i>France</i> | -3124 | -3 078 |
| <i>Europe</i> | 52 | -1 017 |
| <i>Hors Europe</i> | -222 | 98 |

Organes de Direction et de Contrôle

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Christian HAAS

Président du Conseil de Surveillance

Bruno MONTMERLE

Vice-président du Conseil de Surveillance

COMIR, représentée par Charles BAUR

Membre du Conseil de Surveillance

Philippe CHOPPIN DE JANVRY

Membre du Conseil de Surveillance

Jean-Claude LAMBERT

Membre du Conseil de Surveillance

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, représentée par

Guy PAQUOT

Membre du Conseil de Surveillance

COMITE D'AUDIT

Philippe CHOPPIN DE JANVRY

Président du Comité d'Audit

Christian HAAS

Membre du Comité d'Audit

COMITE DES REMUNERATIONS

Bruno MONTMERLE

Président du Comité des Rémunérations

Christian HAAS

Membre du Comité des Rémunérations

DIRECTOIRE

Thierry VILLOTTE

Membre et Président du Directoire

Stéphane ZANCHET

Membre du Directoire

COMITE DE DIRECTION

Thierry VILLOTTE

Membre et Président du Directoire

Stéphane ZANCHET

Membre du Directoire

Dominique AUFFRET

Retail & GMS France

Stéphane de BERGEN

Marketing Produits

Bénédicte GUILLO

Achats & Sourcing

Philippe LASSAUX

Secrétariat Général

Emmanuel LECOMTE

Industrie Couverts

Jean-Thomas MEYER

Sous-Traitance Industrielle

Christine POURCELOT

Marketing Opérationnel

Antoine de REMUR

CHR & International

Philippe RENELLEAU

Sous-Traitance Industrielle

Christian VAN BOXSOM

Industrie Couverts

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PTBG

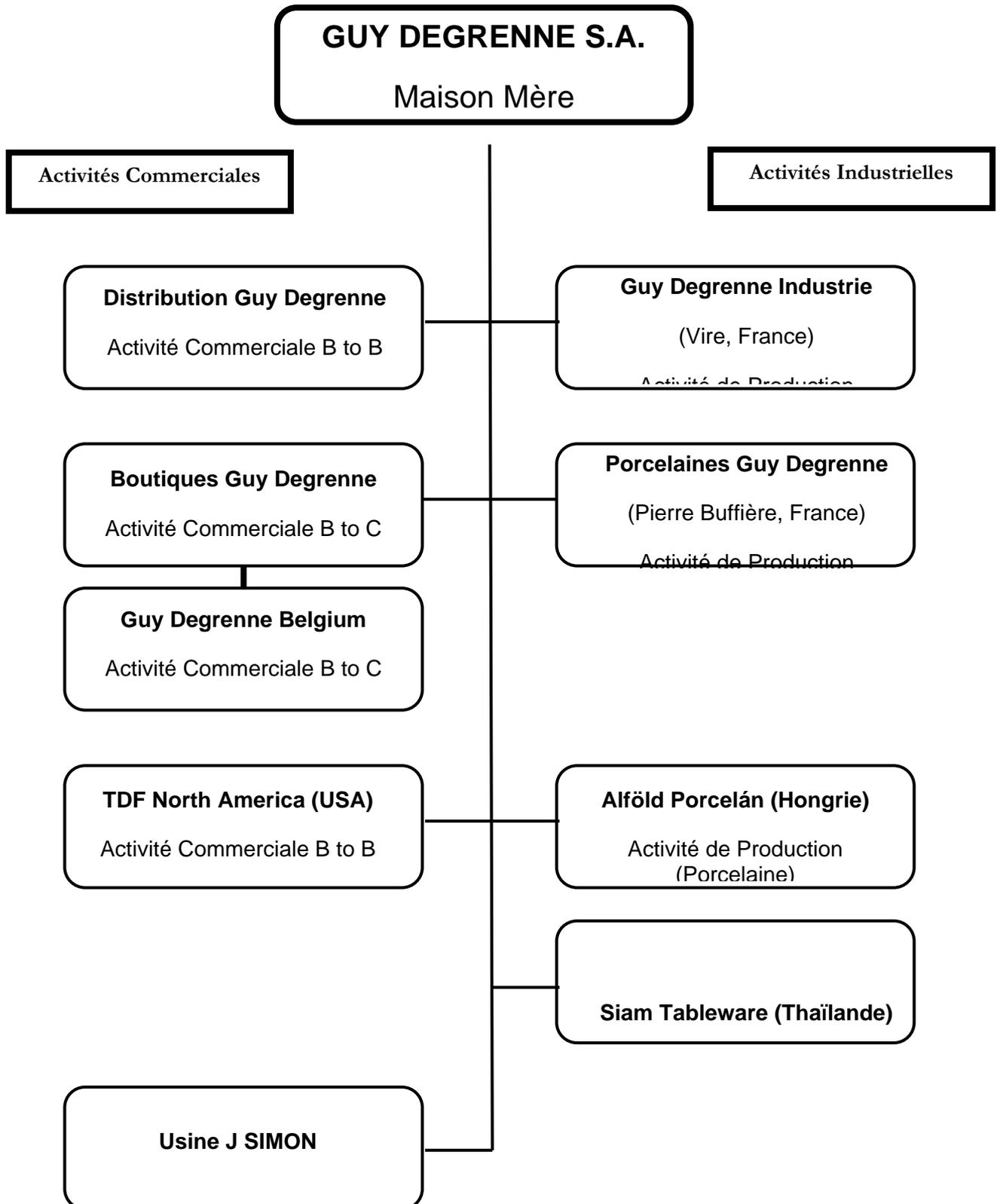
Représentée par Alain PREEL

KPMG

Représentée par Jean-Marc DISCOURS

Organigramme simplifié du Groupe

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE



ACTIVITES

1. ARTS DE LA TABLE

Le groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise des produits d'art de la table et de la cuisine dans le monde entier.

1.1 Le marché des Arts de la Table

1.1.1 Un marché très sensible à l'offre

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, l'offre produit reste le principal moteur qui avive la curiosité et l'appétit de découverte des consommateurs et des professionnels. Ce phénomène est d'autant plus accentué que :

- L'accroissement de la mobilité des ménages associé à une réduction de la durée de vie en couple contribue à rendre plus éphémère tout achat de biens dits « durables », ainsi qu'à rendre la demande plus spontanée et plus aléatoire dans le choix des produits ;
- Le marché constate le développement sans précédent de nouveaux types de points de vente axés sur le confort de la maison avec une présence de plus en plus forte de facteurs d'ambiance (mobilier, décoration, univers du jardin, etc...);
- Les professionnels de l'hôtellerie-restauration (CHR) sont constamment à la recherche d'animation de leurs établissements et de leurs tables.

S'agissant des zones d'économies émergentes (Brésil, Europe Centrale et Europe Orientale, Asie), le taux d'équipement et les relais de financement bancaire (financement des accès à la propriété, explosion des crédits à la consommation) favorisent une croissance à deux chiffres à la fois pour la table et la cuisine. L'émergence des classes moyennes et le goût pour les produits occidentaux, en particulier sous label « French Touch » bénéficient d'un crédit indéniable favorisant leur accueil auprès de populations de consommateurs à éduquer.

1.1.2 Un marché qui réagit de façon contrastée face à la crise

Face à la crise économique, le marché a réagi de manière très contrastée au cours de l'année 2009-2010. Ainsi, elle a placé au centre des préoccupations des consommateurs les valeurs « famille », foyer » et « cocooning ». Cela s'est traduit par une forme de stabilité des activités Retail du secteur de l'équipement de la maison, tandis que les activités CHR reentraient dans un attentisme marqué.

1.1.3 Concurrence

Structure de la concurrence

Le groupe Guy Degrenne fait face à trois catégories de concurrents en France et à l'étranger :

- Les fabricants : ceux-ci ont procédé à de nombreuses fermetures de capacité de production en Europe et aux USA (au profit de la Chine et plus généralement de l'Asie du sud-est) et ont fait le choix de la maîtrise des réseaux de distribution (grossistes hôteliers ou boutiques) ;
- Les importateurs, très exposés en termes de compétitivité aux variations sur les prix des devises et des matières premières ;
- Les distributeurs (tels que les chaînes spécialisées) : ils représentent aujourd'hui environ un quart de la distribution grand public arts de la table en France.

Faits marquants relatifs aux principaux acteurs du marché

Les intervenants français continuent d'être affectés par l'impact de la concurrence asiatique, d'une part, et par leur difficulté à atteindre une taille critique leur permettant de faire face aux contraintes du marché, d'autre part.

De plus en plus de manufactures traditionnelles françaises privilégient les achats « sur étagères » auprès de fabricants étrangers au détriment de la recherche et développement, favorisant la banalisation d'offres produits à bas prix et la perte de repères de valeurs dans la hiérarchisation des prix pour les consommateurs. Ces mêmes concurrents se trouvent dans ces conditions exposés au risque de voir tout ou partie de leurs collections remises en cause dans le cadre de procédures judiciaires de contrefaçon et de concurrence déloyale.

Chacun de ces concurrents occupe une position forte sur son territoire domestique, soumis cependant aux aléas de la consommation. Chacun d'entre eux est parti à la conquête de marchés export dès le début des années 1990 (Europe Centrale, et depuis le début des années 2000 pour la Russie, le Moyen Orient et l'Asie).

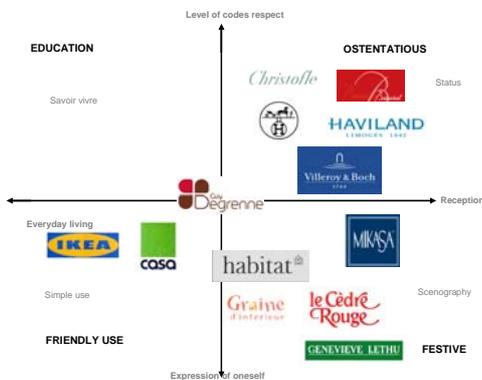
Positionnement du Groupe Guy Degrenne par rapport aux principaux acteurs du marché

Qu'il s'agisse du territoire français ou des territoires export, Guy Degrenne est incontestablement perçue comme étant une marque « haut de gamme abordable », résolument conviviale et quotidienne. En particulier à l'étranger, elle est le symbole du savoir-vivre à la française sur ce segment de marché.

En outre, au côté des principaux acteurs du marché, Guy Degrenne est la seule enseignée à présenter, sous sa marque,

l'ensemble des collections de produits pour la table et la cuisine

Le schéma ci-dessous résume le positionnement de chacun des principaux acteurs sur l'ensemble des marchés, tel qu'il ressort des études consommateurs et de marchés réalisées par Guy Degrenne :



1.2 Les marques et les produits du Groupe Guy Degrenne

1.2.1 Marque Premium : Guy Degrenne

La marque « Guy Degrenne », et sa déclinaison internationale « Degrenne Paris », se positionnent comme une véritable alternative stratégique à ce qui existe sur le marché, en réponse au besoin d'offrir sur le créneau haut de gamme convivial, avec une tendance générale pour plus de décontraction dans la manière de vivre le repas et plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d'exception. La marque s'inscrit dans un credo : « Ensemble pour de vrai » et incite les consommateurs à ne pas perdre de vue ce qu'ils ont en commun.

Parce qu'il a toujours réuni les gens autour de la table, Guy Degrenne propose les nouveaux arts de la table et culinaires qui rappellent aux consommateurs ce qu'ils ont à partager. Le repas que propose Guy Degrenne devient le moment d'échange privilégié dans une société rapide, informatisée et dématérialisée.

Une récente étude fait ressortir un taux de notoriété assistée de la marque en France de 95%. Spontanément, plus de 35% des consommateurs citent Guy Degrenne lorsqu'ils doivent indiquer une marque d'arts de la table. La deuxième marque citée spontanément recueille 8% des suffrages.

1.2.2 Marque Mass Market : Harmonie

Les marques « Harmonie » et « Harmonie Paris » sont destinées aux modes de consommation de masse (professionnels et particuliers), pour des produits contemporains, très axés sur la forte rotation des collections, et bénéficiant de la caution du fabricant Guy Degrenne.

1.2.3 Une présence affirmée et légitimée sur l'ensemble des familles de produits Arts de la Table et Culinaire

Les Collections Guy Degrenne

L'ensemble des collections est en phase avec le positionnement de la marque. Elles proposent des produits pérennes et d'animation, de qualité irréprochable, séduisants et ergonomiques.

- Assortiment « Festif ». Il est désormais géré sur la base d'une collection permanente profonde, élaborée et structurée, répondant aux tendances lourdes du marché et rythmée par un calendrier des ventes auprès des professionnels (B to B).
- L'assortiment « Convivial » répond aux besoins d'animation commerciale de l'enseigne par des déclinaisons thématiques d'un modèle phare ou par des collections courtes, au temps de développement réduit, surfant sur des tendances plus légères du marché.

Pour chacune des gammes arts de la table développées et commercialisées par Guy Degrenne, les produits ne sont pas enfermés dans une fonction précise, et peuvent être détournés de leur fonction première. Le design et les dimensionnels produits permettent ainsi de répondre à une demande forte de détournement d'utilisation. En matière d'arts culinaires, Guy Degrenne propose une gamme efficace, facile d'utilisation qui transforme l'acte de cuisiner en véritable plaisir à créer et à partager pour une cuisine savoureuse. Guy Degrenne valorise la création, la générosité de l'acte de cuisiner.

Les Collections Harmonie

L'assortiment « Economique » est incontournable par les volumes et les contributions qu'il représente. Les marchés économiques doivent bénéficier d'une approche déterminée alliant maîtrise du positionnement des marques afférentes et optimisation multi-canaux d'un assortiment fabriqué ou sourcé spécifique. Au-delà de quelques modèles emblématiques, l'assortiment « Economique » doit anticiper le besoin frénétique de nouveautés des secteurs concernés par un sourcing globalisé de gammes courtes à faible durée de vie dans une logique de type « In & Out ».

1.3 Les circuits de distribution

1.3.1 Retail France

La division Retail France regroupe les boutiques intégrées, la franchise, les concessions, les magasins d'usine et les stands démontrés en grands magasins, les corners, les « PAP » (détaillants ne participant qu'en partie au Plan d'Animation Commerciale), les magasins détaillants multimarques indépendants et les ventes de déstockage.

1.3.2 CHR & International

La Division CHR & International regroupe l'activité CHR en France et à l'étranger, les Cadeaux-Incentive ainsi que l'ensemble des activités internationales, tant à l'export qu'à travers les filiales étrangères.

En France, l'activité CHR a pour vocation de fournir à l'ensemble des acteurs de la restauration les produits d'arts de la table fabriqués ou achetés par le groupe, à travers un

réseau de distributeurs spécialisés. Les clients sont tout autant des cafés, des hôtels, des restaurants que des compagnies aériennes, des croisiéristes et des compagnies de chemin de fer.

L'activité internationale, en particulier, constitue l'un des piliers du développement du secteur Arts de la Table. Elle joue essentiellement un rôle de prescription en CHR et permet d'asseoir le développement sur une part croissante de chiffre d'affaires pérenne. L'avenir de Guy Degrenne sur les marchés internationaux se joue non seulement sur le CHR mais aussi sur le succès du développement du concept retail via la master franchise.

1.3.3 GMS France

La Division Marchés de Volume regroupe les ventes en Grandes Surfaces Alimentaires et en Grandes Surfaces Spécialisées.

1.3.4 Cadeaux Incentive

L'activité Cadeaux-Incentive se consacre essentiellement à la gestion d'un portefeuille de prospects. La stratégie affichée favorise le développement d'un chiffre d'affaires pérenne et maîtrisé, en cohérence avec le positionnement de la marque.

2. FABRICATION & SOUS-TRAITANCE

2.1 Fabrication pour le Groupe Guy Degrenne

Pôle production Acier

Le pôle de production acier du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites actifs (Vire en France et Bangpoo en Thaïlande).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- La spécialisation du site de Vire sur les produits à forte valeur ajoutée (couverts orfèvres et accessoires) et les séries afin de bénéficier tant du savoir-faire de l'usine que de sa forte réactivité permettant d'atteindre des délais de livraisons extrêmement courts ;
- Le positionnement du site thaïlandais sur les couverts de moyen de gamme et les couverts à manches plastiques, délaissant progressivement l'entrée de gamme, pour lesquels les prix en sous-traitance se révèlent plus compétitifs. Afin d'accompagner continuellement la montée en gamme et en réactivité du site thaïlandais, des transferts de savoir-faire et d'outillages sont opérés chaque année ;
- La définition d'une fonction de relais de production pour le site de Vire. Celui-ci doit en effet permettre d'assurer à tout instant un relais du site de Thaïlande lorsque le plan de charge de celle-ci le justifie, ou d'assurer la continuité de la production en cas de défaillance d'un sous-traitant ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Pôle production Porcelaine

Le pôle de production porcelaine du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites, l'un à Limoges et l'autre à Hodmezovazarhely en Hongrie. Le premier est engagé dans la production de pièces en porcelaine de type festif, bénéficiant du label « Limoges ». Le second fabrique des pièces de porcelaine conviviale et hôtelière. Il possède également un atelier de conception et d'impression des décors (chromos).

Stratégie d'intégration des usines de Limoges et d'Alföld

- Le site de Limoges fabrique de la porcelaine blanche, sous le label « Limoges », décorée dans les ateliers d'Alföld ;
- Le site d'Alföld monte en gamme avec la production de nouvelles gammes positionnées sur le segment de marché « convivial-festif », destinées aux consommateurs qui n'attachent pas d'importance au label « Limoges » ;
- Le site d'Alföld possède en outre un atelier de production de chromos destinés tant à sa propre production qu'à la décoration de la porcelaine fabriquée à Limoges. De plus, l'usine fabrique et pose des décors sur de la porcelaine achetée en Asie, destinée à être commercialisée en Grande Distribution ;
- La production des produits d'entrée de gamme est confiée aux sous-traitants asiatiques afin de bénéficier des prix compétitifs en particulier chinois sur ce segment de marché ;

Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

2.2 Sous-Traitance

Les différentes usines du Groupe Guy Degrenne disposent de savoir-faire, parfois uniques en Europe, sur lesquels le groupe capitalise en accroissant la production pour compte de tiers, sur le modèle de la réussite de cette activité à Vire. Les savoir-faire portent non seulement sur l'expertise matériaux (aciers et céramiques), mais aussi sur la conception des produits et des outillages, et enfin sur les process mettant en œuvre l'ensemble de ces savoir-faire.

Cette activité permet :

- De développer un fonds de commerce stable, les contrats pour compte de tiers courant généralement pour des périodes de 2 à 10 ans ;
- D'utiliser des capacités de production disponibles et d'absorber de manière efficace les coûts fixes ;
- De participer au coût de la mise à niveau permanente tant du bureau d'étude que des technologies utilisées, dont bénéficie directement l'activité Arts de la table ;
- De reconvertir l'usine de Vire et d'initier la reconversion partielle de l'usine de Limoges ;
- De générer une contribution au résultat.

Pôle production Acier

Le site de Vire (France) intervient en matière de sous-traitance à la fois pour le compte d'industriels et de distributeurs clés des arts de la table (en France et à l'étranger), et pour le compte de grands noms de l'industrie hors arts de la table.

La concurrence asiatique sur les produits sous-traités en inox impose de mettre en œuvre de manière continue des mesures d'ingénierie commerciale propres au développement de l'usine de Vire

L'activité est soumise à la concurrence asiatique sur les pièces à faible valeur ajoutée. Le positionnement de l'usine normande du groupe s'effectue ainsi de plus en plus sur des activités de sous-traitance de produits complexes à forte valeur ajoutée.

Les capacités de production et les savoir-faire sont mis en avant et commercialisés par une force commerciale dédiée au développement de l'activité de sous-traitance de Vire.

Ce développement passe par :

- L'accroissement du nombre de prospects, lié à l'élargissement de la cible de clients potentiels afin de réduire la dépendance vis-à-vis des clients clés actuels, d'une part, et afin d'assurer le maintien du développement continu du chiffre d'affaires de l'activité vers des niches à forte valeur ajoutée, d'autre part ;
- La présence lors des 4 salons professionnels majeurs européens.

L'activité s'appuie sur des savoir-faire et des techniques uniques en Europe

- Techniques de fabrication des produits : formage de pièces en inox ou aluminium, emboutissage complexe (avec recuit sous vide), pièces à tolérance serrée, pièces à aspect de surface, découpe et emboutissage de pièces en inox de forte épaisseur, soudure laser ;
- Techniques de test des produits : traction, compression, dureté, fluorescence X, micrographie, contrôle soudure par rayon X, vieillissement, etc....

L'activité de sous-traitance se veut une activité de premier rang, c'est-à-dire tournée vers la délivrance d'un produit fini au donneur d'ordre avec un niveau d'intégration le plus élevé possible. Pour cela, les équipes de Vire accompagnent les clients dès la conception et le prototypage des produits.

La co-conception des produits permet de réduire le coût des pièces dès le stade de l'offre ainsi que la réduction des coûts d'outillage par le développement d'une offre d'outillages dits de « pré-série ».

Les opérations de soudures laser, d'assemblage, de travail d'aspect et de caractérisation des produits, demeurent les activités à plus forte valeur ajoutée.

Les opérations de sous-traitance de série se font quant à elles dans le cadre d'un accompagnement continu du client, et avec la définition régulière de plans de progrès.

Pôle production Porcelaine

La transformation de l'usine de Limoges en atelier spécialisé dans la fabrication de blanc permet au site d'offrir désormais ses services auprès d'acteurs d'arts de la table pour l'essentiel.

L'usine d'Alföld sous-traite depuis de nombreuses années pour diverses industries, notamment pharmaceutique (matériel médical), mais aussi pour d'autres acteurs des arts de la table.

Le maintien d'un rythme d'innovation et de recherche élevé est un facteur essentiel de la compétitivité du groupe et un gage de pérennité pour ses structures industrielles, notamment dans leurs missions de sous-traitance pour le compte de tiers.

Activité de Recherche

L'objectif en la matière réside pour l'essentiel dans l'amélioration de la position concurrentielle, de sa performance et de son savoir-faire.

Les travaux sont concentrés :

- Sur le développement de nouveaux matériaux qui seront les futurs composants des produits issus des gammes commercialisées par le groupe ;
- Sur la mise au point de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'à été installé à Vire un atelier de soudure laser sur inox, technologie sur laquelle le groupe détient une avance européenne incontestée.

Activité de Développement

Au cœur du processus de création des produits, le bureau d'étude a en charge leur développement technique ainsi que le développement des machines et outils nécessaires à leur fabrication.

En outre, il intervient comme conseil ou comme maître d'œuvre dans la conception des nouveaux produits développés pour les clients des activités de production pour compte de tiers.

Ainsi, le bureau d'étude arts de la table de Vire a étendu son savoir-faire sur tous les matériaux et toutes les familles de produits, et propose ses services à l'ensemble des structures du groupe. Il s'appuie sur la dernière version du logiciel CATIA.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

| | |
|---|--------|
| Commentaires sur l'activité | 21 & s |
| Mesures d'adaptation du groupe à la crise | 24 & s |
| Facteurs de risques liés à l'activité | 25 & s |
| Commentaires sur les comptes | 30 & s |
| Proposition d'affectation du résultat | 31 |
| Investissements | 31 |
| Principaux établissements et propriétés foncières | 31 & s |
| Evénements postérieurs à la clôture | 32 |
| Délais de paiement des fournisseurs | 32 |
| Capital social – Principaux actionnaires – Capital potentiel | 32 & s |
| Programme de rachat d'actions | 34 & s |
| Autorisations d'augmenter le capital | 36 |
| Rémunération des mandataires sociaux | 37 |
| Liste des mandataires sociaux | 37 |
| Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 37 |
| Développement durable | 37 & s |
| Dépense Non Fiscalement Déductible | 44 |
| Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 07 septembre 2010 | 44 |
| Tableau des honoraires des commissaires aux comptes | 44 |

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2010 ressort à 82.8M€ en retrait de 11.3% par rapport à l'exercice précédent, malgré une baisse de 18.4% pour le seul premier semestre. Le quatrième trimestre se stabilise avec une baisse limitée à 0.4%.

1.1 Arts de la Table

L'activité d'arts de la table, après avoir enregistré un premier semestre en baisse de 17.2 % à 27.1 M€, s'est stabilisée au second semestre (baisse limitée à 2.9 %) grâce en particulier à un quatrième trimestre en progression de 7.5 %.

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2010 ressort à 68.9M€ à comparer à 70.0M€ l'année précédente.

1.1.1 Faits marquants

Retail France

Le développement de l'activité Retail en France s'est appuyé sur :

L'accélération du rythme d'ouverture de boutiques Guy Degrenne

Alors que le groupe entend limiter ses investissements en ouvertures de boutiques-succursales aux strictes zones de chalandise prioritaires sur lesquelles il n'a pas réussi à identifier de candidats à la franchise, la priorité est donnée au développement de la franchise sur le reste de la France.

A ce jour, Guy Degrenne compte 6 boutiques en franchise en France métropolitaine contre 1 un an auparavant. Alors que Guy Degrenne avait planifié l'ouverture de 4 points de vente en franchise par an en France, la bonne performance des points de vente déjà ouverts, ainsi que la très bonne qualité des prospects rencontrés à l'occasion des salons de la franchise à Paris, l'entreprise est aujourd'hui en mesure de confirmer un objectif raisonnable de 8 ouvertures au cours de l'exercice 2010-2011.

Guy Degrenne a aussi renforcé son partenariat avec la Fédération Française de la Franchise, en devenant membre à part entière. L'entreprise a aussi été choisie comme sponsor de la réunion annuelle de la Fédération Mondiale de la Franchise qui s'est réunie à Paris en 2009.

Enfin, OSEO a considérablement renforcé son rôle de partenaire financier des franchisés Guy Degrenne, en apportant sa garantie aux financements bancaires de plusieurs dossiers concrétisés au cours de l'exercice.

Le renforcement du réseau de distribution sélective

En complément du réseau de boutiques Guy Degrenne, et dans l'objectif de rendre la marque accessible sur l'ensemble des territoires, le groupe a renforcé les partenariats qui le lie au réseau de distribution sélective, constitué de plus de 480

détaillants multimarque indépendants. Différents schémas leurs sont proposés en fonction du degré d'apposition de la marque.

Les grands magasins subissent les effets des changements de mode de consommation et de baisses de trafic

Qu'il s'agisse des points de vente en concession ou en corners, les stands des grands magasins ont vu s'essouffler une partie de leur trafic point de vente ainsi que le volume d'affaires des listes de mariage, au profit d'une explosion des ventes à l'emporter et des achats plaisir. Toutefois, ces derniers n'ont pas permis de compenser la décroissance de l'activité au cours de l'exercice (-6.3%).

Les magasins d'usine tirent partie de la crise pour consolider leur rythme de croissance

La conjonction de l'offre prix « factory » et le retour en force des valeurs « cocooning » et « foyer » a contribué à la bonne performance de ces points de vente au cours de l'exercice, en croissance de +8.6% à 7.8M€.

Synthèse du maillage actuel

| Typologie points de vente | Unités au 31/03/2010 |
|-----------------------------|----------------------|
| Boutiques succursales | 25 |
| Boutiques franchisées | 6 |
| Concessions grands magasins | 35 |
| Corners grands magasins | 36 |
| Détaillants multimarque | 484 |
| Magasins d'usine / Factory | 14 |
| TOTAL | 600 |

Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires

Au titre des 12 mois de l'exercice 2009-2010, l'activité Retail France affiche une décroissance maîtrisée de 2.8% à 9.1M€, essentiellement lié au retrait de l'activité du premier semestre – (6.4%) compensée en partie par un retour vers l'équilibre au deuxième semestre.

Le réseau des points de vente contrôlés (boutiques en succursales et en Franchise, concessions, magasins d'usine) a enregistré un chiffre d'affaires de légère croissance (+1%) à 25.5M€.

Ainsi, au 31 mars 2010, le réseau contrôle représente environ 73% du chiffre d'affaires du réseau Retail France, contre 20% en 2004.

CHR & International

CHR France

La division met en œuvre une segmentation plus pointue de sa clientèle professionnelle. Selon les segments de marché, le groupe propose une offre produits multi matériaux sous

marque « Guy Degrenne », aux standards de qualité très élevés, ou la collection sous marque « Harmonie ».

Dans le même temps, le groupe simplifie son réseau de distributeurs dans un objectif de renforcement de l'accompagnement.

Enfin, le groupe noue des partenariats avec les différentes associations de chefs français dans un souci de proximité et d'échanges mutuels.

CHR International

Guy Degrenne a concentré l'ensemble de ses moyens de développement sur les vecteurs de croissance forte en :

- Ciblant essentiellement les segments d'hôtellerie haut de gamme et les projets d'ouvertures ;
- Priorisant les territoires en fonction des gisements de croissance qu'ils représentent ;
- Développant les actions de référencements auprès de grands comptes clés sur l'ensemble des territoires cibles ;
- Poursuivant le développement de ses réseaux d'agents et de distributeurs locaux pour asseoir une représentation légitime et efficace de la marque ;
- Posant les premiers jalons de mise en synergie des activités Retail et CHR à la marque Guy Degrenne sur les territoires où elles sont déjà existantes.

Retail International

Le Groupe a accentué sa présence, auprès de ses partenaires, sur les territoires signés sous format de master franchise afin de favoriser l'accélération de la montée en puissance du chiffre d'affaires réalisé dans les points de ventes, et de maintenir un rythme d'ouverture de nouveaux points de vente à hauteur de 8 unités environ par an.

La présence renforcée de Guy Degrenne s'est en particulier traduite par des actions concrètes menées en matière de formation, d'adaptation de l'offre aux marchés locaux, de formation, voire de mise à disposition de personnels de points de vente français pendant des durées déterminées afin d'assurer une montée en puissance rapide des performances des points de vente en master franchise.

Dans ce cadre, les principaux moyens déployés par Guy Degrenne se sont concentrés sur les Caraïbes, l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Asie du Sud Est.

Il existe aujourd'hui sept contrats de master franchise et distribution sélective signés permettant l'ouverture à terme de 75 points de vente, dont 12 sont déjà ouverts au 31 mars 2010.

Cadeaux Incentive

L'année 2009-2010 est marquée par un quasi-doublement du volume d'affaires dégagée par cette division (+90.2% à 2.7M€), pour l'essentiel lié à une grosse opération spéciale réalisée au cours du deuxième semestre de l'exercice.

Evolution du périmètre

S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire a pris la décision, au cours de l'exercice 2008, de cesser l'activité de ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite de leur développement sur leurs territoires respectifs, par ailleurs très fortement touchés par la crise économique et financière, n'offrant que très peu d'opportunités d'affaires à court et moyen terme.

Impact des évolutions constatées sur le chiffre d'affaires

Au titre de l'exercice 2009-2010, l'ensemble de l'activité de la division CHR & International ressort en régression de 17.3% à 20.4M€ (contre 24.7M€ au 31 mars 2009). Alors que le deuxième semestre était comparable à celui de l'exercice précédent, le premier semestre concentre l'intégralité de la décroissance de la division (-27%), c'est-à-dire au plus fort de la crise économique.

Si le marché hôtelier et de la restauration tend à montrer des signes (encore timides) de reprise depuis le mois de février 2010, les neuf premiers mois de l'année 2009 ont été très fortement marqués par l'attentisme des principaux acteurs grossistes-distributeurs, les déstockages massifs ainsi que par l'arrêt brutal d'un très grand nombre de projets hôteliers.

L'ensemble des territoires développés en master franchise ont souffert des effets de la crise pendant la première moitié de l'exercice, avant de profiter des premiers rebonds dès la fin de l'année civile 2009, en particulier en Asie du Sud Est et en Corée. Au global, la croissance du parc de points de vente en master franchise n'aura pas suffi à compenser la décroissance structurelle des détaillants multimarques historiques situés sur des territoires où les potentiels de croissance sont inexistantes.

GMS France

Alors que l'un des principaux distributeurs de Guy Degrenne était en très forte décroissance sur l'ensemble de son secteur hors-alimentaire, impactant directement la performance globale de l'activité GMS de Guy Degrenne, les autres enseignes partenaires ont affiché une croissance continue au cours de l'exercice.

La GMS ressort ainsi en décroissance de près de 21% à 4.7M€ au 31 mars 2010, contre près de 6M€ au 31 mars 2009.

Nouveaux produits

Verrerie

L'exercice 2009-2010 se caractérise notamment par la signature d'un accord de partenariat majeur (développement et fabrication) portant sur l'offre verrerie de Guy Degrenne,

destinées à être commercialisées à la fois dans le réseau Retail et le réseau CHR, en France et à l'international. Le contrat de partenariat couvre notamment :

- Une activité de recherche et développement en matière de nouveaux produits destinés à Guy Degrenne, ouvrant ainsi des perspectives de créations de gammes spécifiques à la marque, pour le monde entier ;
- La fourniture exclusive mondiale d'un nombre de références clés pour le portefeuille produits du Groupe, et à la marque Guy Degrenne.

Cet accord est conclu pour une première période de 5 années. Grâce à ce partenariat, l'entreprise est en mesure de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme complète, jouant sur les complémentarités de gammes et de produits, assurant ainsi une totale synergie entre le Retail et le CHR.

Modulo Nature

Avec Modulo Nature, Guy Degrenne réinterprète le style authentique de façon moderne. Son aspect satiné et reliefé, travaillé de façon épurée, lui donne une connotation « biochic » renforcée par ses trois couleurs séduisantes et naturelles. Le concept Modulo est enrichi pour aller plus loin dans le mix : les couleurs, les formes et dorénavant les matériaux.

Boréal Gourmet

Boréal Gourmet, est une collection conçue en collaboration avec de grands chefs pour créer une table digne des plus grands restaurants. Originale, l'assiette gourmet met en valeur, tel un écrin, les mets les plus délicats. Le bol gourmet au design subtil permet d'augmenter la contenance de l'assiette lorsqu'il est associé à celle-ci. Mixé avec les articles ardoise, ce service Boréal Gourmet donne à tout repas une note gastronomique haut de gamme.

Accessoires Newport

Guy Degrenne se réapproprie l'univers de la platerie et de la cafétéria en inox avec une ligne résolument moderne et sobre, répondant aux attentes des professionnels du CHR.

Activités marketing et Communication

Guy Degrenne, sous l'égide d'une Directrice Marketing Opérationnel ayant pris ses fonctions chez Guy Degrenne en janvier 2010, a encore accéléré le développement de ses opérations de communication et de relations presse. Le groupe a aussi, dans le même contexte, créé la fonction Marketing relationnel et transactionnel, afin de structurer et développer ses opérations de fidélisation de clientèle, tant au profit des consommateurs Retail que des professionnels CHR.

Après la campagne (presse écrite) du mois de décembre destinée à renforcer la notoriété des points de vente ainsi que le positionnement de la marque Guy Degrenne sur l'offre

« cadeaux », une campagne radio diffusée sur plusieurs des principales chaînes françaises a centré l'axe de communication de l'entreprise autour de l'étendue de la collection et du prix.

Enfin, Guy Degrenne a été sélectionné comme unique fournisseur « arts de la table » à l'exposition universelle de Shanghai des restaurants du Pavillon Français, au titre desquels le restaurant des Frères Pourcel ainsi que l'Ecole Paul Bocuse.

1.1.2 Perspectives

Perspectives commerciales

Le déploiement de l'activité commerciale de Guy Degrenne sur Internet

Guy Degrenne a annoncé le lancement de son activité commerciale sur le web pour le mois d'octobre 2010. Cette activité s'organisera autour :

- D'un site marchand géré et conçu par la marque ;
- De plusieurs sites partenaires de références, dans un cadre de distribution sélective.

Ces développements permettront de faire croître le chiffre d'affaires du groupe et de l'ensemble de ses partenaires, qu'ils exploitent des points de vente physique ou e-commerce.

L'accélération de la mise en synergie des actions de développement Retail et CHR

Qu'il s'agisse de l'activité en France ou à l'international, le groupe a entrepris de développer les opérations de mise en synergie de ses réseaux commerciaux Retail et CHR, destinées à mutualiser les ressources allouées à la conquête de nouvelles clientèles et de nouveaux territoires, mais aussi destinées à accroître le développement conjoint des volumes d'affaires réalisés dans les points de vente à la marque et dans les établissements d'hôtellerie-restauration partenaires.

Les partenaires Retail de Guy Degrenne dans les Caraïbes et en Corée du Sud sont ainsi en cours de négociation pour l'intégration du développement de l'activité hôtellerie-restauration, en complément des 5 nouveaux points de vente retail devant ouvrir sur ces deux zones au cours de l'exercice 2010-2011.

Sur l'ensemble des zones sur lesquelles Guy Degrenne dispose d'ores et déjà de partenariats, le groupe prévoit l'ouverture totale de 10 nouveaux points de vente retail durant de l'exercice en cours.

Les prémices d'une reprise sur le secteur de l'hôtellerie-restauration

La première reprise d'activité CHR, tant en France qu'à l'international enregistrée sur les deux derniers mois de l'exercice 2009-2010 (+2.1%) et au cours du premier

trimestre 2010-2011(+10.7%), par rapport aux mêmes périodes de l'année passée, laisse espérer une reprise solide au cours de l'exercice à venir.

Nouveaux produits

La présentation de nouvelles collections au Salon Maison & Objet de septembre 2010

Marketing et Communication

Poursuite des opérations de communication et de relations presse

Guy Degrenne et ses principaux partenaires Retail étrangers (master franchisés et distributeurs sélectifs), ont programmé une série d'opérations de communication sur l'ensemble des zones géographiques sur lesquelles les premiers points de vente ont été ouverts. Ainsi :

- Caraïbes : deux campagnes radio ont été initiées depuis le début de l'exercice, impactant positivement les performances du point de vente situé en Guadeloupe. Trois autres opérations sur les mêmes supports ainsi que des achats d'espace presse écrite sont d'ores et déjà réservées au titre des 4 derniers mois de l'année civile 2010 ;
- Asie du Sud Est : le groupe Gill, partenaire de Guy Degrenne, a programmé une campagne télévisée au mois de septembre 2010, sur la chaîne Asian Food Channel, après un tournage en point de vente au cours du mois de mai 2010. Les cibles visées concernent pour l'essentiel Singapour et la Malaisie ;
- Corée : Bluebell Corée a mis en œuvre plusieurs événements autour de dégustations culinaires, destinés à faire connaître à la presse et aux consommateurs la qualité des produits et la diversité de l'offre sous la marque Guy Degrenne.

L'ensemble de ces opérations devraient accompagner l'accroissement de la notoriété de la marque, des points de vente et des produits sur l'ensemble de ces zones et y légitimer le positionnement de Guy Degrenne.

Partenariats

Fin du partenariat avec le groupe Fiskars (marque « iittala »)

Le groupe Fiskars a signifié, comme cela était attendu et intégré dans le business plan du groupe, le non-renouvellement du partenariat avec Guy Degrenne. La date de fin des relations contractuelles est programmée pour 2012.

1.2 Sous-Traitance

Guy Degrenne a consolidé son portefeuille de clientèle et développé de nouveaux prospects.

Toutefois, l'ensemble des contrats étant indexés sur l'évolution du cours des matières premières, leur évolution à la baisse en 2009 a mécaniquement entraîné une dégradation du chiffre d'affaires, tandis que la marge dégagée par l'activité était stable. En outre, l'activité a été touchée par les effets de déstockage de ses principaux clients au cours des 9 premiers mois de l'exercice.

L'activité de sous-traitance enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 21.6M€, en baisse de 16.4% sur l'ensemble de l'année, essentiellement avec des clients liés à l'investissement. Au quatrième trimestre, l'activité tend à se stabiliser avec des facturations de 6M€, soit une baisse cantonnée à 4.5 %.

2. MESURES D'ADAPTATION DU GROUPE A LA CRISE

Le groupe analyse en permanence l'ensemble de ses dépenses avec un souci de simplification et de réactivité des structures.

L'objectif est de restaurer les résultats tout en dégagant les marges de manœuvres commerciales et de communication sur la marque.

Toutefois, des mesures complémentaires ont été prises au cours de l'exercice 2009-2010, afin de répondre aux effets de la crise.

2.1 Réduction des stocks

Guy Degrenne a engagé un programme de réduction de ses stocks, consistant à la fois à calibrer les flux de production et d'approvisionnement de manière optimale par rapport aux besoins des clients, et de trouver toutes mesures ad hoc d'écoulement des sur-stocks et des stocks de produits dont la commercialisation est arrêtée.

Afin de réguler ses stocks, le groupe a poursuivi :

- La réduction et à la rationalisation progressives du nombre de références commercialisées ;
- La maîtrise de la gestion des stocks d'articles en fin de vie.

En outre, le groupe a réalisé des opérations de réduction des stocks :

- Par des opérations ciblées dans les réseaux de commercialisation du groupe ;
- Par des ventes de liquidation, soit à l'usine de Vire, soit sur des circuits ou territoires situés en dehors des réseaux traditionnels du groupe.

Les ventes de déstockage ont enregistré un chiffre d'affaires de 1.3M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

En valeur PRU, à périmètre comparable et hors effet devises, les stocks ont décré de 13M€ par rapport à août

2008 et de 6.6M€ par rapport à mars 2009. En valeur comptable, les stocks ont été diminué de 4.5M€ par rapport au dernier arrêté annuel.

2.2 Réduction du point mort du groupe

Afin de faire face à la décroissance de son chiffre d'affaires en 2009-2010, l'entreprise a mise en œuvre diverses mesures destinées à comprimer ses dépenses d'exploitation, sans toutefois remettre en cause les moyens destinés à développer les nouvelles collections et les circuits de distribution du groupe. L'objectif a été de concentrer les moyens du groupe sur l'ensemble des opérations visibles et mesurables pour ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

2.3 Recherche de productivité

En matière logistique :

L'essentiel des plans d'actions réalisés sont liés aux :

- Gains de productivité dans la gestion physique des flux ;
- Améliorations de la rotation des stocks et réduction du niveau des stocks ;
- Optimisations du conditionnement à la source.

En matière de système d'information :

Guy Degrenne a entrepris de déployer un ERP (Microsoft Dynamics AX) à compter du mois de septembre 2010, sur l'ensemble des fonctions achats, approvisionnements, commerce et prévisions. Les investissements correspondant à cet ERP représentent 0.7M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, sur un investissement global estimé à 1.8M€.

2.4 Adaptation de l'effectif

Le groupe a ajusté ponctuellement son effectif chaque fois que cela était pertinent. L'effectif du groupe est ainsi passé de 1 686 au 31 décembre 2003 (1 760 en tenant compte de Hackman Kft Hongrie, société non consolidée, liquidée en 2005) à 1 077 à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010.

| | Variation | | |
|-----------------------------------|------------|------------|-------------|
| | 31-mars-10 | 31-mars-09 | depuis 2004 |
| Effectif inscrit (équivalent ETP) | 1077 | 1181 | -684 |
| Forces de vente | 226 | 228 | +86 |
| Prod. & admn. France | 463 | 501 | -260 |
| Prod & admn. International | 389 | 452 | -438 |
| Variation de périmètre | | | -72 |

En outre, Guy Degrenne a mis en œuvre des actions d'ordre conjoncturel afin d'adapter la structure du groupe à son niveau d'activité, en particulier des conventions de chômage partiel :

Porcelaines Guy Degrenne :

- 1er au 30 avril 2009,
- 1er au 31 mai 2009,
- 1er Juin au 31 août 2009.

Distribution Guy Degrenne :

- 1er au 30 avril 2009,
- 1er Mai au 15 juillet 2009,
- 1er au 30 septembre 2009,
- 1er Octobre au 30 novembre 2009,
- 1er au 24 décembre 2009,
- 1er au 31 mars 2010.

Guy Degrenne Industrie :

- 1er Avril au 31 mai 2009,
- 1er au 30 juin 2009,
- 31 Août au 30 septembre 2009,
- 2 Novembre au 24 décembre 2009.

3. FACTEURS DE RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

3.1 Risques financiers

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

3.1.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2010, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | Au 31 mars 2010 | | | | Au 31 mars 2009 | | | | Au 31 mars 2008 | | | |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|
| | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire |
| Dettes Financières | 20,9 | | | | 31,0 | | | | 30,1 | | | |
| - Trésorerie | 1,2 | 1,7 | 13,6 | 5,6 | 1,1 | 2,1 | 4,8 | 24,1 | 1,0 | 2,2 | 5,7 | 22,1 |
| = Dettes Nettes | 19,7 | | | | 29,9 | | | | 29,1 | | | |
| Provisions | 2,2 | | | | 2,2 | | | | 2,2 | | | |
| MBA | 2,1 | | | | 1,9 | | | | 0,4 | | | |
| Flux Trésorerie Exploitation | 4,5 | | | | 4,5 | | | | 8,4 | | | |

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Alors que le groupe avait retrouvé le chemin de la croissance depuis l'année 2006, la crise économique qui a frappé les marchés à partir de novembre 2008 et pendant toute la durée de l'exercice, a impacté les développements commerciaux, et plus brutalement le réseau hôtellerie-restauration.

Toutefois, dans ce contexte, au 31 mars 2010, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France résiste à la crise en limitant son recul à environ 3%, et continue d'afficher une croissance au sein de son réseau contrôlé (+1%) ;
- L'activité GMS a été très largement impactée par la chute brutale d'activité non-alimentaire de son premier client distributeur, alors que l'ensemble des autres enseignes ressortaient en croissance ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008. Toutefois, depuis le mois de janvier, tant en France qu'à l'étranger, le marché fait état de premiers frémissements. En outre, les projets d'ouvertures d'établissements sont à nouveau en croissance ;
- L'activité sous-traitance industrielle a enregistré une décroissance de son chiffre d'affaires, sans toutefois que la pérennité de celui-ci soit remise en cause.

Financement du groupe

Au 31 mars 2010, 73.2% (contre 22.3 % au 31 mars 2009) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 26.8% (contre 77.7+% au 31 mars 2009) de dettes à court terme. Ces

lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque

banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.14.1.

La variation de la dette moyen terme au 31 mars 2010 par rapport à celle de l'année passée s'explique par la signature d'un contrat de crédit moyen terme en pool de 10 M€ avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale). La mise en place de ce crédit moyen terme s'est réalisée par la consolidation en particulier de crédits de campagne dont le remboursement partiel était demandé au 30 septembre 2009. Les principales dispositions de ce crédit sont les suivantes :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Général
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
 - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
 - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
 - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
 - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;

- Au 31 mars 2010, le ratio ci-dessus s'établit à 0.4.

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire du Groupe n'est dénoncée, à l'exception de la ligne de découvert ouverte chez Fortis Banque (1M€). En effet, dans le cadre de son rachat par le groupe BNP Paribas, Fortis Banque a signifié à Guy Degrenne son intention de résilier la ligne court terme ouverte. Le remboursement de cette ligne est échelonné jusqu'au 31 mars 2011. Dans le même temps, Guy Degrenne a été approchée par deux organismes bancaires avec lesquels il est en négociation pour l'ouverture de lignes de découverts. Par conséquent, la dénonciation de la ligne court terme auprès de Fortis Banque n'a aucune incidence sur la gestion de trésorerie du groupe.

Dans ces conditions, le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

3.1.2 Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stop-loss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la coexistence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld tire massivement en euros.

3.1.3 Risques de taux

- Montant de la dette à taux fixe : 0M€
- Montant de la dette à taux variable : 20.9M€
- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
 - o montant total couvert 10M€, dont :
 - options : baisse à 3.85% et à la hausse à 4.35% (2M €)

- options : baisse à 3.10% et à a hausse à 3.80% (2M €)
- swap traditionnel : garantis 3.70% / 4.00% / 3.40% (6M€)
- o impact sur le compte de résultat des couvertures mises en œuvre : gain de 21.6k€

3.1.4 Risques liés aux contrats d'affacturage

Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

- Sur le Bilan (position au 31 mars 2010) :

Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 3.2M€
Créances clients cédées en garanties : 6.2M€

- Sur le Compte de Résultat (position au 31 mars 2010) :

Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 0.1M€

- S'agissant des contrats :

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie ;
- Certains clients sont spécifiquement visés au titre d'une clause de concentration de créances (généralement fixée à 35%).

3.1.5 Risques sur matières premières

Au titre de l'année 2007, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru au cours des deux derniers exercices, pour se reporter essentiellement sur l'Asie et en particulier la Chine pour l'acier inox. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'année 2007, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie de la hausse des matières premières. Ces augmentations ont été automatiques lorsque les contrats le

prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Avec l'aide de son conseil spécialisé, une politique de couverture du nickel a été mise en œuvre en 2010 avec une banque de premier rang.

3.1.6 Risques sur actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

3.1.7 Risques de crédit

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable aux détaillants multi-marque qui rencontrent, depuis le mois de mai 2009 des difficultés de paiements, auxquelles le groupe n'était pas exposé jusqu'à présent. Ceci reste cependant sans impact significatif au titre de la clôture de l'exercice 2009-2010.

En outre, le déréférencement de plusieurs clients, en France et à l'étranger, par la SFAC et la COFACE, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice.

3.2 Risques opérationnels

3.2.1 Risques liés à la concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

3.2.2 Risques d'image et de notoriété

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En outre, les collaborateurs de Guy Degrenne à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le groupe.

3.2.3 Risques liés à la présence internationale du groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

3.2.4 Risques liés aux produits du groupe

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

Une veille jurisprudentielle est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du groupe.

3.2.5 Risques liés à la saisonnalité

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 20% dans le réseau Commerce Spécialisé en France. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe.

3.2.6 Risques de dépendance

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développé, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

3.2.7 Risques environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

3.3 Risques juridiques

3.3.1 Risques liés à des contentieux et à la fraude

Contentieux en propriété intellectuelle : l'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assure du transfert effectif des créations au bénéfice du groupe. Les principaux contentieux en cours ou clos au cours de l'exercice portent sur la défense des droits de propriété intellectuelle du groupe. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

Autres contentieux : il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€ ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le tribunal de commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 0,9M€ ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

3.3.2 Risques liés aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus

grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

3.3.3 Risques de contrefaçon

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques. Dans ce contexte, la protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zones géographiques où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

3.3.4 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 sont publiés en normes IFRS.

Compte de résultat consolidé

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 mars 2010 ressort à 82.9M€, en retrait de 11.3 % par rapport à l'exercice précédent, malgré une baisse de 18.4 % pour le seul premier semestre. Le quatrième trimestre se stabilise avec une baisse limitée à 0.9 %.

L'activité d'arts de la table, après avoir enregistré un premier semestre en baisse de 17.2 % à 27.1 M€, s'est stabilisée au second semestre (baisse limitée à 2.9 %) grâce en particulier à un quatrième trimestre en progression de 7.5 %.

L'activité de sous-traitance enregistre un chiffre d'affaires de 21.6 M€, en baisse de 15.1 % sur l'ensemble de l'année, essentiellement avec des clients liés à l'investissement. Au quatrième trimestre, l'activité tend à se stabiliser avec des facturations de 6 M€, soit une baisse cantonnée à 4.5 %.

Résultat Opérationnel courant

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le groupe enregistre les améliorateurs suivants :

- Tout d'abord, une croissance du taux de marge global du groupe limitant ainsi l'effet chiffre d'affaires sur le résultat ;
- Ensuite, la mise en œuvre d'un plan de réduction du point mort du groupe, se traduisant notamment par l'ajustement de la taille de l'effectif de l'ensemble des structures de Guy Degrenne.

Ainsi, le résultat opérationnel courant ressort en quasi équilibre à -0.2M€ (équivalent à celui de l'exercice passé).

Toutefois, la moindre incorporation de coûts fixes dans les usines générée par le plan de réduction des stocks, pèse lourdement sur le résultat du groupe.

Conformément aux normes IFRS, des tests de dépréciation de valeur des actifs ont été réalisés au 31 mars 2010, se traduisant par une reprise nette de 0.3M€.

En conséquence, le groupe enregistre un résultat opérationnel courant à -0.2M€, comparable à celui de l'exercice précédent, malgré la décroissance du chiffre d'affaires de 11%.

Résultat net

Le groupe enregistre d'autres produits et charges opérationnels présentant une charge nette de - 1.8 M€ intégrant, pour l'essentiel, des charges au titre de la réduction de l'effectif du groupe.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel du Groupe s'établit en perte à - 2.1M€.

Le résultat financier représente une charge nette de - 1.2M€, (contre 2.8M€ en 2009-2010) incluant :

- Une charge de 1.3M€ au titre du coût de l'endettement en diminution sensible en raison de la baisse des taux d'intérêt tout au long de la période et de la réduction massive de l'endettement du groupe ;
- Un produit financier de 1.2M€ correspondant aux gains de change réalisés sur l'exercice ;
- Des charges financières pour 1.1M€ correspondant aux pertes de changes réalisées sur l'exercice.

Malgré la charge très importante liée à la réduction de l'effectif, le résultat avant impôt passe d'une perte de 4.9M€ en 2008-2009 à une perte de 3.3M€.

Le résultat net part du groupe ressort en perte de - 3.3M€.

Eléments de politique financière

A cours de l'exercice 2009-2010, les principaux axes de la politique financière de groupe ont été les suivants :

- L'amélioration de la structure financière du groupe, qui se matérialise par :
 - L'augmentation des capitaux propres (émission d'une ORA en octobre 2009 pour 10.6M€), souscrite à hauteur de 5.4M€ par compensation avec les comptes courants d'actionnaires ;
 - Le renforcement de la structure financière au moyen de l'accroissement de la part à plus d'un an de la dette bancaire nette (73.2% au 31 mars 2010 contre 21.6% un an plus tôt).
- Une gestion des risques financiers prudente et exempte de spéculation ;
- La génération d'un cash-flow libre positif ;
- La diminution du coût de la dette bancaire nette (1.3M€ au 31 mars 2010 contre 2.8M€ un an plus tôt).

Ainsi, la marge brute d'autofinancement ressort positive à 2.1M€ encore en progression par rapport au 31 mars 2009 (1.9M€), traduisant l'impact des améliorateurs malgré la décroissance de l'activité.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement (hors variation des avances en comptes courants) génère 7.7M€ de trésorerie principalement sous l'effet de l'abaissement du niveau des stocks et de la diminution des délais de paiements de l'ensemble des clients du groupe.

Les investissements de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élèvent à 2.2M€ (contre 3.4M€ l'exercice précédent), décomposés, principalement, en :

- 0.1M€ au titre de l'accroissement du réseau de points de vente contrôlés ;
- 0.4 M€ au titre du développement de nouveaux produits ;
- 1.7 M€ au titre des investissements industriels et de services supports.

Dans ces conditions, les ressources tirées de l'activité, après investissement, et après neutralisation des comptes courants, ressortent à 6.2M€, contre une consommation de cash de - 4.4M€ l'année précédente.

Après prise en compte de l'émission d'ORA, la dette nette bancaire ressort à 19.7 M€ à la clôture de l'exercice contre 29.9M€ un an auparavant.

Les capitaux propres s'établissent, pour la part du groupe, à 49.2M€, soit 12.6 € par action, avant dilution.

Perspectives 2010-2011

Le chiffre d'affaires du groupe est en croissance de +8.6% au 30 juin 2010.

L'ensemble des arts de la table enregistre une très légère décroissance (-1.7%) à 12.2M€. Alors que le réseau contrôlé Le chiffre d'affaires est essentiellement tiré par la reprise de l'activité de la division CHR & International (+10.3%) et par la GMS (+12.2%).

Les négociations pour les ouvertures de franchise ont été concrétisées à date par 4 contrats et 6 négociations avancées. L'objectif de 8 ouvertures sur l'exercice devrait être atteint.

Le chiffre d'affaires réalisé en sous-traitance industrielle s'élève à 6.2M€, en progression de 33.7%.

Pour le reste de l'exercice, le groupe reste extrêmement prudent compte tenu de la forte sensibilité de l'activité au moral des consommateurs.

5. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est la suivante :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Résultat | 3 203 600,90 € |
| Affectation au Report à Nouveau | 3 203 600,90 € |
| Solde restant à affecter..... | 0,00 € |

Solde du poste Report à Nouveau après affectation du résultat 5 158 406,89 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

6. INVESTISSEMENTS

Les investissements opérationnels réalisés au cours de l'exercice se répartissent de la manière suivante :

| en k€ | Incorporelles | Corporelles | Financières |
|--|---------------|--------------|-------------|
| Investissements commerciaux | | | 77 |
| Aménagement des points de vente | | | 49 |
| Mobiliers de présentation | | | |
| Autres | | | |
| Equipements informatiques | | | 28 |
| Développements produits | 290 | 88 | |
| Frais de développement de nouveaux modèles | 290 | | |
| Outils nouveaux modèles - remplacement ancien | | | |
| outillages | | | 88 |
| Investissements industriels | | 898 | |
| Autres aménagements immobiliers | | | 51 |
| Equipements industriels | | | 847 |
| Sprinklage | | | |
| Investissements informatiques | 417 | 344 | |
| Autres | 47 | | 6 |
| Total des investissements au 31 mars 2010 | 754 | 1 407 | 6 |

7. PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS ET PROPRIETES FONCIERES

7.1 Unités de fabrication

Usine de Vire (France) : Guy Degrenne, historiquement propriétaire de l'usine, a procédé à une opération de

refinancement de son site normand, par la signature d'un accord de vente et de lease-back avec BATIROC Normandie en décembre 2005. Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Le site de Vire rassemble, outre des ateliers de production, l'entrepôt central du groupe, le bureau d'étude et les services administratifs et support. La superficie totale est de 44 000 m².

Usine de Pierre-Buffière (France) : Guy Degrenne est propriétaire de l'usine située dans la périphérie de Limoges. La superficie totale du site est de 4 000 m².

Usine de Hódmezővásárhely (Hongrie) : le site hongrois est loué au groupe Villeroy & Boch, ancien exploitant des 38 000 m² utilisés par Guy Degrenne pour une partie de sa production de porcelaine et sa décoration.

Usine de Bangpoo (Thaïlande) : le groupe est propriétaire du site de production thaïlandais qui s'étend sur 4 000 m².

Usine de Sourdeval (France) : le deuxième site de production normand du groupe est sans activité depuis 2002. Guy Degrenne a mis en vente la fabrique de Sourdeval (terrain et bâtiments). Des négociations sont en cours avec des acquéreurs potentiels ayant conditionné leur dépôt d'offre à la réalisation d'études de pollution des sols.

Etablissement de Bièvres (Paris- France) : il rassemble, pour l'essentiel, les patrons de divisions commerciales, ainsi que les directions marketing produits et opérationnels. Le site est loué.

7.2 Points de vente

La commercialisation des produits du Groupe est réalisée dans des magasins dont Guy Degrenne n'est pas propriétaire. Ainsi, l'ensemble des boutiques et des magasins d'usine sont en location.

8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 mars 2010 et, d'une part, la date d'arrêté des comptes par le Directoire, et, d'autre part, la date d'établissement du présent document.

9. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2010

Dettes échues : 292 205.67 euros
 Dettes non échues inf. à 30 j : 468 833.94 euros
 Dettes non échues entre 30 et 60 j : 183 909.68 euros
 Dettes non échues sup. 60 jours : 20 172.72 euros
TOTAL : 965 122.01 euros

10. ACTIONNARIAT – CAPITAL SOCIAL – CAPITAL POTENTIEL

10.1 Capital social

10.1.1 Capital social au 30 juin 2010

| | |
|---|---------------------|
| Nombre d'actions souscrites | 3 907 716 |
| Valeur nominale actions | 4 € |
| Nombre autres instruments financiers souscrits | 0 |
| Valeur nominale autres instruments financiers souscrits | 0 |
| Capital souscrit | 15 630 864 € |
| Capital souscrit libéré | 15 630 864 € |
| Actions non encore libérées | 0 |
| Autres instruments financiers non encore libérés | 0 |
| Capital souscrit restant à libérer | 0 |

A l'exception de ce qui figure au 10.2 ci-dessous, il n'existe pas de capital autorisé non émis ni d'engagement d'augmentation de capital.

10.1.2 Capital social au 31 mars 2010

| Date d'arrêté des comptes | Montant | en nombre d'actions | Valeur nominale |
|-------------------------------------|--------------|---------------------|-----------------|
| 31 mars 2008 | 15 412 128 € | 3 853 032 | 4 € |
| 31 mars 2009 | 15 412 128 € | 3 853 032 | 4 € |
| Impact remboursement anticipé d'ORA | 201 168 € | 50 292 | |
| 31 mars 2010 | 15 613 296 € | 3 903 324 | 4 € |

10.2 Capital potentiel

10.2.1 Options de souscription d'actions

Les données historiques des plans d'options de souscription d'actions sont présentées dans l'Annexe aux comptes consolidés en page 68. Toutefois, il est indiqué qu'il n'existe plus de plan de souscription d'action en vigueur au sein d'aucune des sociétés du Groupe Guy Degrenne.

10.2.2 BSAR

Il est indiqué qu'il n'existe plus de BSAR en vigueur au sein d'aucune des sociétés du Groupe Guy Degrenne.

10.2.3 BSA

Les données historiques des BSA sont présentées dans l'Annexe aux comptes consolidés en page 69. Toutefois, il est indiqué que les conditions d'exercice des BSA ne pouvant être remplies, le plan d'attribution de BSA est donc mécaniquement caduque.

10.2.4 ORA

L'ensemble des informations relatives à l'ORA émise en octobre 2009 est fourni dans l'Annexe aux comptes consolidés en page 67.

L'émission a été garantie par SOPARCIF, société appartenant au Président du Conseil de Surveillance de Guy Degrenne, Monsieur Christian HAAS et sa famille. La garantie de bonne fin était conditionnée par :

- L'apport de tous les comptes courants d'actionnaires à l'opération ;
- L'obtention d'un crédit MT de 10M€ et l'accord de l'AMF.

L'intégralité des ORA a été souscrite, soit 2 568 688, donnant accès à 5 137 376 actions nouvelles. Au 31 mars 2010, 25 146 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 50 292 actions nouvelles.

Après remboursement de l'intégralité des ORA, le capital serait constitué de 8 990 408 actions.

10.2.5 Autres instrument financier

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital, à warrant, autres que les instruments exposés ci-dessus.

10.3 Actionnariat et répartition des droits de vote

10.3.1 Nombre total de droits de vote

Au 30 juin 2010, le nombre total de droits de vote est de 6 005 175.

10.3.2 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

| Actionnaires | Total Actions | | Total DDV | |
|---------------------------|---------------|--------|-----------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Comir | 1 519 106 | 38,91% | 2 365 890 | 39,40% |
| Moussefozk b.v. | 389 249 | 17,65% | 1 310 073 | 21,82% |
| ISFE b.v. | 290 981 | 7,45% | 581 962 | 9,69% |
| Bezdorf AG | 198 269 | 5,08% | 198 269 | 3,30% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 365 609 | 9,36% | 661 463 | 11,01% |

Il est indiqué qu'il n'existe, à la connaissance de la société, aucune personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.

Il est indiqué que Guy Degrenne ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

10.3.3 Capital détenu par les membres du Conseil de Surveillance

| Actionnaires | Total Actions | | Total DDV | |
|----------------------------|---------------|--------|-----------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Christian Haas | 141 594 | 3,62% | 152 779 | 2,54% |
| Comir | 1 519 106 | 38,91% | 2 365 890 | 39,40% |
| Compagnie du Bois Sauvage | 365 609 | 9,36% | 365 609 | 11,01% |
| Philippe Choppin de Janvay | 400 | 0,01% | 400 | 0,01% |
| Jean-Claude Lambert | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bruno Montmeade | 100 | 0,003% | 100 | 0,002% |

Monsieur Christian HAAS a signifié à la société Guy Degrenne qu'il détient 141 076 actions, soit 3.61% du capital et 151 743 droits de vote soit 2.65% des droits de vote.

Monsieur Christian HAAS a également rappelé à la société Guy Degrenne qu'il était le Directeur Général de la Senlisienne de Portefeuille qui contrôle au plus haut niveau COMIR dont il est le Président.

Pour autant, les sociétés COMIR et SOPARCIF ont déclaré agir indépendamment l'une de l'autre vis-à-vis de la société Guy Degrenne. COMIR est représentée au Conseil de Surveillance par Monsieur Charles BAUR, Président du Conseil de Surveillance de la Senlisienne de Portefeuille et les décisions du groupe Senlisienne / COMIR sont prises exclusivement par son Conseil de Surveillance auquel Monsieur Christian HAAS n'a pas voix délibératoire.

Par ailleurs, Monsieur HAAS a indiqué que SOPARCIF a demandé à bénéficier d'un siège au Conseil de Surveillance de Guy Degrenne. SOPARCIF détient 1 111 662 ORA qui après remboursement de la totalité des ORA lui donneraient 26.3% du capital de Guy Degrenne.

10.3.4 Capital détenu par les salariés du groupe

Au 30 juin 2010, les salariés du groupe détenaient 0.13% des droits de vote inscrits au nominatif, auquel s'ajoutent ceux inscrits au porteur et via les FCPE Guy Degrenne.

10.3.5 Conditions d'acquisition de droits de vote double

Les conditions d'acquisition de droits de vote multiples ont été définies par l'article 11.4 des statuts. Il s'agit des conditions suivantes :

« 1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 - Les actions nominatives et entièrement libérées inscrites, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, confèrent un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

10.3.6 Déclaration de franchissement de seuil statutaire

Il existe enfin des seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur, conformément à l'article 32 des statuts.

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également

tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

10.4 Marché des instruments financiers de Guy Degrenne

Les actions de l'émetteur étaient admises aux négociations sur le Second Marché, depuis le 31 janvier 1997 (visa COB d'admission à la cote du Second Marché n° 97-008 du 7 janvier 1997).

Depuis le mois de février 2005, les actions sont cotées au compartiment C de l'Eurolist.

Code ISIN : FR0004035061

Mnemo : GUYD

11. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

| | |
|--|-------------------|
| | 31.03.2010 |
| Contrat AFEI | 11 112 |
| Programme de Rachat | 8 830 |
| Actions acquises dans le cadre de programmes d'octroi de stock options * | 1 500 |
| TOTAL | 21 442 |

* Ces actions étaient historiquement destinées à couvrir les plans de stock options octroyés en 2000. Lesdits plans étant caduques, ces actions sont désormais destinées à être cédées sur le marché par l'intermédiaire du prestataire AFEI de Guy Degrenne. Au 31 mars 2010, Guy Degrenne ne détient plus que 1 500 actions.

L'autorisation donnée au Directoire d'opérer en bourse sur les actions de la société, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2010.

L'objectif principal visé par le programme de rachat d'actions de Guy Degrenne est l'animation de cours de bourse, dont la mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions issues du contrat de liquidité conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap, garant du respect de la Charte AFEI, d'une part, et conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'au règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, d'autre part.

11.1 Statistiques relatives à la mise en œuvre du programme AFEI au cours de l'exercice 2009-2010

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2010 : 21 442

Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2010 : 20 001 euros

Nombre de titres achetés : 21 025

Nombre de titres vendus : 14 592

Cours moyen de la transaction à l'achat : 2.26

Cours moyen de la transaction à la vente : 2.32 euros

Montant cumulé à l'achat : 21 025

Montant cumulé à la vente : 14 952

Pourcentage détenu à la date du 31 mars 2010 : 0.55%

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 12

11.2 Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2010-2011

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2010, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

Un contrat de liquidité a été conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap en conformité avec la Charte AFEI et le Règlement AMF.

11.2.1 Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

Emetteur : Guy Degrenne S.A.

Titres concernés : actions

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10%

Pourcentage déjà détenu à la date du : 31 mars 2010 : 0.28%

Pourcentage de rachat maximum envisagé : 9.45 %

Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 12 euros

11.2.2 Objectifs par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte Déontologique AFEI ;
- Le rachat pour des opérations de croissance externe ;
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions ;
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu de la résolution n° 9 de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007.

11.2.3 Cadre juridique

Le programme est mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et des autorisations de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Guy Degrenne S.A.

11.2.4 Modalités

Part maximale de capital à acquérir et montant maximal payable par Guy Degrenne SA.

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est fixée à 10% du capital social à la date du rachat, soit actuellement 365 389 actions, représentant un montant maximal théorique de 4 384 671 Euros.

La société s'engage en tout état de cause à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de 10% du capital et veillera à ne pas affecter la liquidité du titre et s'assurera de maintenir un flottant suffisant en respectant les seuils définis par Euronext Paris S.A.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs. La part du programme réalisé par voie d'utilisation des blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le présent programme ne pourra être réalisé, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2010, que jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 mars 2011, dans la limite légale de dix-huit mois à compter du 7 septembre 2010.

12. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL

Les délégations et autorisations relatives à l'émission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilière donnant accès au capital, sont résumées ci-dessous.

| Nature | N° résolution | Date de l'autorisation | Échéance/Durée | Montant autorisé | Utilisation au 31 mars 2010 |
|--|------------------|------------------------|----------------|---|-----------------------------|
| Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations remboursables en actions | 8ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | 30M€ | 10,6M€ |
| Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance | 14ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | 30M€ | néant |
| Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance | 15ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | 30M€ | néant |
| Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires | 16ème résolution | 1er septembre 2009 | 18 mois | 2M€ | néant |
| Autorisation donnée au Directoire en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre | 17ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | - | néant |
| Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription | 18ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | 35M€ | 10,6M€ |
| Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers | 19ème résolution | 1er septembre 2009 | 26 mois | 2% du capital au jour de la mise en œuvre | néant |

13. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

13.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2009-2010 ont perçu les rémunérations suivantes :

| En € | Thierry VILLOTTE Président du Directoire | Stéphane ZANCHET Membre du Directoire |
|------------------------------|--|--|
| Salaires Fixe | 82 500 | 159 720 |
| Salaires Variable | | |
| Avantage en nature | 1 281 | 2 561 |
| Charges sociales patronales | 40 094 | 85 743 |
| Dont Retraite supplémentaire | 3 351 | 6 909 |
| Prime de mobilité | | 10 450 |
| TOTAL | 123 875 | 258 474 |

Conformément aux principes AFEP-MEDEF, le Président du Directoire ne dispose pas d'un contrat de travail, mais exclusivement d'un mandat social. Il ne dispose donc pas d'une rémunération salariée, mais au titre de son mandat de membre et Président du Directoire.

Depuis le 1er janvier 2005, Thierry VILLOTTE était mis à la disposition de Guy Degrenne par COMIR, et cette mise à disposition était facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE. Le montant facturé entre le 1er avril 2009 et le 31 août 2009 s'est élevé à 0.18 M€.

Compte tenu du nouveau format de rémunération défini pour les membres du Directoire, une provision a été constatée dans les comptes clos au 31 mars 2010, à hauteur de 0.14 M€.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA* | ORA |
|------------------|---------|--------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 186 | 50 000 | 6 790 |
| Thierry VILLOTTE | 30 170 | 50 000 | 20 100 |

*Les BSA sont mentionnés à titre indicatif, compte tenu de leur date d'exercice et de leur caducité anticipé

Il n'existe aucune indemnité de départ dont les membres du Directoire seraient bénéficiaires, conformément aux principes AFEP-MEDEF.

Les contrats de retraite supplémentaires dont les membres du Directoire sont bénéficiaires représentent un pourcentage limité de leur rémunération. Le taux de la cotisation mensuelle est fixé à 4% de la rémunération mensuelle brut des bénéficiaires.

13.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2009-2010 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Christian HAAS..... | 15 000 euros |
| Philippe CHOPPIN DE JANVRY | 12 000 euros |
| Bruno MONTMERLE..... | 3 000 euros |
| COMIR..... | 10 000 euros |
| Compagnie du Bois Sauvage..... | 5 000 euros |
| TOTAL..... | 45 000 euros |

14. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des fonctions et mandats exercés actuellement par chacun des administrateurs figure dans le Rapport sur la Gouvernance et les Risques (cf. annexe 7).

15. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital de la société Guy Degrenne S.A. : aucun actionnaire n'exerce le contrôle, seul ou de concert, et, à la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun pacte d'actionnaire en vigueur ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de diverses résolutions, l'assemblée générale des actionnaires a délégué au Directoire le pouvoir, (i) d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 19.4M€, (ii) d'acquérir des actions de la société dans la limite de 10% du capital social, (iii) d'émettre des ORA, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 19.4M€, (iv) d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou encore de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du groupe Guy Degrenne, dans la limite de 2M€. La mise en œuvre de tout ou partie de ces dispositions ne peut pas conduire à une émission globale supérieure à 24.6M€.

16. DEVELOPPEMENT DURABLE

16.1 Performances sociales

16.1.1 Les valeurs du Groupe Guy Degrenne

L'ensemble du groupe se rassemble autour des valeurs de Guy Degrenne. Chaque collaborateur s'attache à traduire la signification des valeurs dans son quotidien.

Les valeurs ont été construites sur l'acronyme « PARÉE » :

- Plaisir
- Audace
- Réactivité
- Esprit d'équipe
- Engagement

16.1.2 Les investissements sociaux

La politique Ressources Humaines du Groupe Guy Degrenne

La Direction des Ressources Humaines a pour finalité d'accompagner le développement du groupe et de ses collaborateurs en élaborant, proposant et mettant en œuvre la philosophie, les stratégies et les grandes orientations de la politique ressources humaines :

- Afin de garantir l'adéquation permanente entre les besoins de l'organisation et l'apport des collaborateurs en poste ;
- Dans un bon climat social, dans le respect optimum du meilleur équilibre économique, juridique et humain ;
- En harmonie avec les cinq valeurs du groupe.

En tant que « Business Partner », la Direction des Ressources Humaines a des missions qui se situent à quatre niveaux :

- Elle définit, propose et met en œuvre la politique sociale et humaine pour le groupe ;
- Acteur de la conduite du changement, elle est le partenaire des responsables opérationnels dans leurs actions de management, de gestion et d'organisation de leurs équipes ;
- Pilote de la motivation, elle accompagne les changements d'organisation et de culture en cours, aide les collaborateurs à s'adapter à cette nouvelle dynamique et à promouvoir au quotidien les Valeurs du groupe, et enfin à proposer, aux côtés de la Direction Générale, l'ensemble des politiques de rémunérations ;
- Elle crée et met en place des outils de gestion et de développement des ressources humaines.

Politique d'évolution professionnelle au sein du Groupe Guy Degrenne

L'attractivité sociale de Guy Degrenne s'est considérablement accrue au cours des cinq dernières années. En effet, la Direction des Ressources Humaines du groupe a désiré mettre l'évolution professionnelle au cœur de son dispositif.

L'enjeu est double : satisfaire les souhaits d'évolution correspondant aux besoins de Guy Degrenne et conserver les compétences clés nécessaires à la performance.

La maîtrise de cet équilibre est rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Politique de recrutement

La politique de recrutement de Guy Degrenne est stratégiquement liée à la mise en œuvre du programme de développement ambitieux du groupe.

La première conséquence réside dans l'émergence de nouveaux métiers, et de nouvelles compétences. Au titre de l'exercice 2009-2010, il en va par exemple ainsi de la création de la fonction Marketing relationnel et transactionnel, ou encore de la création d'un service formation dédié à l'ensemble des réseaux commerciaux.

Le recrutement des collaborateurs du groupe s'accompagne d'une politique d'intégration active dès leurs premiers pas dans leur entreprise d'accueil.

Cela se traduit par la désignation d'une marraine ou d'un parrain chargé, entre autres, d'être le référent de la nouvelle recrue, et l'accompagner dans sa découverte de l'entreprise et du groupe. Cela se traduit aussi par des formations-intégration spécifiques à chaque métier. Enfin, un Guide d'Accueil est remis à chaque nouveau collaborateur dès son arrivée.

La Direction des Ressources Humaines mène régulièrement des actions destinées à favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle et à positionner le groupe comme un employeur attractif. Ces actions se déclinent selon les axes suivants :

- Guy Degrenne collabore activement avec les instances éducatives nationales et locales afin de favoriser l'adéquation des dispositifs de formation avec les besoins en compétence du groupe.
- Guy Degrenne et l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) ont créé une « Ecole de Vente Guy Degrenne ». Cette création réside dans la mise en place d'une formation d'un an intitulée « Vendeur Spécialisé en Magasins ». Cette formation spécifique constitue un des modes de recrutement des futurs collaborateurs intervenant sur les points de vente à la marque.

Ce cycle de formation accueille environ 6 alternants en contrat de professionnalisation. L'alternance consiste en 1 semaine par mois en formation école et 3 semaines en boutiques ou en grands magasins.

Le programme pédagogique de 350 heures annuelles, comporte des modules spécifiques Guy Degrenne et des modules standards proposés par l'AFPA.

Politique de Formation

Le Plan de Formation

Le plan de formation définit les typologies d'actions de formation selon les objectifs poursuivis :

- Adaptation au poste de travail,
- Evolution et/ou maintien dans l'emploi
- Développement des compétences

Les objectifs du Plan de Formation concernent en priorité les projets clés de l'entreprise :

- Formation merchandising, marque et produits,
- Formation technique à la soudure laser,
- Formation au management de proximité.

Le Droit Individuel à la Formation

Les quatre principales sociétés françaises du groupe ont signé en 2005 des accords permettant de mettre en place une politique DIF commune. Chaque salarié de Guy Degrenne dispose désormais d'un Droit Individuel à Formation de 21 heures (alors qu'il est légalement de 20 heures), utilisable dans le cadre de formations réalisées en dehors du temps de travail (à l'exception des boutiques, où les formations sont réalisées sur le temps de travail).

Un catalogue des formations éligibles au titre du DIF a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs des structures françaises du groupe et est actualisé chaque année.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Guy Degrenne correspond à la mise en place de politiques et d'actions visant à améliorer les performances du groupe, à identifier et adapter les compétences nécessaires à la fois à l'évolution de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs.

Plusieurs objectifs sont poursuivis. Tout d'abord, le premier objectif est de disposer d'outils RH pertinents et simples : des analyses de postes, des données sur les compétences, un plan de formation cohérent, une actualisation des classifications et un système d'information dédié à la gestion des ressources humaines. Ensuite, la GPEC contribue à améliorer le management quotidien. Enfin, elle participe au processus d'amélioration continu global dans lequel le groupe s'est engagé au titre de la certification ISO 9001.

Trois outils principaux ont été développés afin de mettre en place la GPEC :

- La Cartographie des Emplois Types ;
- Le Référentiel de Compétences ;
- Les descriptions d'Emplois Types.

Les descriptions d'Emplois Types

Pour chaque emploi type ont été identifiés les missions, les objectifs, les attributions, les responsabilités de la personne qui occupe l'emploi. L'ensemble de ces informations est à la disposition de tous les managers.

La réussite de la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences chez Guy Degrenne tient à

plusieurs facteurs : une utilisation fréquente des outils (par les RH, les managers, les collaborateurs), une mise à jour permanente du système, une implication constante des différents acteurs et un engagement fort de la direction.

Le Référentiel de Compétences

Le référentiel définit les compétences liées à chaque emploi type. Il décrit également les compétences actuelles détenues par chaque collaborateur dans son emploi type et leurs besoins en compétences.

Ce référentiel est utilisé d'une part, par les managers pour affecter au mieux les collaborateurs en fonction de leurs compétences, d'autre part, par le responsable formation pour mettre en place des actions de formation, et enfin, par les salariés eux-mêmes qui peuvent identifier leurs compétences et envisager des évolutions.

Une matrice adaptée aux problématiques de la production dans le cadre de la GPEC industrielle a été élaborée en interne. Cette matrice permet aux managers de consulter tous les emplois types, les compétences de chaque opérateur sur cet emploi type, son niveau pour toutes les machines sur lesquelles il est amené à travailler ainsi que ses formations obligatoires (permis caristes, habilitations électriques, brevet de sauveteur secouriste du travail, etc.).

Cette matrice de compétences constitue donc un outil de gestion au quotidien et facilite l'anticipation dans les ateliers. Elle permet aux managers de gérer l'attribution des postes de travail en fonction des compétences de chacun mais aussi en fonction des absences ou des différentes charges de travail présentes et futures.

Pour les autres familles professionnelles (commercial, technique, achats, fonctions support, ...), une matrice similaire sera mise à la disposition des managers et est actuellement en cours d'élaboration.

La Cartographie des Emplois Types

Elle permet d'identifier la structure des différents emplois types de l'entreprise. Ces emplois types sont regroupés en familles professionnelles, qui renvoient aux grandes fonctions de l'entreprise.

La cartographie des emplois types permet donc de raisonner par rapport à des fonctions et non pas par rapport à des relations hiérarchiques.

Chez Guy Degrenne, 11 familles professionnelles ont été identifiées dans lesquelles sont répartis plus d'une centaine d'emplois types.

16.1.3 La politique de rémunération globale du Groupe Guy Degrenne

Le groupe Guy Degrenne désire promouvoir les trois facteurs de motivation suivants :

- La qualification du travail ;
- La compétence professionnelle ;
- La performance individuelle et d'équipe.

Programme « Contribution-Rétribution »

Pour développer une véritable Gestion des Ressources Humaines, Guy Degrenne s'est dotée d'outils permettant :

- D'apprécier l'adéquation des objectifs définis aux différents départements de l'organisation ainsi que leur répartition, avec la stratégie développée dans le Plan de Relance ;
- De clarifier la répartition des responsabilités afin de mieux orienter l'action en fonction des objectifs de l'entreprise ;
- De mieux reconnaître la contribution de chacun ;
- D'allouer la rémunération qui rétribue la contribution aux résultats de l'entreprise.

Contribution et rétribution sont donc intimement liées. C'est en effet à partir de la contribution de chaque direction et de chaque collaborateur qu'est définie sa rétribution en référence à la politique de rémunération.

Intéressement et Participation – Programme d'Épargne Salariale

Accords d'Intéressement

- **Accord d'intéressement Groupe** : il s'agit d'un accord de groupe, signé le 26 juin 2002, en application des dispositions des articles L. 441-1 et suivants du Code du Travail, entre les sociétés Guy Degrenne S.A, SEED et Guy Degrenne Industrie. Cet accord a cessé de s'appliquer de plein droit le 31 décembre 2004.
- **Accord d'intéressement Porcelaine Guy Degrenne** : cet accord a été signé le 28 juin 2002 et a cessé de s'appliquer le 31 décembre 2004.

Accords de Participation

- **Accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** : cet accord a été signé le 7 décembre 1995, conformément aux dispositions des articles L. 441-7 et L. 441-17 du Code du Travail, et a pour objet de fixer le mode de calcul de la réserve spéciale de participation au sein de la société Guy Degrenne SA.. L'accord s'applique à l'ensemble du personnel justifiant d'une ancienneté au sein du groupe. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont investies en compte courant et portent intérêt au taux minimum légal.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Distribution Guy Degrenne** (12 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Distribution Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Usine J SIMON** (21 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Usine J SIMON.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Porcelaine Guy Degrenne** (4 juin 1996) : cet avenant

étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Porcelaines Guy Degrenne.

- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (3 janvier 1997) : cet avenant propose, outre le placement des sommes constituant la réserve spéciale de participation en compte courant et porte intérêt au taux minimum légal, le placement au sein de l'un ou l'autre des Fonds du Plan d'Épargne Entreprise.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (21 mai 1997) : cet avenant modifie le taux de rémunération des capitaux propres pour le passer le 5% à 4%.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (12 juin 1998) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Boutiques GD.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (26 juin 2000) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Guy Degrenne Industrie.

Plan d'Épargne Entreprise

L'accord groupe a été signé le 25 février 2003. Les sociétés adhérentes sont Guy Degrenne S.A., Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie, Porcelaines Guy Degrenne, SEED.

Tous les salariés des entreprises adhérentes peuvent adhérer au PEE, s'ils justifient d'une ancienneté de trois mois au moins. Le PEE est alimenté par les versements volontaires des épargnants, les versements de la prime d'intéressement, les versements des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, les sommes disponibles inscrites en comptes courants bloqués, les sommes indisponibles inscrites en compte courant bloqués, le transfert des sommes d'un plan d'épargne ou d'un accord de participation d'un ancien employeur et enfin l'abondement versé par l'entreprise.

Les versements sont investis dans l'un et/ou l'autre des placements suivants : Guy Degrenne Développement, Guy Degrenne Dynamique, Fructi Avenir 3, Fructi Avenir 5 et Fructi Avenir 6.

Ces FCPE sont gérés par Natexis Interépargne. Les sommes ainsi placées sont indisponibles sauf exception visées aux articles R 443-1 et R 442-17 du Code du Travail au sein de la Société Distribution Guy Degrenne.

16.1.4 Les Relations Sociales

Travaux et projets réalisés avec les Instances Représentatives du Personnel de Guy Degrenne

Les Instances Représentatives du Personnel du groupe se sont réunies au moins une fois par mois. Les principaux sujets traités lors de ces réunions étaient les suivants :

Organisation Sociale :

- Suivi des opérations de reclassement
- Formation professionnelle (budget et plan Formation – DIF)
- Modulation du temps de travail

Conjoncture :

- Conjoncture économique
- Plan de charge des ateliers

Divers :

- Présentation du bilan social
- Budget du Comité d'Entreprise
- Résultat Intéressement et Participation
- Présentation des comptes sociaux annuels et semestriels
- Présentation des projets d'investissements
- Médailles du travail

16.1.5 Communication Interne

Les opérations de communication interne sont coordonnées par la Direction des Ressources Humaines. Elles sont ensuite relayées par chaque responsable opérationnel auprès de ses équipes.

De manière constante, il existe des publications destinées à l'ensemble des collaborateurs du groupe, et des publications destinées à quelques métiers de l'entreprise.

Ainsi, à titre d'exemple, la news letter de Guy Degrenne est publiée tous les deux mois. Elle comporte des informations synthétiques sur les faits marquants, les projets et les mouvements des collaborateurs de toutes les divisions du groupe.

Enfin, le groupe a accru sa participation à différents forums nationaux et professionnels, seul ou en partenariat avec l'UIMM. Ces forums sont destinés à présenter les activités du groupe ainsi que les opportunités de recrutement et de carrière.

16.2 Performances environnementales

16.2.1 Information permanente

La Direction de l'environnement au sein du groupe Guy Degrenne anime l'activité de veille, de mise en place et de mise à jour des dispositifs environnementaux du groupe.

Ce dispositif environnemental est construit en fonction des constatations suivantes :

- La diversité des lois et règlements applicables en matière environnementale, entre les différents pays d'implantation du groupe ;
- Les activités des différentes filiales ne sont pas homogènes, il en va donc de même de leur impact sur l'environnement ;

- Cette diversité nécessite un accroissement de la connaissance par le groupe des risques environnementaux inhérents à son activité industrielle et de distribution.

La Direction de l'environnement s'organise donc autour d'un groupe de travail dont les missions sont les suivantes :

- Circonscrire le périmètre géographique de l'action environnementale du Groupe Guy Degrenne et la segmenter par activité ;
- Circonscrire les dispositifs législatifs et réglementaires locaux applicables aux activités de l'ensemble des entités du groupe ;
- S'assurer que les normes inhérentes à chacun des pays sont effectivement appliquées ;
- Etablir un programme d'actions annuelles à partir des données statistiques environnementales consolidées du groupe ;
- S'assurer d'une couverture d'assurance optimale contre les risques liés à l'environnement ;
- Construire des relations avec les institutions, les administrations et les partenaires environnementaux locaux.

16.2.2 Information spécifiques

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

Opérations et Investissements environnementaux réalisés au cours de l'exercice

Tout d'abord, Guy Degrenne a finalisé le renforcement de la sécurité sur le site de production de Vire par clôture du chantier de sprinklage intégral du site initié en 2005, et à la finalisation de l'implantation des RIA. Le financement de cette opération, représentant un montant d'investissement total de 2.1 M€, a été intégré dans l'opération de Lease-Back mise en œuvre à la fin du quatrième trimestre 2005 avec Batiroc Normandie. Ce projet participe sans aucun doute à

une meilleure appréhension et maîtrise des risques environnementaux induits.

Par ailleurs, le groupe a procédé à quelques investissements destinés à réduire la consommation d'eau dans les opérations de traitement de surface.

Guy Degrenne – Groupe

La généralisation de l'emballage sur les sites de production a entraîné une diminution des emballages intermédiaires.

Impacts financiers

Le groupe n'a constitué aucune provision pour la réparation de dommages environnementaux. Bien que la société ait engagé une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir avoir identifié et analysé de manière adéquate toutes les sources de risque.

De ce fait, le groupe Guy Degrenne ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement, ni que ces pertes n'affecteront pas défavorablement ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Toute modification future des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est susceptible d'affecter les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

17 DEPENSE NON FISCALEMENT DEDUCTIBLE

Le montant des dépenses fiscalement non déductibles se sont élevées à 23 682 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver lesdites dépenses et charges, visées à l'article 39-4 dudit code

18 PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 07 SEPTEMBRE 2010.

Le projet des résolutions présentées à l'assemblée générale des actionnaires du 7 septembre 2010 figure à l'annexe N°8 du présent document de référence.

19 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Le tableau des honoraires des commissaires aux comptes est présenté à l'annexe N°9 du présent document de référence.

Comptes consolidés du Groupe Guy Degrenne
Au 31 mars 2010

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

| | | |
|---------|---|----|
| 1 | Etats financiers..... | 20 |
| 1.1 | BILAN..... | 20 |
| 1.1.1 | ACTIF..... | 20 |
| 1.1.2 | PASSIF..... | 20 |
| 1.1.3 | COMPTE DE RESULTAT..... | 21 |
| 1.1.4 | ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES..... | 21 |
| 1.1.5 | TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE..... | 22 |
| 1.1.6 | TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES..... | 23 |
| 2 | Principes et méthodes de consolidation..... | 24 |
| 2.1 | NOUVELLES NORMES PUBLIEES NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR OU NON APPLIQUEES PAR ANTICIPATION :..... | 24 |
| 2.2 | RECOURS A DES ESTIMATIONS..... | 24 |
| 2.3 | METHODES DE CONSOLIDATION..... | 25 |
| 2.4 | DATE D'ARRETE DES COMPTES..... | 25 |
| 2.5 | METHODE DE CONVERSION..... | 25 |
| 2.5.1 | Conversion des états financiers des sociétés étrangères..... | 25 |
| 2.5.2 | Traduction des opérations en devises..... | 25 |
| 2.5.3 | Taux de devises retenus pour l'exercice 2008-2009 et pour l'exercice 2009-2010 :..... | 25 |
| 2.6 | INSTRUMENTS DERIVES..... | 26 |
| 2.7 | COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE..... | 26 |
| 2.8 | APPLICATION DE LA NORME IFRIC 13..... | 26 |
| 2.9 | APPLICATION DE LA NORME IFRS 8..... | 27 |
| 3 | Principes de consolidation..... | 28 |
| 3.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 28 |
| 3.2 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 28 |
| 3.3 | TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES..... | 29 |
| 3.4 | ACTIFS FINANCIERS ET TITRES MIS EN EQUIVALENCE..... | 29 |
| 3.5 | STOCKS..... | 29 |
| 3.6 | CREANCES D'EXPLOITATION..... | 30 |
| 3.7 | TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE..... | 30 |
| 3.8 | ACTIONS AUTO DETENUES..... | 30 |
| 3.9 | IMPOTS..... | 30 |
| 3.10 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS..... | 30 |
| 3.11 | PROVISIONS..... | 30 |
| 3.12 | AVANTAGES AU PERSONNEL..... | 31 |
| 3.12.1 | Engagement de départ en retraite..... | 31 |
| 3.12.2 | Médailles du travail..... | 31 |
| 3.13 | COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTERET..... | 32 |
| 3.14 | CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT..... | 32 |
| 3.15 | RESULTAT PAR ACTION DILUE..... | 32 |
| 3.16 | CLASSEMENT EN ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES/ ACTIVITES ABANDONNEES..... | 32 |
| 4 | Notes aux annexes des comptes consolidés..... | 33 |
| 4.1 | PERIMETRE DE CONSOLIDATION..... | 33 |
| 4.2 | ACTIF IMMOBILISE..... | 34 |
| 4.2.1 | Tests de dépréciation..... | 34 |
| 4.2.1.1 | Principales hypothèses liées à l'activité retenues pour l'établissement du plan pluriannuel..... | 34 |
| 4.2.1.2 | Principaux paramètres du plan pluriannuel..... | 34 |
| 4.2.1.3 | Analyse de sensibilité en cas de variation des principaux paramètres du plan pluriannuel..... | 35 |
| 4.2.2 | Actifs incorporels..... | 35 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

| | | |
|---------|--|----|
| 4.2.3 | Actifs corporels | 37 |
| 4.2.4 | Investissements financiers | 37 |
| 4.2.5 | Titres mis en équivalence | 38 |
| 4.2.6 | Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement | 38 |
| 4.2.7 | Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)..... | 38 |
| 4.2.8 | Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé..... | 38 |
| 4.3 | ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES | 39 |
| 4.3.1 | Composition du capital social | 39 |
| 4.3.2 | Gestion des capitaux propres..... | 39 |
| 4.3.3 | Evolution du capital social | 39 |
| 4.3.4 | Opération sur capital | 39 |
| 4.3.4.1 | Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs | 39 |
| 4.3.4.2 | Opérations sur capital réalisée au cours de l'exercice | 39 |
| 4.3.5 | Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés..... | 41 |
| 4.3.6 | Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions | 42 |
| 4.3.7 | Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action | 42 |
| 4.3.8 | Actions propres | 42 |
| 4.4 | PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES..... | 43 |
| 4.4.1 | Provisions pour litiges sociaux et restructurations | 43 |
| 4.4.2 | Provisions pour litiges commerciaux | 43 |
| 4.4.3 | Autres provisions pour risques et charges | 43 |
| 4.4.4 | Droit individuel à la formation..... | 43 |
| 4.4.5 | Provision pour engagement au personnel:..... | 44 |
| 4.5 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS | 45 |
| 4.5.1 | Ventilation par nature et catégorie | 45 |
| • | Détail du poste Trésorerie et équivalents | 46 |
| • | Détail des Instruments financiers | 46 |
| • | Détail du poste Passifs financiers courants et non courants : | 46 |
| 4.5.2 | Ventilation par échéance | 47 |
| 4.5.3 | Ventilation par devise..... | 47 |
| • | Passifs financiers courants et non courants:..... | 49 |
| 4.6 | AUTRES VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS..... | 49 |
| 4.6.1 | Stocks | 49 |
| 4.6.2 | Créances et dettes courantes ou non courantes nettes | 49 |
| 4.6.3 | Variation de la dépréciation sur créances courantes..... | 49 |
| 4.7 | TABLEAUX DE BOUCLAGE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE | 50 |
| 4.7.1 | Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie..... | 50 |
| 4.7.2 | Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité. | 50 |
| 4.7.3 | Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie | 51 |
| 4.7.4 | Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie | 51 |
| 4.8 | ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | 51 |
| 4.8.1 | Détail des produits financiers | 51 |
| 4.8.2 | Détail du coût de l'endettement brut | 51 |
| 4.8.3 | Détail des autres produits financiers et des autres charges financières | 51 |
| 4.9 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS..... | 52 |
| 4.10 | IMPOT SUR LES RESULTATS..... | 52 |
| 4.10.1 | Impôts exigibles | 52 |
| 4.10.2 | Impôts différés | 53 |
| 4.10.3 | Preuve d'impôts | 53 |
| 4.11 | ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 54 |
| 4.11.1 | Avals, cautions et garanties données..... | 54 |
| 4.11.2 | Nantissements d'actifs incorporels..... | 54 |
| 4.11.3 | Cessions Dailly et affacturage..... | 54 |
| 4.11.4 | Autres engagements hors bilan..... | 54 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

Dans le cadre des lignes de découvert et de crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du dépôt de garantie (900k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance. Au 31 mars 2010 figure une dette de 406 k€ dans les comptes consolidés..... 54

| | |
|---|----|
| 4.12 VENTILATION DE L'EFFECTIF | 55 |
| 4.13 RISQUES FINANCIERS | 55 |
| 4.13.1 Risques de liquidité | 55 |
| 4.13.2 Risques de change | 56 |
| 4.13.3 Risques de taux | 56 |
| 4.13.4 Risques liés aux contrats d'affacturage | 56 |
| 4.13.5 Risques sur matières premières | 57 |
| 4.13.6 Risques sur actions | 57 |
| 4.13.7 Risques de crédit | 57 |
| 4.14 RISQUES OPERATIONNELS | 57 |
| 4.14.1 Risques liés à la concurrence | 57 |
| 4.14.2 Risques d'image et de notoriété | 57 |
| 4.14.3 Risques liés à la présence internationale du groupe | 58 |
| 4.14.4 Risques liés aux produits du groupe | 58 |
| 4.14.5 Risques liés à la saisonnalité | 58 |
| 4.14.6 Risques de dépendance..... | 58 |
| 4.14.7 Risques environnementaux | 58 |
| 4.15 RISQUES JURIDIQUES | 58 |
| 4.15.1 Risques liés à des contentieux et à la fraude | 58 |
| 4.15.2 Risques liés aux engagements contractuels | 59 |
| 4.15.3 Risques de contrefaçon..... | 59 |
| 4.16 RISQUES LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION | 59 |
| 4.17 PARTIES LIEES..... | 59 |
| 4.17.1 Rémunération des membres du Directoire | 59 |
| 4.17.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance..... | 60 |
| 4.17.3 Préambule sur la description des relations entre les entités liées | 60 |
| 4.17.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées | 61 |
| 4.17.5 Description des transactions entre les parties liées..... | 62 |
| 4.18 INFORMATION SECTORIELLE | 63 |
| 4.18.1 Segment primaire (au 31 mars 2010) | 63 |
| 4.18.2 Segment primaire (au 31 mars 2009) | 64 |
| 4.18.3 Segment secondaire (au 31 mars 2010)..... | 64 |
| 4.18.4 Segment secondaire (au 31 mars 2009)..... | 65 |

LE GROUPE COMMERCIALISE POUR L'ESSENTIEL DES PRODUITS QU'IL A DEVELOPPE, ET A DE TRES RARES OCCASIONS DES PRODUITS SOUS LICENCE DE MARQUES OU DE DESSINS ET MODELES. CES PRODUITS NE GENERENT PAS DES VOLUMES REPRESENTANT UNE IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SUR L'ACTIVITE OU LA RENTABILITE DU GROUPE. 58

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

1 ETATS FINANCIERS

1.1 Bilan

1.1.1 Actif

| en k€ | Cf. § | mars-10 | mars-09 |
|--|-------|---------------|---------------|
| ACTIF NON COURANT | | 50 897 | 52 779 |
| Goodwill | 4.2.2 | 2 341 | 2 341 |
| Immobilisations incorporelles | 4.2.2 | 33 869 | 33 763 |
| Immobilisations corporelles | 4.2.3 | 13 428 | 15 371 |
| Actifs financiers | 4.2.4 | 520 | 527 |
| Titres mis en équivalence | 4.2.5 | 488 | 561 |
| Autres actifs d'impôts exigibles non courants | 4.6 | | |
| Impôts différés - Actif | 4.10 | 251 | 216 |
| ACTIF COURANT | | 39 563 | 46 522 |
| Stocks | 4.6 | 23 239 | 27 721 |
| Créances commerciales | 4.5 | 10 877 | 12 652 |
| Autres actifs courants | 4.6 | 3 562 | 3 988 |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 4.10 | 612 | 837 |
| Trésorerie et équivalents | 4.5 | 1 179 | 1 078 |
| Instruments financiers Actif | | 93 | 245 |
| ACTIF DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES | | | |
| Actifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL ACTIF | | 90 459 | 99 301 |

1.1.2 Passif

| en k€ | Cf § | Mars 2010 | Mars 2009 |
|--|------|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES (Part du groupe) | | 49 208 | 42 047 |
| Capital social | 4.3 | 15 613 | 15 412 |
| Primes de fusion | 4.3 | 30 414 | 30 414 |
| Réserves groupe | 4.3 | 6 475 | 216 |
| Résultat part du groupe | 4.3 | -3 294 | -3 995 |
| INTERETS MINORITAIRES | | -4 | 3 |
| Intérêts minoritaires | | -4 | 3 |
| CAPITAUX PROPRES | | 49 204 | 42 050 |
| PASSIFS NON COURANTS | | 15 444 | 6 725 |
| Passifs d'impôts différés | 4.10 | 0 | 0 |
| Provisions non courantes | 4.4 | 1 459 | 1 475 |
| Passifs financiers non courants | 4.5 | 13 619 | 4 786 |
| Autres passifs non courant | 4.6 | 367 | 464 |
| PASSIFS COURANTS | | 25 811 | 50 526 |
| Passifs financiers courants | 4.5 | 7 294 | 26 246 |
| Instruments financiers passifs | | 171 | 962 |
| Provisions courantes | 4.4 | 389 | 436 |
| Dettes Commerciales | 4.5 | 8 590 | 8 775 |
| Passifs d'impôt exigible courant | 4.10 | 0 | 16 |
| Autres passifs courants | 4.6 | 9 366 | 14 091 |
| PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES OU ABANDONNES | | 0 | 0 |
| Passifs destinés à être cédés ou abandonnés | | | |
| TOTAL PASSIFS | | 41 255 | 57 251 |
| | | 0 | 0 |
| TOTAL BILAN | | 90 459 | 99 301 |

1.1.3 *Compte de résultat*

| en k€ | | mars-10 | mars-09 |
|---|---|----------------|----------------|
| | Cf. § | | |
| Chiffre d'affaires | | 82 854 | 93 515 |
| Autres produits de l'activité | | 1 267 | 1 394 |
| | Produits opérationnels | 84 121 | 94 909 |
| Achats de l'exercice | | -27 694 | -34 272 |
| Variation des stocks et production stockée | | -4 906 | -2 877 |
| Charges de personnel | | -28 729 | -30 887 |
| Autres charges d'exploitation | | -17 365 | -20 025 |
| Impôts et taxes | | -1 929 | -2 778 |
| Dotations nettes aux dépréciations sur actifs immobilisés | | -4 280 | -4 265 |
| Dotations nettes aux provisions | | 543 | 32 |
| | Charges opérationnelles | -84 361 | -95 073 |
| | Résultat opérationnel courant | -240 | -163 |
| Autres produits opérationnels | 4.12 | 513 | 975 |
| Autres charges opérationnelles | 4.12 | -2 318 | -2 368 |
| | Résultat opérationnel | -2 045 | -1 556 |
| Autres produits financiers | 4.11 | 118 | 106 |
| Coûts de l'endettement financier brut | 4.11 | -1 321 | -2 840 |
| | Coût net de l'endettement financier | -1 203 | -2 735 |
| Autres produits financiers | 4.11 | 1 136 | 1 561 |
| Autres charges financières | 4.11 | -1 120 | -2 155 |
| | Résultat opérationnel et financier | -3 232 | -4 885 |
| Quote part résultats des sociétés mises en équivalence | | -63 | 72 |
| Impôts sur les résultats | 4.10 | 1 | 815 |
| | Résultat net avant résultat activités cédées | -3 294 | -3 998 |
| Résultat activités cédées | | 0 | 0 |
| | Résultat | -3 294 | -3 998 |
| Intérêts minoritaires | | -1 | -3 |
| Résultat part du groupe | | -3 293 | -3 995 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 3 866 553 | 3 853 032 |
| Nombre d'actions potentielles | | 5 087 084 | 0 |
| Résultat groupe / action | | -0,852 | -1,038 |
| Résultat groupe dilué / action | | -0,852 | -1,038 |
| Résultat activités poursuivies / action | | -0,852 | -1,038 |
| Résultat activités poursuivies dilué / action | | -0,852 | -1,038 |

(1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'établissements financiers en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrite au poste « Produits financiers » à hauteur de 326 k€, compte tenu d'un taux de change favorable (1€ = 265.75 HUF) au 31 mars 2010.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de change entre le taux de clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres. Ainsi, d'un point de vue économique, le produit financier constaté ne résulte pas en un gain de valeur pour les actionnaires, ce produit étant immédiatement compensé par une diminution des capitaux propres du même montant.

1.1.4 *Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

| en k€ | | mars-10 | mars-09 |
|--|-------|--------------|----------------|
| | Cf. § | | |
| Résultat net | - | 3 294 | - 3 998 |
| Ecart de conversion | | 393 | 250 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | 629 | - 411 |
| Impôt | | | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 1 022 | - 161 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres | - | 2 272 | - 4 159 |
| Dont Part du Groupe | - | 2 271 | - 4 156 |

1.1.5 Tableaux de flux de trésorerie

| | Mars 2010 | Mars 2009 |
|---|---------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat des sociétés intégrées | -3 231 | -4 070 |
| Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions | 4 043 | 4 083 |
| Plus-values de cession | 40 | -22 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts) | | |
| | 853 | -9 |
| Coût de l'endettement Financier Net | 1 203 | 2 735 |
| Charge/Produit d'impôts | -1 | -816 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | |
| | 2 055 | 1 910 |
| Impôts versés | -2 | -16 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 2 347 | 2 639 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | | |
| | 4 399 | 4 533 |
| Flux de trésorerie liés aux op. investissements | | |
| Acquisitions d'immobilisations | -2 168 | -3 396 |
| Cessions d'immobilisations | 36 | 174 |
| Incidences des variations de périmètre | -17 | 0 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST. | | |
| | -2 150 | -3 222 |
| Flux de trésorerie liés aux op. financement | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la mère | | |
| Dividendes versés aux minos des sociétés intégrées | 0 | 0 |
| Emission ORA (1) | 9 981 | |
| Augmentation de capital | 0 | 0 |
| Variation nette des dettes financières (2) | -10 676 | 1 587 |
| Intérêts financiers nets versés | -1 203 | -2 735 |
| Variation instruments financiers | 51 | 130 |
| Variation actions propres | 0 | -24 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT | | |
| | -1 848 | -1 041 |
| Autres flux de trésorerie | | |
| | | -30 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | |
| | 401 | 240 |
| Trésorerie d'ouverture | 1 078 | 969 |
| Incidences des variations de cours de devises | -300 | -131 |
| Trésorerie de clôture | 1 179 | 1 078 |
| VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE (2) | | |
| | 401 | 240 |

(1) Conformément à la norme IAS7, les ORA remboursées sur l'exercice, entraînant une augmentation du capital social (pour un montant de 201k€ au 31 mars 2010), ne figurent pas en augmentation de capital, puisqu'ils n'ont pas d'effet direct sur les flux de trésorerie. En effet, il s'agit d'un virement du poste ORA vers le poste Capital Social.

(2) Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

1.1.6 Tableaux de variation des capitaux propres

| en k€ | Capital | Primes | Autres fond propres | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Gains et pertes comptabilisés en CP | Capitaux propres part groupe | Intérêts minori- taires | Capitaux propres |
|--|---------------|---------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Situation au 31 Mars 2008 | 15 412 | 30 414 | | 4 369 | -3 803 | -65 | 46 327 | 5 | 46 331 |
| Affectation du résultat 2008 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA | | | | -3 803 | 3 803 | | | | |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | | -3 995 | | -3 995 | -1 | -3996 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | | 250 | 250 | | 250 |
| Autres | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | -23 | | | -23 | | -23 |
| Instruments financiers | | | | | | -411 | -411 | | -411 |
| Divers Ajustements d'ouverture | | | | -101 | | | -101 | | -101 |
| Situation au 31 mars 2009 | 15 412 | 30 414 | | 442 | -3 995 | -226 | 42 047 | 4 | 42 050 |
| Affectation du résultat 2009 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA | | | | -3 995 | 3 995 | | | | |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | | -3 294 | | -3 294 | -1 | -3295 |
| Variation des écarts de conversion | | | | | | 393 | 393 | | 393 |
| Emission ORA | | | 9 981 | | | | 9 981 | | 9981 |
| Conversion ORA | 201 | | -201 | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | -8 | -8 |
| Actions propres | | | | | | | | | |
| Instruments financiers | | | | | | 629 | 629 | | 629 |
| Changement de méthodes IFRIC 13 | | | | -356 | | | -356 | | -356 |
| Divers Ajustements d'ouverture | | | | -192 | | | -192 | | -192 |
| Situation au 31 mars 2010 | 15 613 | 30 414 | 9 780 | -4 101 | -3 294 | 796 | 49 208 | -5 | 49 202 |

2 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE dont l'application est obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005. Les comptes consolidés au 31 mars 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 2 juillet 2010 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2010.

Les premiers comptes établis par le groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 Décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} Janvier 2004.

Dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS, la société a retenu les options suivantes :

- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38, 40) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition ou à une date antérieure n'a pas été retenue.
- Avantages du personnel : le Groupe a retenu l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels sur engagements de retraite et médaille du travail au 1^{er} janvier 2004. Le groupe n'appliquera pas la méthode du corridor.
- Ecart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères par une affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004.
- Instruments financiers composés : le groupe ne dispose d'aucun instrument financier composé.

2.1 *Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation :*

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent à l'exercice clos le 31 mars 2010 :

- IAS 27 révisée, états financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 3 révisée, regroupement d'entreprise ;
- IFRIC 15, accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17, distribution en nature aux actionnaires ;
- Amendements IAS 32, classement des droits de souscription émis ;
- Amendement IFRS 2, transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement IAS 39, éléments éligibles à la couverture.

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêt des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

2.2 *Recours à des estimations*

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- 4.1 Périètre de consolidation ;
- 4.2 Actif immobilisé ;
- 4.4 Provisions courantes et non courantes
- 4.5 Actifs et Passifs financiers ;
- 4.10 Impôt sur les résultats ;
- 4.14 Risques de marché.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

2.3 Méthodes de consolidation

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêté des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 4.1 « Périmètre de consolidation ».

2.4 Date d'arrêté des comptes

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée normale de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

2.5 Méthode de conversion

La devise utilisée pour l'établissement des comptes consolidés est l'euro.

2.5.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2010 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2010 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les capitaux propres, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « intérêts minoritaires ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

2.5.2 Traduction des opérations en devises

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont réévaluées au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de réévaluation sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

2.5.3 Taux de devises retenus pour l'exercice 2008-2009 et pour l'exercice 2009-2010 :

✓ Cours moyen :

Cours moyen annuel au 31 mars 2010:

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,4175 | 274,4092 | 46,963 | 2,0227 |
| 1 DEV = | 0,705467372 | 0,003644193 | 0,021293359 | 0,494388688 |

Cours moyen au 31 mars 2009

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,41198 | 258,6445 | 47,7973 | 2,03767 |
| 1 DEV = | 0,708225329 | 0,003866311 | 0,020921684 | 0,490756599 |

✓ Cours de clôture :

Cours clôture au 31 mars 2010

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,3479 | 265,75 | 42,9572 | 1,8862 |
| 1 DEV = | 0,741894799 | 0,003762935 | 0,023278985 | 0,530166472 |

A titre indicatif, le cours du baht thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2010 par la Banque Centrale Européenne était de 43,5980 euros

Cours clôture au 31 mars 2009

| | USD | HUF | THB | SGD |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 EUR = | 1,3308 | 308,18 | 46,5758 | 2,0234 |
| 1 DEV = | 0,751427713 | 0,003244857 | 0,021470377 | 0,494217653 |

A titre indicatif, le cours du bath thaïlandais contre euro, publié le 31 mars 2009 par la Banque Centrale Européenne était de 47,223 euros

2.6 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

2.7 Couverture des risques de change

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel courant pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- En capitaux propres (réserves de réévaluation), pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel courant lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

2.8 Application de la Norme IFRIC 13

Les points cadeau sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction, séparément des autres éléments identifiables lors de la vente initiale. La juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente initiale est répartie entre les points cadeau et les autres éléments de la vente.

La contrepartie affectée aux points cadeau est évaluée par référence à leur juste valeur, c'est-à-dire au montant auquel les points cadeau pourraient être vendus séparément.

Si Guy Degrenne fournit elle-même les cadeaux, elle doit comptabiliser la contrepartie affectée aux points cadeau en produit lorsque les points cadeau sont échangés et qu'elle remplit son obligation de livrer les cadeaux. Le montant total du produit comptabilisé sera basé sur le nombre de points cadeau qui ont été échangés contre des cadeaux, par rapport au nombre total d'unités dont l'échange était attendu.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

Les impacts de la première mise en application sont les suivants :

| | mars-10 | mars-09 | | |
|--|----------|----------|--------------|----------|
| | | Publié | Retraitement | Proforma |
| Chiffres d'affaires | 82 854 | 93 515 | - 89 | 93 426 |
| Produits Opérationnels | 84 121 | 94 909 | - 89 | 94 820 |
| Dotations/Reprises nettes aux provisions | 543 | 32 | 63 | 95 |
| Charges opérationnelles | - 84 361 | - 95 073 | 63 | - 95 010 |
| Résultat opérationnel courant | - 240 | - 163 | - 26 | - 189 |

| | mars-10 | mars-09 | | |
|--------------------------------|---------|---------|--------------|----------|
| | | Publié | Retraitement | Proforma |
| Capitaux propres hors Résultat | 52 502 | 46 042 | - 330 | 45 712 |
| Résultat (part du groupe) | - 3 294 | - 3 995 | - 26 | - 4 021 |
| Autres Passifs non courant | 367 | 464 | 426 | 890 |
| Provisions Courantes | 389 | 436 | - 70 | 366 |
| Total Bilan | 90 459 | 99 301 | | 99 301 |

2.9 Application de la Norme IFRS 8

La norme IFRS 8 est appliquée pour la première fois au titre des comptes annuels au 31 mars 2010. Son application est présentée à la note 4.18.

3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1 Immobilisations incorporelles

✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.45, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque Guy Degrenne et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles et frais de développement 3 ans

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

✓ Goodwill :

Le Goodwill est défini par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il fait l'objet de tests de valeur au minimum annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

3.2 Immobilisations corporelles

✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

- Construction à usage industriel, commercial / structure : 20 ans
- Construction à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans
- Matériel de production et outillages 3 à 18 ans
- Matériel de transport et bureautique : 3 à 7 ans
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 4 à 10 ans

3.3 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de valorisation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture et au moins une fois par an pour les Goodwills et la marque. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés part du groupe ;
- Ecart substantiel de la rentabilité (EBITDA) par rapport à celle définie au plan pluri-annuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires
- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité du groupe, les indices de perte de valeur ne peuvent être analysés qu'au regard de l'activité de l'ensemble de l'exercice. Leur évolution, au titre d'une situation intermédiaire, n'est donc pas significative et représentative de l'activité. Dans ces conditions, aucun test de valeur n'est réalisé à l'occasion des arrêts de situations intermédiaires.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine). La valeur recouvrable de ces unités est actualisée par référence à des flux futurs de trésorerie nets. Ces flux sont issus des plans à trois ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit d'activités en cours de repositionnement stratégique. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie générés par la dernière année du plan.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel courant de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction après neutralisation des facteurs d'amélioration.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, avant impôts, déterminé par l'entreprise.

3.4 Actifs financiers et titres mis en équivalence

Les actifs financiers sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence,

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidés » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) des dites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

3.5 Stocks

- ✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majoré des frais de transitaires, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normatif FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

- ✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par les IAS. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale.

Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

3.8 Actions auto détenues

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.9 Impôts

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque...)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, ...).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits », afin d'assurer une meilleure lisibilité économique du compte de résultat.

3.10 Subventions d'investissements

Conformément aux textes en vigueur, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

3.11 Provisions

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

3.12 Avantages au personnel

3.12.1 Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaire à la date des calculs, majoré d'un spread de 2 (afin de conserver un taux d'actualisation comparable);
- Taux de rotation :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|
| 30 ans et moins | 16,5% | 16,5% | 16,5% | 8,0% | 23,5% | 16,5% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 15,0% | 15,0% |
| de 31 à 40 | 12,0% | 12,0% | 12,0% | 8,0% | 23,5% | 12,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 10,0% | 10,0% |
| de 41 à 50 | 8,0% | 8,0% | 8,0% | 6,4% | 23,5% | 8,0% | 6,0% | 6,0% | 4,0% | 4,0% | 8,0% | 8,0% |
| 51 ans et plus | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 23,5% | 5,0% | 3,0% | 3,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% |

- Taux d'augmentation des salaires :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 30 ans et moins | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% |
| de 31 à 40 | 3,0% | 3,0% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% |
| de 41 à 50 | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,4% | 2,4% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |
| 51 ans et plus | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |

- Age de départ en retraite :

- 61 ans pour les non-cadres d'usine
- 63 ans pour les cadres d'usine
- 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
- 65 ans pour les cadres hors usines

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors. Les mesures mises en œuvre sont décrites au paragraphe 4.4 de l'annexe et reposent sur l'hypothèse de départ volontaire des salariés à la retraite aux âges précités.

- Catégories socio- professionnelles

| Corresp / Cat | Fonction |
|---------------|-------------------|
| 1 | Métal cadres |
| 2 | Métal Vente |
| 3 | Métal cadre assim |
| 4 | Métal ETAM |
| 5 | Métal démo |
| 7 | Métal VRP |
| 8 | Métal Ouvrier |
| 12 | apprentis |
| 21 | Céram Cadre |
| 22 | Céram NC |
| 23 | Comm C |
| 24 | Comm NC |

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

3.12.2 Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

3.13 *Couverture des risques de taux d'intérêt*

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

3.14 *Contrat de location financement*

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

3.15 *Résultat par action dilué*

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;
- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

3.16 *Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées*

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées ».

4 NOTES AUX ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

4.1 Périimètre de consolidation

| Dénominations sociales | % Intérêts 2009 2010 | % Intérêts 2008 2009 | Mode d'intégration |
|---|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| GUY DEGRENNE S.A. | 100% | 100% | |
| Filiales françaises | | | |
| USINE J.SIMON | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 552820060 Route d'Aunay - 14500 Vire - France | | | Sans activité |
| DISTRIBUTION GUY DEGRENNE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 331689786 Route d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| PORCELAINES GUY DEGRENNE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 329286892 Rue Beausoleil - 87260 Pierre Buffière - France | | | |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 430020453 Route d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| BOUTIQUES GD | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 412477994 Route d'Aunay - 14500 Vire - France | | | |
| Filiales étrangères | | | |
| SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 277006586 664 Moo 4, Bangpoo Industrial estate, Sukhumvit Road, T. Praekasa Meung Samutrakarn - 10280 - Thailand | | | |
| ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE) | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 06-10-000024 Erzébeti út 7. - 6800 Hodmezövazárhely - Hongrie | | | |
| GUY DEGRENNE BELGIUM | 100% | 100% | Intégration globale |
| N° Siren : 466773205 Bovenberg 124 - 1150 Wuwe Saint Pierre - Belgique | | | |
| GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR | | 50,99% | Société liquidée |
| N° Siren : 199906562E 20 Raffles Place, 09-01 Ocean Towers - Singapour 048620 | | | |
| GUY DEGRENNE ITALIA (1) | 99,3% | 99,3% | Société en liquidation |
| N° Siren : 3690940964 Via Zaccaria 1 - 20122 Milano - Italie | | | |
| GUY DEGRENNE ESPANA (1) | 100% | 100% | Société en liquidation |
| N° Siren : B-83077222 Calle Fernando El Santo 27 - 28010 Madrid - Espagne | | | |
| TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) | 50% | 50% | Mise en équivalence |
| N° Siren : 13-3953778 390 Geroge street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08901 | | | |

(1) S'agissant des filiales espagnole et italienne du groupe, le Directoire avait pris dès l'exercice précédent la décision de faire cesser l'activité de ces deux entités, sans toutefois remettre en cause la poursuite des activités commerciales du groupe sur leurs territoires respectifs.

4.2 Actif Immobilisé

4.2.1 Tests de dépréciation

Les marques et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Comme décrit ci-dessous, l'évaluation de ces actifs est effectuée à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels établis au cours de chaque exercice.

4.2.1.1 Principales hypothèses liées à l'activité retenues pour l'établissement du plan pluriannuel

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2010, tient compte de :

- L'environnement conjoncturel défavorable qu'entraîne la crise économique sur le niveau d'activité prévu pour l'exercice 2009-2010, mais aussi de la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- L'effet relatif de la crise économique sur le rythme de développement des points de vente en master franchise, entraînant un décalage dans le temps sans remettre en cause le potentiel des territoires à terme ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe au cours du dernier exercice clos ;
- De la réduction structurelle des stocks et globalement la très nette amélioration du BFR du groupe en 2009-2010 ;
- D'un cash-flow 2010-2011 dans la lignée du cash flow hors coûts de restructuration constaté en 2009-2010 en progression de près de 1.5M€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

4.2.1.2 Principaux paramètres du plan pluriannuel

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisés pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2010 sont les suivants :

| | Exercice 2009-2010 | Exercice 2008-2009 |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Coût des Capitaux propres | | |
| Taux sans risque | 3,58% | 3,80% |
| Prime de risque action | 6,00% | 5,81% |
| Bêta | 1,90% | 1,90% |
| Coût des capitaux propres | 14,98% | 14,84% |
| Coût de la dette | | |
| Taux sans risque | 3,58% | 3,80% |
| Spread | 1,00% | 1,00% |
| Taux IS | 0,00% | 0,00% |
| Coût de la dette | 4,58% | 4,80% |
| Gearing | 2/3 capitaux propres + 1/3 dettes | 2/3 capitaux propres + 1/3 dettes |
| Crédit moyen des capitaux | 11,50% | 11,50% |
| Taux de croissance à l'infini | 1,50% | 1,50% |

Les principaux paramètres du plan pluriannuel utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'appliquent de manière homogène à l'ensemble des UGT :

| UGT | Durée du plan (1) | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini |
|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------------------|
| Commerce - Holding | 5 ans | 11,5% | 1,50% |
| Porcelaine | 3 ans | 11,5% | 1,50% |
| Métallurgie | 5 ans | 11,5% | 1,50% |

(1) La durée des plans de 3 ans peut être étendue jusqu'à 5 ans pour les activités en cours de repositionnement stratégique.

Taux de croissance à l'infini : la valeur terminale a été calculée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5% (qui reflète l'évolution mondiale du marché de l'art de la table) inchangé par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux de croissance affiché par le groupe Guy Degrenne au cours de l'exercice dans son réseau contrôlé est supérieur à la moyenne des taux de croissance affichés par les principaux concurrents du secteur dans le même réseau, et les performances réalisées dans l'hôtellerie-restauration sont relativement semblables.

Sur la base des hypothèses retenues, les tests de valeur font ressortir une reprise nette de provisions de 299k€ pour le groupe (+306 k€ sur l'UGT Commerce-Holding, -3k€ sur l'UGT Porcelaine, -4 k€ sur l'UGT Acier).

Le groupe étant en situation de retournement, la valeur terminale retenue représente 73.3% de la valeur d'entreprise, et 4.2 fois le résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions de la dernière année du plan.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.2.1.3 Analyse de sensibilité en cas de variation des principaux paramètres du plan pluriannuel

Une variation de plus ou moins 10% du montant du résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions, sur l'ensemble de la période couverte par le plan, a un impact de plus ou moins 11,2 M€ sur la valeur d'entreprise.

Compte tenu de cette situation, la valeur d'entreprise est très sensible aux paramètres retenus :

| Dotations (-)/Reprises (+) | Taux de croissance à l'infini | Taux actualisation | | |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------|--------|--------|
| | | 11,40% | 11,50% | 11,60% |
| | 1,40% | 264 | -527 | -1 302 |
| | 1,50% | 804 | 0 | -788 |
| | 1,60% | 1 355 | 538 | -263 |

4.2.2 Actifs incorporels

✓ Suivi des Goodwills (en valeur nette)

| en k€ | Mars 2010 | Mars 2009 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Distribution Guy Degrenne | 1431 | 1431 |
| Boutiques GD | 910 | 910 |
| Total | 2 341 | 2 341 |

Les Goodwills ci-dessus sont constatés au sein de Guy Degrenne S.A. au titre de chacun des actifs définis ci-dessus, à l'exception de Boutiques GD.

✓ Suivi des frais R&D

| | 31/03/2009 | Augmentation | Diminution | Virt poste à poste | 31/03/2010 |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------------|--------------|
| Frais de R&D | 2 210 | 96 | -493 | 451 | 2 263 |
| Amort frais de R&D | 1 350 | 590 | -334 | | 1 606 |
| VNC frais R&D | 860 | -494 | -159 | 451 | 657 |
| Frais de R&D en cours à N-1 | 655 | | | -451 | 205 |
| Frais de R&D de l'exercice | | 192 | | | 192 |
| Frais R&D en cours | 655 | 192 | | -451 | 396 |
| TOTAL ACTIVE | 1 515 | -303 | -159 | | 1 054 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

✓ Valeur brute des immobilisations incorporelles

| en k€ | Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce | | | Avances et immobilisations encourues | Total immo. Incorporelles |
|------------------------------------|--|----------------------|-----------|--------------------------------------|---------------------------|
| | Goodwill | Autres immo. incorp. | | | |
| Solde de clôture 31/03/2008 | 5 072 | 42 447 | 3 | 897 | 48 419 |
| Acquisitions | | 164 | 24 | 563 | 751 |
| Transfert compte à compte | | 469 | | -469 | 0 |
| Cessions | | -126 | | -14 | -140 |
| Ecart conversion | | -18 | | | -18 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 5 072 | 42 936 | 27 | 977 | 49 011 |
| Acquisitions | | 179 | | 575 | 754 |
| Transfert compte à compte | | 467 | | -467 | 0 |
| Cessions | | -535 | | | -535 |
| Ecart conversion | | 33 | 0 | | 33 |
| Solde de clôture 31/03/2010 | 5 072 | 43 079 | 27 | 1 085 | 49 264 |
| Dont : | | | | | |
| Marque Guy Degrenne | | 29 311 | | | |
| Droit au bail | | 6 368 | | | |

✓ Dépréciation des immobilisations incorporelles

| en k€ | Amortissements | | | | Dépréciations | | | Total dépr. | |
|-----------------------------|--|--------------|----------------------|--------------|--|--------------|---------------------|--------------|---------------|
| | Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce | | Autres immo. incorp. | Total | Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce | | Autres immo. Incorp | | Total |
| | Good-will | | | | Good-will | | | | |
| Solde 31/03/2008 | 2 731 | 2 834 | 2 | 5 567 | | 6 524 | | 6 524 | 12 091 |
| Dotations | | 955 | | 955 | | | | | 955 |
| Reprise | | -118 | | -118 | | | | | -118 |
| Ecart conversion | | -21 | | -21 | | | | | -21 |
| Solde 31/03/2009 | 2 731 | 3 650 | 2 | 6 383 | | 6 524 | | 6 524 | 12 907 |
| Dotations | | 951 | 0 | 952 | | | | | 952 |
| Reprise | | -535 | | -535 | | | | | -535 |
| Reprises sur test de valeur | | | | | | -300 | | -300 | -300 |
| Ecart conversion | | 29 | 0 | 30 | | | | | 30 |
| Solde 31/03/2010 | 2 731 | 4 096 | 2 | 6 830 | | 6 224 | | 6 224 | 13 054 |
| Dont : | | | | | | | | | |
| Marque Guy Degrenne | | | | | | 4 910 | | | |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.2.3 Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

| en k€ | Amortissements | | Dépréciations | | Total immobi- sations corporelles |
|------------------------------------|----------------|---------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | Terrains | Constructions | Installations techniques | Autres immo- corporelles | |
| Solde de clôture 31/03/2008 | 1 193 | 6 989 | 42 903 | 7 437 | 60 901 |
| Acquisitions | | 1 034 | 1 365 | 200 | 2 618 |
| Transfert cpt à cpt | | 1 648 | 401 | | 0 |
| Cessions | -2 | -11 | -929 | -121 | -1 092 |
| Ecart conversion | 16 | -21 | -758 | -96 | -866 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 1 207 | 9 639 | 42 982 | 7 420 | 61 561 |
| Acquisitions | | 85 | 784 | 384 | 1 407 |
| Transfert cpt à cpt | | | 145 | 80 | 0 |
| Cessions | | -11 | -715 | -257 | -983 |
| Ecart conversion | 24 | 167 | 1 396 | 122 | 1 715 |
| Solde de clôture 31/03/2010 | 1 231 | 9 880 | 44 591 | 7 750 | 63 700 |

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

| en k€ | Amortissements | | | | | Dépréciations | | | | | Total dépr. |
|-------------------------|----------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|
| | Terrains | Cons- truction | Installations techniques | Autres immo. corporelles | Total | Terrains | Cons- truction | Installations techniques | Autres immo. Corporelles | Total | |
| Solde 31/03/2008 | 47 | 3 383 | 30 970 | 5 393 | 39 793 | 75 | 305 | 4 186 | 85 | 4 651 | 44 443 |
| Dotations | | 721 | 2 103 | 728 | 3 551 | | | -6 | | -6 | 3 545 |
| Reprises | -2 | -10 | -831 | -131 | -974 | | | -9 | | -9 | -982 |
| Ecart conversion | | -11 | -544 | -94 | -649 | | | -168 | | -168 | -817 |
| Solde 31/03/2009 | 45 | 4 082 | 31 698 | 5 895 | 41 721 | 75 | 305 | 4 004 | 85 | 4 468 | 46 190 |
| Dotations | | 901 | 1 940 | 661 | 3 502 | | | | | | 3 502 |
| Reprises | | -9 | -653 | -256 | -919 | | | -33 | | -33 | -952 |
| Ecart conversion | | 124 | 1 158 | 112 | 1 394 | | | 139 | | 139 | 1 533 |
| Transfert cpt à cpt | | | 75 | | 75 | | | -75 | | -75 | |
| Solde 31/03/2010 | 45 | 5 098 | 34 219 | 6 412 | 45 773 | 75 | 305 | 4 034 | 85 | 4 499 | 50 273 |

4.2.4 Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

| en k€ | Titres de | | Prêts | Autres immo financiers | Total Actifs Financiers |
|-------------------------|--------------------|------------------------------|-----------|---------------------------|----------------------------|
| | parti- cipation | Autres titres immobilisés | | | |
| Solde 31/03/2008 | | | 15 | 512 | 526 |
| Acquisitions | | | | 31 | 31 |
| Cessions | | | -4 | -25 | -29 |
| Ecart conversion | | | -2 | | -2 |
| Solde 31/03/2009 | | | 10 | 518 | 527 |
| Acquisitions | | | | 6 | 6 |
| Cessions | | | -4 | -10 | -13 |
| Ecart conversion | | | 1 | -1 | 0 |
| Solde 31/03/2010 | | | 7 | 513 | 520 |

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

✓ Dépréciation des actifs financiers

| en k€ | Titres de parti- cipation | Autres titres immobilisés | Prêts | Autres immo financiers | Total Actifs Financiers |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|-------|---------------------------|----------------------------|
| Solde 31/03/2008 | | 0 | | | 0 |
| Solde 31/03/2009 | | 0 | | | 0 |
| Solde 31/03/2010 | | 0 | | | 0 |

4.2.5 Titres mis en équivalence

| en k€ | Titres mis en équivalence |
|-------------------------|---------------------------|
| Solde 31/03/2008 | 474 |
| Résultat de l'exercice | 72 |
| Correction d'ouverture | -66 |
| Ecart de conversion | 81 |
| Solde 31/03/2009 | 561 |
| Résultat de l'exercice | -63 |
| Ecart de conversion | -10 |
| Solde 31/03/2010 | 488 |

4.2.6 Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

| en k€ | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Solde 31/03/2008 | 5 231 | 1 704 | 3 527 |
| Acquisitions / Dotations | 1 406 | 319 | 1 087 |
| Solde 31/03/2009 | 6 637 | 2 023 | 4 614 |
| Acquisitions / Dotations | 441 | 523 | -82 |
| Solde 31/03/2010 | 7 078 | 2 546 | 4 531 |

4.2.7 Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs)

| en k€ | Goodwill | Incorporelles | Corporelles | Financières | Titres mises en équivalence | Total |
|-----------------------|--------------|---------------|---------------|-------------|-----------------------------|---------------|
| Valeurs brutes | 5 072 | 44 191 | 63 702 | 520 | 488 | 113 973 |
| Dépréciation | - 2 731 | - 10 322 | - 50 275 | | - | 63 328 |
| Valeurs nettes | 2 341 | 33 869 | 13 427 | 520 | 488 | 50 645 |

4.2.8 Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions de l'exercice s'analisent de la manière suivante :

| en k€ | Incorporelles | Corporelles | Financières |
|--|---------------|--------------|-------------|
| Investissements commerciaux | | 77 | |
| Aménagement des points de vente | | 49 | |
| Mobiliers de présentation | | | |
| Autres | | | |
| Equipements informatiques | | 28 | |
| Développements produits | 290 | 88 | |
| Frais de développement de nouveaux modèles | 290 | | |
| Outillages nouveaux modèles + remplacement ancien outillages | | 88 | |
| Investissements industriels | | 898 | |
| Autres aménagements immobiliers | | 51 | |
| Equipements industriels | | 847 | |
| Sprinklage | | | |
| Investissements informatiques | 417 | 344 | |
| Autres | 47 | | 6 |
| Total des investissements au 31 mars 2010 | 754 | 1 407 | 6 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

Les cessions s'analysent de la manière suivante :

| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Incorporelles | 535 | 535 | |
| Corporelles | 983 | 952 | 31 |
| Financières | 13 | | 13 |
| | 1 531 | 1 487 | 44 |

au 31 mars 2010

| | en k€ | Incorporelles | Corporelles | Financières |
|---|-------|---------------|-------------|-------------|
| Désinvestissements commerciaux | | | | |
| Aménagements magasins | | | | |
| Désinvestissements industriels | | | 31 | |
| Autres cessions | | | | 13 |
| Total des cessions en valeur nette comptable | | | 31 | 13 |

4.3 Analyse des capitaux propres

4.3.1 Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 613 296 €, divisé en 3 903 324 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

4.3.2 Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans un contexte de crise économique profonde, la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Pour atteindre cet objectif, la société a notamment mis en œuvre plusieurs moyens : augmentation des capitaux permanents, cession d'actifs non stratégiques.

C'est dans ce même esprit de gestion des capitaux propres que le groupe a émis une ORA en novembre 2009 (Obligations Remboursables en Actions) dans les conditions définies au § 4.3.4.2 ci-après.

4.3.3 Evolution du capital social

| | en € | en nombre d'actions | Valeur nominale |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| Situation au 31 mars 2008 | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Situation au 31 mars 2009 | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Impact remboursement anticipé d'ORA | 201 168 | 50 292 | |
| Situation au 31 mars 2010 | 15 613 296 | 3 903 324 | 4 |

4.3.4 Opération sur capital

4.3.4.1 Opérations sur capital réalisées au cours des exercices antérieurs

- Exercice 2008-2009 : aucune opération sur capital n'a été réalisée ;
- Aucune souscription n'a été réalisée au cours de l'exercice 2008-2009 au titre des BSA (cf. § 4.3.6 ci-après).

4.3.4.2 Opérations sur capital réalisée au cours de l'exercice

L'émission d'ORA était destinée à :

- Conforter l'ensemble des partenaires du Groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...) ;
- Reconstituer les fonds propres du Groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au business plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires (les principaux banquiers du Groupe ont ainsi donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€).

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

Les principales caractéristiques de l'émission d'ORA étaient les suivantes :

| | |
|--|---|
| Montant de l'émission Produit brut | 10.582.995 euros. |
| Produit net | Environ 10.000.000 euros |
| Nombre d'ORA | 2.568.688 ORA. |
| Droit préférentiel de souscription | La souscription des ORA était réservée par préférence : <ul style="list-style-type: none">– aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 octobre 2009.– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (ci-après « DPS ») qui pouvaient souscrire du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus– à titre irréductible à raison de deux ORA pour trois actions existantes possédées, trois droits préférentiels de souscription permettait de souscrire deux ORA au prix de 4,12 euros par ORA ; et– à titre réductible, le nombre d'ORA qu'ils désiraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. |
| Valeur théorique du DPS | Sur la base du cours de clôture de l'action Guy Degrenne le 19 octobre 2009, la valeur théorique du DPS s'élevait à 0,81 euros |
| Valeur nominale unitaire des ORA | 4,12 euros par ORA |
| Prix d'émission et date d'émission des ORA | Le pair, soit 4,12 euros par ORA, payable en une seule fois à la date d'émission (correspondant à la date de règlement), soit le 17 novembre 2009 (la « Date d'Emission »). |
| Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA | Les actions nouvelles remises en remboursement des ORA portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes code ISIN FR0004035061. |
| Ratio de remboursement des ORA et ajustement du ratio de remboursement des ORA | Chaque ORA est remboursable par la remise de deux actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 4 euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs. |
| Remboursement des ORA | Les ORA seront remboursables en actions nouvelles, à raison de deux actions pour une ORA émises chacune à 4 €, sous réserve d'ajustements ultérieurs, en totalité le 17 novembre 2012 ou le 1er jour ouvré suivant le 17 novembre 2012 si cette date n'est pas un jour ouvré (la « Date d'échéance »). |
| Durée de l'emprunt | 3 ans |
| Remboursement anticipé des ORA au gré des porteurs ou à l'initiative de la Société | Aucun cas de remboursement anticipé des ORA à l'initiative de la Société n'est prévu. Les Porteurs d'ORA peuvent à leur gré demander, par notification écrite à la Société et à l'agent payeur, Société Générale Securities Services, depuis le 17 novembre 2009 et jusqu'à la Date d'échéance, le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs ORA, en précisant la quantité exacte d'ORA à rembourser. Ce remboursement anticipé des ORA s'effectue uniquement par remise d'actions nouvelles, sur la base du Ratio de Remboursement en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement anticipée est notifiée. Les demandes de remboursement anticipé sont irrévocables. |
| Remboursement en numéraire | Les ORA ne peuvent pas être remboursées en espèces, y compris en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société. |
| Taux d'intérêt | Aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA. |
| Rang des ORA | Maintien de l'emprunt à son rang (pari passu). |

La position des principaux actionnaires du groupe, dans le cadre de l'émission de l'ORA, était la suivante :

- COMIR qui détenait, à la date du Prospectus, 1 499 788 actions représentant 38,92% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 829 610 ORA correspondant à l'exercice de 1 244 415 DPS. Cette souscription a été opérée en partie par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Comir était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 2 918 775,92 euros intérêts compris et en espèces pour le solde qui s'élève à 499 224,08 euros. Comir n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- MOUSSEFORK b.v. qui détenait, à la date du présent Prospectus, 674 249 actions représentant 17,50% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 322.030 ORA correspondant à l'exercice de 483 045 DPS. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont MOUSSEFORK b.v. était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 1 326 767,41 euros intérêts compris. MOUSSEFORK b.v. n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 379 609 actions représentant 9,85% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 183 188 ORA correspondant à l'exercice de 274 782 DPS. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 754 740,72 euros intérêts compris. COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- Thomas RIEKER, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 1 000 actions représentant 0,02% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 666 ORA correspondant à l'exercice de 1 000 DPS qu'il détenait à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 54 710 DPS acquis auprès de Soparcif permettant la souscription de 36 473 ORA. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Thomas RIEKER était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 153 011,44 euros intérêts compris. Thomas RIEKER n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- Par ailleurs, Berndorf, COMIR, MOUSSEFORK et COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s'étaient engagés à céder à SOPARCIF respectivement 198 269, 255 370, 191 204 et 104 824 DPS au prix de 0,01 € par bloc de DPS cédés ;
- SOPARCIF, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 82 414 actions représentant 2,14% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible à hauteur de 82 414 DPS qu'il détenait à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 694 957 DPS acquis auprès des actionnaires sus nommés, permettant la souscription de 463 304 ORA et un ordre de souscription à titre réductible sur le solde de l'émission pour lequel des engagements de souscription n'ont pas été reçus. Cette souscription a été opérée en partie par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont SOPARCIF était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 229 399,61 euros intérêts compris et en espèces pour le solde. Soparcif s'était par ailleurs engagé à recéder à Thomas RIEKER 54 710 DPS au prix global de 0,01 €.

Compte tenu des engagements décrits ci-dessus, l'émission était ainsi garantie à 100%, et a été souscrite dans son intégralité.

Au 31 mars 2010, 25 146 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 50 292 actions nouvelles.

4.3.5 Capital Potentiel : Options d'achats et de souscription d'actions consenties aux salariés.

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêt les caractéristiques suivantes :

| | |
|---|--|
| Date de l'AGE | 02-mai-05 |
| Date du Conseil / Directoire | 14-juin-05 |
| Nombre total Options | 196 000 |
| Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance | 0 |
| Nombre de dirigeants concernés | 3 |
| Point de départ d'exercice des SOP | 14-juin-05 |
| Prix de souscription | 7,65 € |
| Décote | Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution |
| Modalités d'exercice des SOP | Exercibles dès le 14/06/05 jusqu'au 12 juin 2009 |
| Nombre de SOP attribuées à l'origine | 164 600 |
| Nombre de SOP caduques et radiées | 158 600 |
| Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | 6 000 |
| Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007 | |
| Délai Fiscal | 14-juin-05 |
| Date échéance du plan | 12-juin-09 |

Aucune option n'a été exercée depuis la date de clôture des comptes annuels au 31 mars 2010. Le plan étant caduque depuis le 12 juin 2009, il n'existe plus de capital potentiel ressortant du régime des options de souscription d'actions à la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2010.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.3.6 Capital Potentiel : Bons de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- avant le 30 septembre 2010,
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7,45 €
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance,
- Décote, relative au prix d'acquisition des actions : le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution.

Au 31 mars 2010, 159 000 bons de souscriptions ont été attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions sont liées à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attribution, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

Compte tenu de l'absence de réalisation des conditions d'exercice des BSA, le Directoire a constaté leur caducité.

4.3.7 Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action

| | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre d'actions | 3 866 553 | 3 853 032 |
| Nombre actions potentiel / Stock options | 0 | 0 |
| Nombre actions potentiel / BSA | 0 | 0 |
| Nombre d'actions potentiel / ORA | 5 087 084 | |
| TOTAL | 8 953 637 | 3 853 032 |

4.3.8 Actions propres

A la clôture de l'exercice, la société détient 21 442 actions qui représentent environ 0.55% des 3 903 324 actions composant le capital social de la société.

- ✓ Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce :

| | |
|--|----------------|
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice | 21 025 actions |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice | 14 952 actions |
| Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice | 4 euros |

- ✓ Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat AFEI en cours avec la société ODDOMIDCAP.

- ✓ Cessions effectuées au cours de l'exercice : 14 952 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 2.32 euros.

4.4 Provisions courantes et non courantes

| (en k€) | Provision pour litiges sociaux et restructurations | provision pour litiges commerciaux | autres provisions | Provision pour risques fiscaux | Total provisions courantes | Provisions engagement au personnel | Total provisions non courantes |
|-------------------------------------|--|------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Solde 31/03/2008 | 644 | 56 | 187 | 1 | 888 | 1 476 | 1 476 |
| Reclassification | | | | | | | |
| Dotation | 114 | | 290 | | 404 | 38 | 38 |
| Reprise utilisée | -582 | -17 | -187 | -1 | -787 | -39 | -39 |
| Reprise non utilisée | -35 | | | | -35 | | |
| Variation périmètre | | | | | | | |
| Ecart conversion | | | -34 | | -34 | | |
| Solde 31/03/2009 | 141 | 39 | 256 | 0 | 436 | 1 475 | 1 475 |
| Reclassification | | | -1 | 1 | | | |
| Dotation | 196 | 47 | 129 | | 372 | 26 | 26 |
| Reprise utilisée | -79 | -38 | -195 | | -312 | -42 | -42 |
| Reprise non utilisée | -63 | | | | -63 | | |
| Changement méthode de consolidation | | | -74 | | -74 | | |
| Ecart conversion | 2 | | 27 | | 29 | | |
| Solde 31/03/2010 | 198 | 47 | 142 | 1 | 389 | 1 459 | 1 459 |

4.4.1 Provisions pour litiges sociaux et restructurations

Une provision pour litige sociaux a été constituée à hauteur de 196 k€ tandis que 79k€ de provisions antérieures faisaient l'objet de reprises utilisées et 63k€ de reprises non utilisées suite à l'extinction de contentieux initiés au cours des exercices antérieurs. L'essentiel des dotations de l'exercice portent sur l'ajustement des frais de représentation d'avocats dans le cadre des contentieux, compte tenu de la durée allongée des procédures en cours.

4.4.2 Provisions pour litiges commerciaux

Les reprises s'élèvent à 38 k€ et correspondent à :

- L'extinction d'un contentieux avec Madame GENDRE initié dans le cadre de l'utilisation de droits de propriété intellectuelle sur des visuels publicitaires (6k€) ;
- L'extinction d'un contentieux avec la société Business Interactive initié dans le cadre de l'utilisation de droits de propriété intellectuelle sur des créations web (32k€).

Les dotations s'élèvent à 47k€ dont 32 k€ dans le cadre d'un contentieux initié par un ancien agent commercial du groupe, réclamant la somme totale de 838k€ suite à la résiliation de son contrat, alors même que ledit agent a sciemment violé son obligation contractuelle de non-concurrence.

4.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Les principales variations proviennent :

- D'une provision couvrant les droits acquis par les porteurs de carte de fidélité, soit 74k€ ;
- D'une reprise nette au titre de la filiale hongroise de 66 k€.

4.4.4 Droit individuel à la formation

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- La formation est imputée sur le droit à RTT ;
- Le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars 2010 s'élève à 66 239.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.4.5 Provision pour engagement au personnel:

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|--------------|--------------|
| Provision pour médaille de travail | 142 | 150 |
| Provision pour indemnités de départ en retraite | 1 317 | 1 325 |
| | 1 459 | 1 475 |

L'engagement total du groupe au titre des médailles de travail s'élève au 31 mars 2010 à :

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---------------------------|------------|------------|
| Guy Degrenne Industrie | 75 | 80 |
| Guy Degrenne SA | 8 | 9 |
| Porcelaines Guy Degrenne | 9 | 9 |
| Boutiques GD | 7 | 7 |
| Distribution Guy Degrenne | 43 | 45 |
| | 142 | 150 |

L'engagement total du groupe au titre des provisions pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31 mars 2010 à :

| en k€ | Droits Acquis 31/03/2010 | Droits Acquis 31/03/2009 |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Guy Degrenne SA | 104 | 87 |
| Distribution Guy Degrenne | 304 | 322 |
| Guy Degrenne Industrie | 799 | 815 |
| Porcelaines Guy Degrenne | 83 | 79 |
| Boutiques Guy Degrenne | 27 | 22 |
| Engagement Total | 1 317 | 1 325 |

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

- Le groupe Guy Degrenne met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :
 - o Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;
 - o Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
 - o Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
 - o Favoriser le retour au ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.
- Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillon, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.
- Dans ces conditions, les départs à la retraite se font sur la base des départs volontaires aux âges définis au paragraphe 3.12.1.

| Convention applicable | Engagement au 31/03/2009 | Correction d'ouverture | Coût financier | Services rendus | Décasse-ment | Ecart actuariel | Engagement au 31/03/2010 |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|----------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------------------|
| Métallurgie | 1 224 | 56 | 51 | 100 | -222 | -4 | 1 206 |
| Porcelaine | 79 | | 4 | 8 | -7 | -1 | 83 |
| Commercial | 22 | | 1 | 7 | -1 | 0 | 28 |
| | 1 325 | | 56 | 115 | -230 | -5 | 1 317 |

- Analyse de sensibilité

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

| | | | |
|----------------------------|--------|------|------|
| | Spread | | |
| Dotations (-)/Reprises (+) | 1,5% | 2,0% | 2,5% |
| | -71 | 0 | 67 |

4.5 Actifs et Passifs financiers

4.5.1 Ventilation par nature et catégorie

| | Valeur au bilan | Prêts, créances et autres dettes | Intruments dérivés | Actifs en juste valeur par résultat | Actifs en juste valeur par capitaux propres | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Actifs disponible à la vente | Total juste valeur |
|--|-----------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------------------|---|--|------------------------------|--------------------|
| Actifs non courants | | | | | | | | |
| Investissements financiers | 520 | 520 | | | | | | 520 |
| Titres mis en équivalence | 488 | | | 488 | | | | 488 |
| Autres actifs non courants | | | | | | | | |
| Actifs d'impôts exigibles non courants | | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | | |
| Créances commerciales | 10 877 | 10 877 | | | | | | 10 877 |
| Autres actifs courants | 3 562 | 3 562 | | | | | | 3 562 |
| Instruments financiers actifs | 93 | | 93 | | | | | 93 |
| Trésorerie et équivalents | 1 179 | | | 1 179 | | | | 1 179 |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 612 | 612 | | | | | | 612 |
| Actifs | 17 331 | 15 571 | 93 | 1 667 | | | | 17 331 |
| Passifs non courants | | | | | | | | |
| Passif financiers non courants | 13 619 | 13 619 | | | | | | 13 619 |
| Autres passifs non courants | 367 | 367 | | | | | | 367 |
| Passifs courants | | | | | | | | |
| Instruments financiers Passifs | 171 | | 171 | | | | | 171 |
| Passif financiers courants | 7 294 | 7 294 | | | | | | 7 294 |
| Dettes commerciales | 8 590 | 8 590 | | | | | | 8 590 |
| Passif d'impôt exigible | | | | | | | | |
| Autres passifs courants | 9 366 | 9 366 | | | | | | 9 366 |
| Passifs | 39 407 | 39 236 | 171 | | | | | 39 407 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- Détail du poste Trésorerie et équivalents

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|--------------|--------------|
| Autres valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 1 179 | 1 078 |
| Total | 1 179 | 1 078 |

- Détail des Instruments financiers

| | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Instruments financiers actif | 93 | 245 |
| Instruments financiers passif | 171 | 962 |
| Impact sur les réserves cumulées | -73 | -588 |
| Impact résultat net d'extourne | 107 | -114 |

| | Montant couvert en devises | Montant couvert en € au taux de clôture | Valorisation instrument financier |
|----------------------|----------------------------|---|-----------------------------------|
| EUR/USD | 2 100 | 1 558 | 88 |
| EUR/HUF | 350 000 | 1 317 | 55 |
| EUR/THB | 16 000 | 372 | 32 |
| Taux Intérêts | 10 000 | 10 000 | -141 |
| Matière première | 0 | 0 | 0 |
| | | Total éligible | 33 |
| | | Total non éligible | 1 |
| | | | 34 |

- Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Autres emprunts obligataires | 0 | 0 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 17 014 | 26 751 |
| Emprunts issus des crédit baux | 3 634 | 4 014 |
| Emprunts et dettes financières divers | 75 | 106 |
| Avances conditionnées | 190 | 161 |
| | 20 913 | 31 032 |

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2010, 73.2% (contre 22.3 % au 31 mars 2009) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 26.8% (contre 77.7% au 31 mars 2009) de dettes à court terme. Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.14.1.

La variation de la dette moyen terme au 31 mars 2010 par rapport à celle de l'année passé s'explique par la signature d'un contrat de crédit moyen terme en pool de 10 M€ avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale). La mise en place de ce crédit moyen terme s'est réalisée par la consolidation en particulier de crédits de campagne dont le remboursement partiel était demandé au 30 septembre 2009. Les principales dispositions de ce crédit sont les suivantes :

- Les comités de crédit du pool et OSEO s'étaient prononcés dès le mois d'octobre 2009 favorablement pour la signature d'un contrat dans les conditions détaillées ci-après. Cependant, pour des raisons purement administratives, le contrat n'a pu être signé que le 9 avril 2010. Par conséquent, la société disposant d'un droit inconditionnel à l'octroi de ce crédit, le montant accordé a pu être présenté en dettes financières non courantes dès la clôture des comptes au 31 mars 2010.
- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Générale
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
 - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
 - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Daily et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
- Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
- Au 31 mars 2010, le ratio ci-dessus s'établit à 0.4.

Emprunts obligataires :

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

4.5.2 Ventilation par échéance

| (en k€) | Montant | 6 mois < X < | | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| | | X < 6 mois | 12 mois | X > 12 mois |
| Actifs financiers | 520 | | | 520 |
| Titres mis en équivalence | 488 | | | 488 |
| Créances clients et comptes rattachés | 10 877 | 10 877 | | |
| Autres actifs | 3 562 | 3 562 | | |
| Instruments financiers actif | 93 | 93 | | |
| Trésorerie et équivalents | 1 179 | 1 179 | | |
| Actif d'impôts exigibles | 612 | 509 | 103 | |
| Total actifs financiers | 17 331 | 16 220 | 103 | 1 008 |
| Passif financiers (1) | 20 913 | 6 332 | 963 | 13 618 |
| Instruments financiers | 171 | 171 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8 590 | 8 590 | | |
| Passif d'impôts exigibles | | | | |
| Autres passifs | 9 733 | 9 366 | | 367 |
| Total Passifs financiers | 39 407 | 24 459 | 963 | 13 985 |

(1) dont crédit baux 3 634 k€, dont 798 k€ seront à rembourser au cours de l'exercice 2010-2011

4.5.3 Ventilation par devise

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

| en k devise | Valeur au bilan | € | HUF | THB | USD | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|------------|
| Investissements financiers | 520 | 502 | 6 | 12 | | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 1 595 | 516 | | |
| Titres mis en équivalence | 488 | 488 | | | | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 10 877 | 10 388 | 264 | | 225 | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 70 158 | | 304 | |
| Autres actifs | 4 174 | 3 666 | 426 | 82 | | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 113 210 | 3 504 | | |
| Trésorerie et équivalents | 1 272 | 914 | 7 | 292 | 59 | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 1 860 | 12 544 | 44 | |
| | Actifs | 17 331 | 15 959 | 703 | 386 | 284 |
| Passif financiers | 21 084 | 20 038 | 983 | 63 | | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 261 232 | 2 706 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8 590 | 6 887 | 574 | 781 | 348 | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 152 432 | 33 573 | 470 | |
| Autres passifs | 9 733 | 9 314 | 234 | 185 | | |
| <i>contre valeur devises</i> | | | 62 186 | 7 948 | | |
| | Passifs | 39 407 | 36 239 | 1 791 | 1 029 | 348 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- *Passifs financiers courants et non courants:*

| | 31 mars 2010 | | 31 mars 2009 | |
|---|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | en k€ | en k devise | en k€ | en k devise |
| Autres emprunts obligataires | 0 | | 0 | |
| - euro | 0 | | 0 | |
| Instruments financiers | 171 | | 962 | |
| - euro | 171 | | 962 | |
| Avances conditionnées | 190 | | 161 | |
| - euro | 190 | | 161 | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 20 648 | | 30 765 | |
| - euro | 16 867 | | 26 662 | |
| - HUF | 3 618 | 961 484 | 3 521 | 1 085 102 |
| - THB | 163 | 7 020 | 582 | 27 107 |
| Emprunts et dettes financières divers | 75 | | 106 | |
| - euro | 75 | | 106 | |
| Total | 21 084 | | 31 994 | |

4.6 Autres variations des autres actifs et autres passifs

4.6.1 Stocks

- ✓ Valeurs en fin de période

| en k€ | Valeurs brutes | | Dépréciation | | Valeurs nettes | |
|----------------------------------|----------------|---------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
| | mars-10 | mars-09 | mars-10 | mars-09 | mars-10 | mars-09 |
| Matières premières | 3 606 | 4 266 | 393 | 433 | 3 213 | 3 833 |
| Encours | 2 845 | 2 507 | 199 | 214 | 2 646 | 2 293 |
| Produits finis et intermédiaires | 14 270 | 18 353 | 1 262 | 1 409 | 13 008 | 16 944 |
| Marchandises | 4 396 | 4 665 | 24 | 15 | 4 372 | 4 650 |
| Total | 25 117 | 29 792 | 1 878 | 2 071 | 23 239 | 27 721 |

4.6.2 Créances et dettes courantes ou non courantes nettes

| en k€ | 31/03/10 | 31/03/09 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs d'impôts exigibles non courant | 0 | 0 |
| Impôts différés actifs | 251 | 216 |
| Actifs d'impôts exigibles courant | 612 | 830 |
| Créances commerciales | 10 877 | 12 652 |
| Autres créances courantes | 3 562 | 3 995 |
| Autres dettes non courantes | -367 | -464 |
| Impôts exigible passif | 0 | -16 |
| Dettes commerciales | -8 590 | -8 775 |
| Autres dettes courantes | -9 366 | -14 091 |
| Total NET | -3 021 | -5 653 |

En octobre 2007, le groupe a bénéficié d'un apport en compte courant de 2M€ de la part de ses principaux actionnaires. Pour faire face à des besoins saisonniers de trésorerie, les mêmes actionnaires ont procédé à un second apport en comptes courants de 3M€ au mois d'avril 2008. Le compte courant est constaté dans le poste « Autres dettes » dans les comptes au 31 mars 2009. Compte tenu de l'apport de l'ensemble des comptes courants d'actionnaires à l'émission de l'ORA au mois de novembre 2010, il n'existe plus de compte courant d'actionnaire au 31 mars 2010.

4.6.3 Variation de la dépréciation sur créances courantes

| en k€ | Créances commerciales | Autres créances |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|
| Solde au 31/03/2008 | 321 | 19 |
| Dotation | 57 | |
| Reprise | -136 | -1 |
| Ecart conversion | -6 | 1 |
| Solde au 31/03/2009 | 235 | 19 |
| Dotation | 100 | |
| Reprise | -153 | |
| Ecart conversion | 4 | |
| Solde au 31/03/2010 | 187 | 19 |

4.7 Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie

4.7.1 *Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie*

| | |
|---------------------------------|-----|
| Prix de cessions = | 22 |
| Valeur nette comptable sortie = | 44 |
| Plus/Moins value de cession | -22 |

Les prix de cessions sont majorés de 13 k€ pour les remboursements d'investissement financier pour atteindre le montant de 35 k€ sur la ligne « cession des immobilisations. »

4.7.2 *Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.*

| en K€ | Variation BFR Avril | |
|---|---------------------|------------------|
| | 2009 à Mars 2010 | 2008 à Mars 2009 |
| Variation des stocks et en-cours | -4 907 | -2 767 |
| Variation des créances commerciales et comptes rattachés | -2 211 | -2 973 |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés | 673 | 5 042 |
| Variation des autres créances et dettes | 4 098 | -1 940 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -2 347 | -2 638 |

| | fournisseurs | autres BFR | clients | stocks | Total |
|-------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 31/03/2008 | -13 889 | -8 002 | 15 721 | 30 931 | 24 760 |
| flux exploitation nette | 5 042 | -1 940 | -2 973 | -2 767 | -2 637 |
| var périmètre | | | | | |
| Transfert interne | | | | | |
| Ecart de conversion | 72 | 197 | -97 | -442 | -270 |
| 31/03/2009 | -8 775 | -9 746 | 12 652 | 27 722 | 21 853 |
| flux exploitation nette | 673 | 4 098 | -2 211 | -4 907 | -2 347 |
| Correction d'ouverture | | | | -135 | -135 |
| var périmètre | | 4 | | | 4 |
| Transfert interne | -347 | | 347 | | |
| Ecart de conversion | -141 | 492 | 88 | 560 | 999 |
| 31/03/2010 | -8 590 | -5 152 | 10 876 | 23 239 | 20 374 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.7.3 Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

| en k€ | Total immo. Incorporelles | Total immobilisations corporelles | Total Actifs Financiers | Titres mises en équivalence | Total |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|
| Solde de clôture 31/03/2008 | 48 420 | 60 901 | 526 | 474 | 110 321 |
| Acquisitions | 750 | 2 617 | 31 | | 3 398 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Résultat mise en équivalence | | | | 6 | 6 |
| Cessions | -140 | -1 093 | -29 | | -1 262 |
| Ecart conversion | -18 | -866 | -2 | 81 | -805 |
| Solde de clôture 31/03/2009 | 49 011 | 61 559 | 527 | 561 | 111 658 |
| Acquisitions | 754 | 1 407 | 6 | | 2 167 |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Résultat mise en équivalence | | | | -63 | -63 |
| Cessions | -535 | -983 | -13 | | -1 531 |
| Ecart conversion | 33 | 1 715 | | -10 | 1 738 |
| Solde de clôture 31/03/2010 | 49 263 | 63 698 | 520 | 488 | 113 969 |

4.7.4 Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

| en k€ | Emprunts obligataires | Emprunts auprès etabl. de crédit | Emprunts divers | Avances conditionnées | Total |
|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------|---------------|
| Solde 31/03/2008 | 63 | 29 661 | 197 | 150 | 30 070 |
| Souscriptions / Remboursements | -63 | 1 729 | -90 | 11 | 1 587 |
| Ecart conversion | | -626 | | | -626 |
| Solde 31/03/2009 | 0 | 30 764 | 106 | 161 | 31 031 |
| Souscriptions / Remboursements | | 680 | | 41 | 721 |
| Remboursements | | -11 354 | -31 | -11 | -11 396 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 |
| Ecart conversion | | 557 | | | 557 |
| Solde 31/03/2010 | 0 | 20 646 | 75 | 191 | 20 913 |

4.8 Analyse des Produits et charges financiers

4.8.1 Détail des produits financiers

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|----------------------------|------------|------------|
| Instruments financiers | 107 | 53 |
| Divers produits financiers | 11 | 52 |
| Total | 118 | 106 |

4.8.2 Détail du coût de l'endettement brut

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Intérêts des emprunts & dettes | -1 321 | -2 673 |
| Divers | | |
| Instruments financiers | | -167 |
| Total | -1 321 | -2 840 |

4.8.3 Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|------------------------------|------------|-------------|
| Différences nettes de change | 72 | -543 |
| Divers | 2 | 4 |
| Coût financier PIDR | -58 | -55 |
| Total | 16 | -594 |

4.9 **Autres produits et charges opérationnels**

| en K€ | | 31/03/2010 | | 31/03/2009 |
|---------------------------------|---|--------------|---|--------------|
| Résultats de cession d'actifs | - | 40 | | 39 |
| Dépréciation d'actifs corporels | - | 273 | - | 232 |
| Réorganisations | - | 1 652 | - | 1 139 |
| Autres | | 160 | - | 60 |
| Total | - | 1 805 | - | 1 392 |

A la clôture de l'exercice au 31 mars 2010 les autres produits et charges sont principalement constitués des coûts liés aux opérations de réorganisations, de nature commerciale ou sociales, conséquences des opérations exceptionnelles définies et mises en œuvre dans le cadre du plan de réorganisation globale du groupe, et se traduisant notamment par une diminution sensible de l'effectif (cf. §4.12 Ventilation de l'effectif).

4.10 **Impôt sur les résultats.**

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|------------------|------------|------------|
| Impôts exigibles | 2 | -15 |
| Crédit d'impôt | | |
| Impôts différés | -3 | 831 |
| Total | -1 | 816 |

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Guy Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2009, une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 464 k€ au titre de l'exercice.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat.

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2010 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2009 (511k€) majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2010 (103k€) sous déduction du crédit d'impôt au titre des trois premiers mois de l'année civile 2009 (150k€).

4.10.1 **Impôts exigibles**

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---------------------------|------------|------------|
| Alföld Porcelan | 2 | |
| Boutiques GD | | |
| Guy Degrenne | | |
| Distribution Guy Degrenne | | |
| Guy Degrenne Industrie | | |
| Porcelaines Guy Degrenne | | |
| Siam Tableware | | -15 |
| J Simon | | |
| Total | 2 | -15 |

4.10.2 Impôts différés

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Impôts différés porté à l'actif | 13 935 | 12 108 |
| Provision pour engagement de retraite | 439 | 442 |
| Annulation de la marge interne sur stocks | 501 | 544 |
| Organic et participation | 53 | 59 |
| Pertes reportables | 11 577 | 9 620 |
| IDA sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé | 1 069 | 1 105 |
| IDA sur frais dépôt marque | 27 | 27 |
| Produit constaté d'avance sur opération de lease-back | 155 | 187 |
| Autres provisions non déductibles | 56 | 67 |
| Provisions pour Cheques cadeaux | 57 | |
| Instruments financiers | 0 | 32 |
| Divers | 2 | 26 |
| Impôts différés passif | -10 681 | -10 558 |
| IDP sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé | -1 453 | -1 573 |
| Annulation des provisions réglementées | -573 | -568 |
| Divers retraitements | -96 | -13 |
| Crédit Bail | -285 | -234 |
| IDP Marque Guy Degrenne | -8 140 | -8 040 |
| Instruments financiers | -4 | 0 |
| Incorporation frais logistiques | -131 | -130 |
| Impôts différés actif non activées | -3 004 | -1 334 |
| Solde IDA/IDP | 250 | 216 |
| dont porté à l'actif | 250 | 216 |
| dont porté au passif | 0 | 0 |

4.10.3 Preuve d'impôts

| | 31/03/2010 |
|--|---------------|
| Résultat opérationnel et Financier | -3 232 |
| Crédit d'impôt Comptabilisé en autres Produits | 464 |
| Résultat consolidé avant impôts | -3 696 |
| Taux d'imposition Guy Degrenne SA | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | -1 232 |
| Incidences des écritures de consolidation | -719 |
| Incidences des distorsions permanent social/fiscal | 122 |
| Incidences des situations fiscales particulières | 1 875 |
| Incidences des différences de taux d'imposition | -47 |
| Charge d'impôt calculée | -1 |
| Charge d'impôt comptabilisée | -1 |
| Ecart | 0 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.11 Engagements hors bilan

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Avals, cautions et garanties donnés | 1 652 | 1 918 |
| Actifs nantis, gagés ou hypothéqués | 1 200 | 2 548 |
| Dailly et Affacturage | 3 651 | 4 709 |
| Autres | 406 | 1 008 |

Garantie de passif : Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgärete GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

4.11.1 Avals, cautions et garanties données

| Engagements donnés | Filiale | Bénéficiaire | Montant de l'engagement accordé en k devises | Devises | Taux devises | Montant de l'engagement accordé en k euros | Dettes figurant dans les comptes consolidés | Engagement résiduel hors bilan |
|----------------------|-----------------|----------------|--|---------|--------------|--|---|--------------------------------|
| Lettre de confort | Siam Tableware | BOA | 50 000 | THB | 42,96 | 1 164 | - | 1 164 |
| Lettre de confort | Alföld Porcelan | UniCredit Bank | 560 000 | HUF | 265,75 | 2 107 | 1 966 | 141 |
| Lettre de confort | Alföld Porcelan | Raiffensen | 508 000 | HUF | 265,75 | 1 912 | 1 645 | 267 |
| Garantie électricité | Siam Tableware | UOB | 2 890 | THB | 42,96 | 67 | - | 67 |
| Caution | Boutiques GD | LCL | 100 | EUR | 100 | 100 | 87 | 13 |

4.11.2 Nantissements d'actifs incorporels

| Tiers | Actif concerné | Montant de l'engagement accordé au 31/03/2010 (en k€) | Dettes figurant dans les comptes consolidés au 31/03/2010 (en k€) | Échéance |
|-------|----------------|---|---|------------|
| CIC | Droits au bail | 3 000 | 1 200 | 20/03/2012 |

4.11.3 Cessions Dailly et affacturage

| Engagements donnés | Filiale | Bénéficiaire | Montant de l'engagement accordé en k devises | Devises | Taux devises | Montant de l'engagement accordé en k euros | Dettes figurant dans les comptes consolidés |
|--------------------|------------------------|----------------------------|--|---------|--------------|--|---|
| Dailly | Distribution GD | LCL | - | - | - | 1 450 | 455 |
| Affacturage | Distribution GD | Fortis Commerciale Finance | | | | 4 400 | 1 364 |
| Affacturage | Guy Degrenne industrie | Fortis Commerciale Finance | | | | 2 600 | 1 208 |
| Affacturage | Distribution GD | Factocic | | | | 2 875 | 624 |

4.11.4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Dans le cadre des lignes de découvert et de crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du dépôt de garantie (900k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance. Au 31 mars 2010 figure une dette de 406 k€ dans les comptes consolidés.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.12 Ventilation de l'effectif

Au 31 mars 2010, le groupe compte 1 077 salariés équivalents temps plein, contre 1 180 au 31 mars 2009. La ventilation de l'effectif ressort ainsi qu'il suit :

| | 31-mars-10 | 31-mars-09 | 31-mars-08 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|
| Effectif inscrit (équivalent ETP) | 1077 | 1180 | 1400 |
| France | 678 | 719 | 767 |
| Europe | 231 | 276 | 433 |
| Hors Europe | 168 | 185 | 201 |

4.13 Risques financiers

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne réalise aucune opération de couverture de risque de marché à titre spéculatif. Toutes les opérations de couverture mises en œuvre sont validées préalablement par le conseil externe de la société, acteur spécialisé de premier plan sur la place de Paris.

L'ensemble des risques de marché sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

4.13.1 Risques de liquidité

Au 31 mars 2010, la liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

| En M€ | Au 31 mars 2010 | | | | Au 31 mars 2009 | | | | Au 31 mars 2008 | | | |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|--------------------|
| | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire | Total | Dont MT à un an au plus | Dont MT à plus d'un an | Découvert bancaire |
| Dettes Financières | 20,9 | 1,7 | 13,6 | 5,6 | 31,0 | 2,1 | 4,8 | 24,1 | 30,1 | 2,2 | 5,7 | 22,1 |
| - Trésorerie | 1,2 | | | | 1,1 | | | | 1,0 | | | |
| = Dettes Nettes | 19,7 | | | | 29,9 | | | | 29,1 | | | |
| Provisions | 2,2 | | | | 2,2 | | | | 2,2 | | | |
| MBA | 2,1 | | | | 1,9 | | | | 0,4 | | | |
| Flux Trésorerie Exploitation | 4,5 | | | | 4,5 | | | | 8,4 | | | |

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Alors que le groupe avait retrouvé le chemin de la croissance depuis l'année 2006, la crise économique qui a frappé les marchés à partir de novembre 2008 et pendant toute la durée de l'exercice, a impacté les développements commerciaux, et plus brutalement le réseau hôtellerie-restauration.

Toutefois, dans ce contexte, au 31 mars 2010, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France résiste à la crise en limitant son recul à environ 3%, et continue d'afficher une croissance au sein de son réseau contrôlé (+1%) ;
- L'activité GMS a été très largement impacté par la chute brutale d'activité non-alimentaire de son premier client distributeur, alors que l'ensemble des autres enseignes ressortaient en croissance ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008. Toutefois, depuis le mois de janvier, tant en France qu'à l'étranger, le marché fait état de premiers frémissements. En outre, les projets d'ouvertures d'établissements sont à nouveau en croissance ;
- L'activité sous-traitance industrielle a enregistré une décroissance de son chiffre d'affaires, sans toutefois que la pérennité de celui-ci soit remise en cause.

Financement du groupe

Au 31 mars 2010, 73.2% (contre 22.3 % au 31 mars 2009) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 26.8% (contre 77.7+% au 31 mars 2009) de dettes à court terme. Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 4.14.1.

La variation de la dette moyen terme au 31 mars 2010 par rapport à celle de l'année passé s'explique par la signature d'un contrat de crédit moyen terme en pool de 10 M€ avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale). La mise en place de ce crédit moyen terme s'est réalisée par la consolidation en particulier de crédits de campagne dont le remboursement partiel était demandé au 30 septembre 2009. Les principales dispositions de ce crédit sont les suivantes :

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Général
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
 - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
 - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
 - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
 - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
 - Au 31 mars 2010, le ratio ci-dessus s'établit à 0.4.

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée, à l'exception de la ligne de découvert de 1M€ ouverte chez BNP Fortis. En effet, suite au rachat de Fortis Banque par BNP Paribas, cette dernière a signifié à Guy Degrenne la résiliation de la totalité des lignes correspondantes. Guy Degrenne et BNP Paribas ont négocié l'étalement du remboursement jusqu'au 31 mars 2011. Dans le même temps, Guy Degrenne a été approchée par plusieurs banques proposant l'ouverture de lignes de crédit court terme. Dans ces conditions, la gestion de la trésorerie du groupe n'est pas remise en cause.

Par conséquent, le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

4.13.2 Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec la co-existence d'un cours du baht en Europe et d'un cours en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld tire massivement en euros.

4.13.3 Risques de taux

- Montant de la dette à taux fixe : 0 M€
- Montant de la dette à taux variable : 20 913 M€
- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
 - o montant total couvert 10 M€, dont :
 - options : baisse à 3.85% et à la hausse à 4.35% (2 M €)
 - options : baisse à 3.10% et à la hausse à 3.80% (2 M €)
 - swap traditionnel : garantis / 3.70% / 4.00% / 3.40% (6 M€)
 - o impact sur le compte de résultat des couvertures mises en œuvre : gain de 21.6k€

4.13.4 Risques liés aux contrats d'affacturage

Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

Sur le Bilan (position au 31 mars 2010) :

Dettes financières correspondant aux services d'affacturage : 3 197 K€
Créances clients cédées en garanties : 6 178 K€

Sur le Compte de Résultat (position au 31 mars 2010) :

Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 81 K€

S'agissant des contrats :

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie
- Certains clients sont spécifiquement visés au titre d'une clause de concentration de créances (généralement fixée à 35%).

4.13.5 *Risques sur matières premières*

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru au cours des deux derniers exercices, pour se reporter essentiellement sur l'Asie et en particulier la Chine pour l'acier inox. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'année 2007, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie de la hausse des matières premières. Ces augmentations ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Au cours de l'année 2007, le groupe a étudié la faisabilité de la mise en place d'une politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox. Avec l'aide de son conseil spécialisé, cette politique de couverture a été mise en œuvre en 2008 avec une banque de premier rang.

4.13.6 *Risques sur actions*

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

4.13.7 *Risques de crédit*

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable aux détaillants multi marque qui rencontrent, depuis le mois de mai 2009 des difficultés de paiements, auxquelles le groupe n'était pas exposé jusqu'à présent. Ceci reste cependant sans impact au titre de la clôture de l'exercice 2009-2010.

En outre, le déréférencement de plusieurs clients, en France et à l'étranger, par la SFAC et la COFACE, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice.

4.14 **Risques opérationnels**

4.14.1 *Risques liés à la concurrence*

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces mêmes zones, des marques allemandes du secteur.

4.14.2 *Risques d'image et de notoriété*

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la

personnalité de chaque marque. En outre, les collaborateurs de Guy Degrenne à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le groupe.

4.14.3 *Risques liés à la présence internationale du groupe*

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

4.14.4 *Risques liés aux produits du groupe*

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

Une veille jurisprudentielle est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du groupe.

4.14.5 *Risques liés à la saisonnalité*

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 20 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe.

4.14.6 *Risques de dépendance*

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développés, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

4.14.7 *Risques environnementaux*

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire est situé en bordure d'un site classé SEVESO 2 Bas. L'usine du Calvados est ainsi exposée à un risque de sinistre co-latéral par rapport aux risques principaux auxquels est exposé le site voisin. Afin de préserver ses intérêts, d'une part, et de réduire les risques visés plus haut, d'autre part, la société a engagé un programme de réduction et de prévention des risques industriels rattachés à l'usine de Vire.

En outre, Guy Degrenne et l'entreprise propriétaire du site Seveso voisin, ont conclu une convention d'alerte réciproque, renforcée lors des périodes d'ouverture du site Guy Degrenne au public.

4.15 **Risques juridiques**

4.15.1 *Risques liés à des contentieux et à la fraude*

Contentieux en propriété intellectuelle : l'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assure du transfert effectif des créations au bénéfice du groupe. Les principaux contentieux en cours ou clos au cours de l'exercice portent sur la défense des droits de propriété intellectuelle du groupe. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

Autres contentieux : il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€ ;

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le tribunal de commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 0,9M€ ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

4.15.2 Risques liés aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

4.15.3 Risques de contrefaçon

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques. Dans ce contexte, la protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zones géographiques où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

4.16 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

4.17 Parties liées

4.17.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2009-2010 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | Thierry VILLOTTE Président du Directoire | Stéphane ZANCHET Membre du Directoire |
|------------------------------|--|---|
| En € | | |
| Salaire Fixe | 82 500 | 159 720 |
| Salaire Variable | | |
| Avantage en nature | 1 281 | 2 561 |
| Charges sociales patronales | 40 094 | 85 743 |
| Dont Retraite supplémentaire | 3 351 | 6 909 |
| Prime de mobilité | | 10 450 |
| TOTAL | 123 875 | 258 474 |

Depuis le 1er janvier 2005, Thierry VILLOTTE était mis à la disposition de Guy Degrenne par COMIR, et cette mise à disposition était facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE. Le montant facturé entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 août 2009 s'est élevé à 0.1M€.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA* | ORA |
|------------------|---------|--------|--------|
| Stéphane ZANCHET | 10 186 | 50 000 | 6 790 |
| Thierry VILLOTTE | 30 170 | 50 000 | 20 100 |

* Les BSA sont mentionnés à titre indicatif, compte tenu de leur date d'exercice et de leur caducité anticipé

4.17.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2009-2010 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Christian HAAS..... | 15 000 euros |
| Philippe CHOPPIN DE JANVRY | 12 000 euros |
| Bruno MONTMERLE | 3 000 euros |
| COMIR..... | 10 000 euros |
| Compagnie du Bois Sauvage | 5 000 euros |
| TOTAL..... | 45 000 euros |

4.17.3 Préambule sur la description des relations entre les entités liées

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur *Guy Degrenne S.A.*
- *Guy Degrenne S.A.* exerce une influence notable sur la société *TDF NA* (cf. note 1) conformément à la norme IAS 28 ;
- Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;
- Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe *Guy Degrenne*, conformément à la norme IAS 31 ;
- Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.17.4 Description des principales fonctions assumées par les parties liées

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

| Dénominations sociales | Fonctions |
|-------------------------------------|---|
| GUY DEGRENNE S.A. | Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe |
| Filiales françaises | |
| USINE J.SIMON | Sans activité |
| DISTRIBUTION GUY DEGRENNE | Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats |
| PORCELAINES GUY DEGRENNE | Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE | Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'article de haute technologie en inox pour des tiers, R&D |
| BOUTIQUES GD | Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C |
| Filiales étrangères | |
| SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) | Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers |
| ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE) | Fabrication de porcelaine blanche et décoration |
| GUY DEGRENNE BELGIUM | Distribution en Belgique |
| GUY DEGRENNE TRADING SINGAPOUR | Sans activité |
| GUY DEGRENNE ITALIA | Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Italie |
| GUY DEGRENNE ESPANA | Agent commercial de Distribution Guy Degrenne en Espagne |
| TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) | Distribution B to B aux Etats-Unis |

4.17.5 Description des transactions entre les parties liées

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

Management Fees

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees, au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

- Services stratégiques et de direction générale
- Services financiers
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des systèmes d'information
- Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

Loyers

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part du loyer chargé par le bailleur du site.

Royalties

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité..

Comptes courants rémunérés

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + 0.5 point.

Garanties octroyées entre les entités du groupe

Se reporter au paragraphe 4.11 relatif aux engagements hors bilan.

4.18 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le groupe est géré en deux secteurs principaux :

- La division "Activités Commerciales" qui regroupe les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, l'activité d'achats et de Supply Chain ; ainsi que les activités de stratégie, de marketing produits et de communication, de gestion des ressources humaines, de gestion des systèmes d'information, de gestion financière et de gestion juridique.
- La division "Activités Industrielles", qui regroupe (i) les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers, (ii) les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers ainsi que (iii) les activités de recherche et développement ;

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

4.18.1 Segment primaire (au 31 mars 2010)

| Synthèse | Pôle Commerc. | Pole Industrie | Inter-pôles | Consolidé |
|--|----------------|----------------|-------------|----------------|
| Actif immobilisé net | 38 344 | 12 302 | 0 | 62 184 |
| BFR | 2 167 | 17 801 | 0 | 34 138 |
| <i>Stocks</i> | 14 550 | 8 689 | 0 | 23 239 |
| <i>Créances clients et comptes rattachés</i> | 7 667 | 6 915 | -3 705 | 10 877 |
| <i>Fournisseurs et comptes rattachés</i> | -8 107 | -4 233 | 3 751 | -8 590 |
| <i>Autres créances et dettes</i> | -11 943 | 6 431 | -46 | -5 559 |
| Trésorerie nette | -11 687 | -8 125 | 0 | -24 930 |
| <i>Disponibilité</i> | 234 | 946 | 0 | 1 180 |
| <i>Trésorerie passive</i> | -11 921 | -9 070 | 0 | -20 991 |
| Capitaux Propres | -28 666 | -20 539 | 0 | -68 320 |
| Provisions pour risques et charges | -206 | -1 643 | 0 | -3 354 |
| <i>PIDR et Médaille travail</i> | -206 | -1 643 | 0 | -1 848 |
| <i>Autres provisions R et C</i> | | | | 0 |
| IS +Impôts différés | 47 | 204 | 0 | 281 |

| en € | Commerce | Industrie | Éliminations / Reconciliations | Total consolidé |
|-----------------------|---------------|--------------|-----------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 60 277 | 21 381 | 1 196 | 82 854 |
| CA intragroupe | 11 504 | 14 528 | -26 032 | |
| Résultat opérationnel | -2 871 | 896 | -70 | -2 045 |
| | | | | 0 |
| Résultat net | -4 303 | 1 041 | -32 | -3 294 |

Rapport Financier Annuel au 31 mars 2010

4.18.2 Segment primaire (au 31 mars 2009)

| en k€ | Pôle Commerce | Pôle Industrie | Interpôles | Total consolidé |
|--------------------------|----------------|----------------|------------|-----------------|
| Actif immobilisé | -39 149 | -13 414 | 0 | -52 563 |
| BFR | -5 044 | -16 809 | 0 | -21 853 |
| <i>Stocks</i> | -18 401 | -9 320 | 0 | -27 721 |
| <i>Créances clients</i> | -10 094 | -6 808 | 4 250 | -12 652 |
| <i>Fournisseurs et c</i> | 9 073 | 3 951 | -4 250 | 8 775 |
| <i>Autres créances</i> | 14 379 | -4 633 | 0 | 9 746 |
| Trésorerie nette | 21 180 | 9 490 | 0 | 30 670 |
| <i>Disponibilité</i> | -563 | -761 | 0 | -1 323 |
| <i>Trésorerie passiv</i> | 21 743 | 10 251 | 0 | 31 994 |
| Capitaux Propres | | | | 42 050 |
| Provisions pour | 174 | 1 738 | 0 | 1 911 |
| <i>PIDR et Médaille</i> | 493 | 982 | 0 | 1 475 |
| <i>Autres provisions</i> | -319 | 755 | 0 | 436 |
| IS +Impôts différ | -29 | -187 | 0 | -216 |

| en € | Commerce | Industrie | Eliminations / Reconciliations | Total consolidé |
|-----------------------|---------------|------------|-----------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 66 193 | 25 825 | 2 891 | 94 909 |
| CA intragroupe | 12 337 | 16 808 | -29 145 | |
| Résultat opérationnel | -2 801 | 1 267 | -22 | -1 556 |
| Résultat net | -4 516 | 326 | 192 | -3 998 |

4.18.3 Segment secondaire (au 31 mars 2010)

| en k€ | France | Europe | Hors Europe | Eliminations Intra-groupe | Total consolidé |
|------------------|--------|--------|-------------|------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 77 354 | 4 716 | 784 | | 82 854 |
| CA intragroupe | 17 805 | 4 896 | 4 617 | -27 318 | |
| Résultat net | -3 124 | 52 | -222 | | -3 294 |
| Actif immobilisé | 48 411 | 709 | 1 526 | | 50 646 |

4.18.4 Segment secondaire (au 31 mars 2009)

| en k€ | France | Europe | Hors Europe | Eliminations Intra-groupe | Total consolidé |
|------------------|--------|--------|-------------|------------------------------|-----------------|
| CA hors groupe | 84 439 | 6 584 | 1 492 | | 93 515 |
| CA intragroupe | 19 459 | 5 785 | 5 601 | -30 845 | 0 |
| Résultat net | -3 078 | -1 017 | 98 | | -3 998 |
| Actif immobilisé | 50 082 | 691 | 1 789 | | 52 563 |

Le tableau présenté ci avant relatif au segment secondaire au 31 mars 2009 ne correspond pas à celui publié au titre des comptes clos sur l'exercice précédent. En effet le tableau présenté au 31 mars 2009 était incorrect du fait d'une erreur matérielle.

**Comptes sociaux de Guy Degrenne S.A.
clos le 31 mars 2010**

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | BILAN SOCIAL | 69 |
| 1.1 | Bilan social : Actif | 69 |
| 1.2 | Bilan social : Passif | 70 |
| 1.3 | Compte de résultat | 71 |
| 1.4 | Variations de Trésorerie | 72 |
| 2 | FAITS CARACTERISTIQUES | 73 |
| 2.1 | Emission ORA | 73 |
| 2.2 | contrat credit moyen terme | 75 |
| 3 | REGLES & METHODES COMPTABLES | 75 |
| 3.1 | Immobilisations | 75 |
| 3.1.1 | Immobilisations incorporelles | 75 |
| 3.1.2 | Immobilisations corporelles | 76 |
| 3.1.3 | Amortissements et Provisions. | 76 |
| 3.1.4 | Immobilisations financières | 76 |
| 3.2 | Créances (Clients et autres créances) | 77 |
| 3.3 | Valeurs mobilières | 77 |
| 3.4 | Opérations en devises | 77 |
| 3.5 | Provisions pour Risques et Charges | 77 |
| 3.6 | Emprunt obligataire | 77 |
| 3.7 | Indemnités de départ en retraite | 78 |
| 3.8 | Médailles du travail | 79 |
| 3.9 | Couverture des risques de change | 79 |
| 3.10 | Intégration fiscale | 79 |
| 3.11 | Droit individuel à la formation | 80 |
| 3.12 | Chiffres d'affaires | 80 |
| 4 | NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES | 81 |
| | NOTE 1. Immobilisations brutes | 81 |
| | NOTE 2. Amortissements | 81 |
| | NOTE 3. Provisions sur actif immobilisé | 82 |
| | NOTE 4. Synthèse de l'actif immobilisé | 82 |
| | NOTE 5. Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant | 83 |
| | NOTE 6. Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges | 83 |
| | NOTE 7. Etat des échéances et dettes (hors financier) | 85 |
| | NOTE 8. Capitaux propres | 86 |
| | NOTE 9. Emprunts et dettes financières | 88 |

| | | |
|----------|---------------------------------------|----|
| NOTE 10. | Valeurs mobilières de placement | 90 |
| NOTE 11. | Entreprises liées | 90 |
| NOTE 12. | Engagements financiers | 90 |
| NOTE 13. | Impôts sur les bénéfices | 91 |
| NOTE 14. | Ventilation de l'effectif | 91 |
| NOTE 15. | Impôts différés | 91 |
| NOTE 16. | Résultat Financier | 92 |
| NOTE 17. | Résultat exceptionnel | 93 |
| NOTE 18. | Rémunération des dirigeants sociaux | 93 |
| NOTE 19. | Tableau des filiales et participation | 95 |
| NOTE 20. | Continuité d'exploitation | 95 |

1 BILAN SOCIAL

1.1 BILAN SOCIAL : ACTIF

| en euros | Note | 31/03/2010 | | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | Brut | Amortissement et Dépréciation | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | Notes 1, 2, 3 | 33 978 241 | 7 613 657 | 26 364 584 | 26 203 589 |
| Immobilisations corporelles | | 1 569 770 | 1 351 595 | 218 175 | 271 008 |
| Immobilisations financières : | | | | | |
| Titres de participation | Notes 1, 2, 3 | 49 601 145 | 8 524 295 | 41 076 850 | 41 276 850 |
| Autres immobilisations financières | Notes 1, 2, 3 | 53 546 | | 53 546 | 54 000 |
| Actif immobilisé | | 85 202 702 | 17 489 547 | 67 713 155 | 67 805 447 |
| Actif circulant | | | | | |
| Stock | Note 5 | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | Note 5 | 6 196 | | 6 196 | 4 180 |
| Créances Clients et Comptes rattachés | Note 5 | 986 854 | | 986 854 | 1 285 601 |
| Autres créances | Note 5 | 6 040 971 | 416 996 | 5 623 975 | 4 741 468 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | Note 9 | 399 261 | 342 041 | 57 219 | 56 507 |
| Disponibilités | | 8 923 | | 8 923 | 28 110 |
| Charges constatées d'avance | | 466 991 | | 466 991 | 473 695 |
| Actif circulant | | 7 909 195 | 759 037 | 7 150 158 | 6 589 562 |
| Frais d'émission d'emprunt à etaler | | 528 432 | | 528 432 | 290 225 |
| Ecarts de conversion Actif | | 138 | | 138 | 269 |
| Total général | | 93 640 467 | 18 248 585 | 75 391 883 | 74 685 502 |

1.2 BILAN SOCIAL : PASSIF

| en euros | Note | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| Capital social | | 15 613 296 | 15 412 128 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 30 413 675 | 30 413 675 |
| Réserve et report à nouveau | | 1 231 149 | 5 458 938 |
| Résultat de l'exercice | | -3 203 601 | -4 227 789 |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | | 31 380 | 39 343 |
| Capitaux propres | Note 7 | 44 085 900 | 47 096 296 |
| Autres fonds propres | | 11 687 099 | |
| Provisions risques et charges | Note 6 | 652 774 | 591 590 |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit | Note 8 | 6 918 788 | 11 270 583 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 10 945 | 16 162 |
| Emprunts et dettes financières | | 6 929 733 | 11 286 745 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | | | |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés | | 1 088 967 | 1 369 981 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 152 640 | 1 091 753 |
| Dettes diverses | | 9 794 683 | 13 248 424 |
| Produits constatés d'avance | | | |
| Dettes et régularisations | | 12 036 291 | 15 710 159 |
| Ecart de conversion Passif | | 86 | 713 |
| Total général | | 75 391 883 | 74 685 502 |

1.3 COMPTE DE RESULTAT

Par convention, un produit d'impôt est négatif.

| en Euros | Note | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|-------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de produits | | | |
| Autres ventes | | 3 731 100 | 4 149 109 |
| Chiffre d'affaires net | | 3 731 100 | 4 149 109 |
| | dont export | | |
| Autres Produits d'exploitations | | 3 718 947 | 3 321 569 |
| Produits d'exploitation | | 7 450 047 | 7 470 679 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnement | | 59 462 | 106 534 |
| Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements | | | |
| Autres achats et charges externes | | 3 740 897 | 3 649 797 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 263 035 | 370 135 |
| Salaires et Charges sociales | | 3 886 185 | 4 018 053 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | 834 427 | 796 327 |
| Autres charges | | 159 381 | 139 185 |
| Charges d'exploitation | | 8 943 387 | 9 080 032 |
| Résultat d'exploitation | | -1 493 340 | -1 609 353 |
| Résultat financier | | -1 573 341 | -2 442 415 |
| Résultat courant | | -3 066 681 | -4 051 767 |
| Résultat exceptionnel | | -229 996 | -371 434 |
| Participation des salariés aux résultats | | | |
| Impôts sur les bénéfices (a) | | -93 077 | -195 412 |
| Résultat net | | -3 203 601 | -4 227 789 |

1.4 VARIATIONS DE TRESORERIE

| Libellés | | EXERCICE 2 010 | | EXERCICE 2 009 |
|--|------------|-------------------|----------|-------------------|
| I. OPERATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Résultat Net | - | 3 203 601 | - | 4 227 789 |
| Dotations aux amortissements | | 991 633 | | 905 349 |
| Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant) | | 70 567 | | 3 343 265 |
| Transfert de Charges à répartir | - | 444 340 | | |
| Charges Financières sur ORA | | 1 305 273 | | |
| Plus ou moins values de cession | | | | 225 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | A - | 1 280 468 | | 21 049 |
| Variation des stocks et en-cours | | | | |
| Variation des créances clients et comptes rattachés | - | 298 748 | - | 103 029 |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés | | 281 014 | | 380 227 |
| Variation des autres créances et dettes | | 4 271 882 | - | 12 672 532 |
| Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité | B | 4 254 148 | - | 12 395 334 |
| Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1 + B2) | B | 4 254 148 | - | 12 395 334 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B) | C - | 5 534 616 | | 12 416 383 |
| II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Variation du Capital non appelé | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | - | 698 909 | - | 697 675 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | - | 12 099 | - | 31 746 |
| Acquisitions de titres immobilisés / prêts | | | - | 12 910 558 |
| Subvention | | | | |
| Prix de cession sur actifs immobilisés | | | | 79 551 |
| Remboursements des autres immobilisations financières | | 455 | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | D - | 710 554 | - | 13 560 428 |
| III. OPERATIONS DE FINANCEMENT | | | | |
| Augmentations de capital en numéraire | | | | |
| Émission ORA | | 10 582 994 | | |
| Dividendes versés dans l'exercice | | | | |
| Avances conditionnées | | | | |
| Souscriptions d'emprunts et dettes financières | | 5 710 | | 1 569 170 |
| Remboursements d'emprunts et dettes financières | - | 4 362 722 | - | 410 348 |
| Variations diverses sur le financement | | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | E | 6 225 982 | | 1 158 822 |
| Flux de trésorerie (C+D+E) | - | 19 187 | | 14 778 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 28 110 | | 13 332 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | | 8 923 | | 28 110 |
| | - | 19 187 | | 14 778 |

2 FAITS CARACTERISTIQUES

2.1 EMISSION ORA

Guy Degrenne SA a émis une ORA (Obligations Remboursables en Actions) en Novembre 2009. Cette émission était destinée à :

- Conforter l'ensemble des partenaires du Groupe (clients, banquiers, fournisseurs, assureurs crédit, etc...);
- Reconstituer les fonds propres du Groupe, dégradés des pertes constatées sur les trois derniers exercices ;
- Participer au financement des investissements prévus au business plan et financer le BFR nécessité par les croissances d'activités attendues sur les années à venir ;
- Permettre la conversion des comptes courants des actionnaires qui le souhaitent ;
- Faciliter la consolidation des concours bancaires (les principaux banquiers du Groupe ont ainsi donné leur accord pour mettre en place un crédit moyen terme de 10M€).

Les principales caractéristiques de l'émission d'ORA étaient les suivantes :

| | |
|--|--|
| Montant de l'émission Produit brut | 10.582.995 euros. |
| Produit net | Environ 10.000.000 euros |
| Nombre d'ORA | 2.568.688 ORA. |
| Droit préférentiel de souscription | La souscription des ORA était réservée par préférence : <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 octobre 2009. - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription (ci-après « DPS ») qui pouvaient souscrire du 23 octobre au 4 novembre 2009 inclus - à titre irréductible à raison de deux ORA pour trois actions existantes possédées, trois droits préférentiels de souscription permettait de souscrire deux ORA au prix de 4,12 euros par ORA ; et - à titre réductible, le nombre d'ORA qu'ils désiraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. |
| Valeur théorique du DPS | Sur la base du cours de clôture de l'action Guy Degrenne le 19 octobre 2009, la valeur théorique du DPS s'élevait à 0,81 euros |
| Valeur nominale unitaire des ORA | 4,12 euros par ORA |
| Prix d'émission et date d'émission des ORA | Le pair, soit 4,12 euros par ORA, payable en une seule fois à la date d'émission (correspondant à la date de règlement), soit le 17 novembre 2009 (la « Date d'Emission »). |
| Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA | Les actions nouvelles remises en remboursement des ORA portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes code ISIN FR0004035061. |
| Ratio de remboursement des ORA et ajustement du ratio de remboursement des ORA | Chaque ORA est remboursable par la remise de deux actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 4 euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs. |
| Remboursement des ORA | Les ORA seront remboursables en actions nouvelles, à raison de deux actions pour une ORA émises chacune à 4 €, sous réserve d'ajustements ultérieurs, en totalité le 17 novembre 2012 ou le 1er jour ouvré suivant le 17 novembre 2012 si cette date n'est pas un jour ouvré (la « Date d'échéance »). |
| Durée de l'emprunt | 3 ans |

| | |
|--|--|
| Remboursement anticipé des ORA au gré des porteurs ou à l'initiative de la Société | Aucun cas de remboursement anticipé des ORA à l'initiative de la Société n'est prévu. Les Porteurs d'ORA peuvent à leur gré demander, par notification écrite à la Société et à l'agent payeur, Société Générale Securities Services, depuis le 17 novembre 2009 et jusqu'à la Date d'échéance, le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs ORA, en précisant la quantité exacte d'ORA à rembourser. Ce remboursement anticipé des ORA s'effectue uniquement par remise d'actions nouvelles, sur la base du Ratio de Remboursement en vigueur à la date à laquelle la demande de remboursement anticipée est notifiée. Les demandes de remboursement anticipé sont irrévocables. |
| Remboursement en numéraire | Les ORA ne peuvent pas être remboursées en espèces, y compris en cas de jugement d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société. |
| Taux d'intérêt | Aucun intérêt périodique ne sera versé en rémunération des ORA. |
| Rang des ORA | Maintien de l'emprunt à son rang (pari passu). |

La position des principaux actionnaires du groupe, dans le cadre de l'émission de l'ORA, était la suivante :

- COMIR qui détenait, à la date du Prospectus, 1 499 788 actions représentant 38,92% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 829 610 ORA correspondant à l'exercice de 1 244 415 DPS. Cette souscription a été opérée en partie par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Comir était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 2 918 775,92 euros intérêts compris et en espèces pour le solde qui s'élève à 499 224,08 euros. Comir n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- MOUSSEFORK b.v. qui détenait, à la date du présent Prospectus, 674 249 actions représentant 17,50% du capital de la Société, a pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 322.030 ORA correspondant à l'exercice de 483 045 DPS. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont MOUSSEFORK b.v. était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 1 326 767,41 euros intérêts compris. MOUSSEFORK b.v. n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 379 609 actions représentant 9,85% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 183 188 ORA correspondant à l'exercice de 274 782 DPS. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 754 740,72 euros intérêts compris. COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- Thomas RIEKER, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 1 000 actions représentant 0,02% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible sur 666 ORA correspondant à l'exercice de 1 000 DPS qu'il détenait à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 54 710 DPS acquis auprès de Soparcif permettant la souscription de 36 473 ORA. Cette souscription a été opérée intégralement par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont Thomas RIEKER était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la société Guy Degrenne et qui s'élevait à 153 011,44 euros intérêts compris. Thomas RIEKER n'a pas présenté d'ordre à titre réductible ;
- Par ailleurs, Berndorf, COMIR, MOUSSEFORK et COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s'étaient engagés à céder à SOPARCIF respectivement 198 269, 255 370, 191 204 et 104 824 DPS au prix de 0,01 € par bloc de DPS cédés ;
- SOPARCIF, qui détenait, à la date du présent Prospectus, 82 414 actions représentant 2,14% du capital de la Société, avait pris l'engagement de déposer un ordre de souscription à titre irréductible à hauteur de 82 414 DPS qu'il détenait à l'ouverture de la période de souscription et à hauteur de 694 957 DPS acquis auprès des actionnaires sus nommés, permettant la souscription de 463 304 ORA et un ordre de souscription à titre réductible sur le solde de l'émission pour lequel des engagements de souscription n'ont pas été reçus. Cette souscription a été opérée en partie par compensation avec la totalité du compte courant d'associé, intérêts compris, dont SOPARCIF était titulaire et qui était constitutif d'une créance liquide et exigible vis-à-vis de la

société Guy Degrenne et qui s'élevait à 229 399,61 euros intérêts compris et en espèces pour le solde. Soparcif s'était par ailleurs engagé à recéder à Thomas RIEKER 54 710 DPS au prix global de 0,01 €.

Compte tenu des engagements décrits ci-dessus, l'émission était ainsi garantie à 100%, et a été souscrite dans son intégralité.

Au 31 mars 2010, 25 146 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 50 292 actions nouvelles.

Ces ORA sont considérées dans les comptes sociaux comme des autres fonds propres tant qu'elles ne sont pas converties en action. La prime d'émission est comptabilisée en résultat financier au prorata temporis de la durée de l'emprunt. Dès la conversion des obligations en action, Guy Degrenne SA enregistre une augmentation de capital en contrepartie d'une diminution des autres fonds propres.

Les frais d'émissions d'emprunts à étaler à l'actif du bilan correspondent aux frais engagés pour réaliser l'émission d'ORA.

2.2 CONTRAT CREDIT MOYEN TERME

Guy Degrenne SA a signé le 9 Avril 2010 un contrat de crédit moyen terme dont les caractéristiques se trouvent à la note 9

La mise en place de ce crédit moyen terme s'est réalisée par la consolidation en particulier de crédits de campagne octroyés à Guy Degrenne et à ses filiales dont le remboursement partiel était demandé au 30 septembre 2009.

Les comités de crédit du pool et OSEO s'étaient prononcés dès le mois d'octobre 2009 favorablement pour la signature d'un contrat dans les conditions détaillées ci-après. Cependant, pour des raisons purement administratives, le contrat n'a pu être signé que le 9 avril 2010.

Au 31 Mars 2010 cet emprunt ne figure pas dans les dettes bancaires de Guy Degrenne SA.

3 REGLES & METHODES COMPTABLES

Les états de synthèse de la société arrêtés au 31/03/2010 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

3.1 IMMOBILISATIONS

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

3.1.3 Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dérogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

- * Constructions à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans
- * Matériel de production, transport, bureau, outillage : 3 à 7 ans
- * Installations, mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Dès que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Un test a été fait sur la base des comptes au 31/03/2010 dont les paramètres sont les suivants :

- Durée du plan 5 ans
- Taux d'actualisation 11.5 % (11.5 % au titre de l'exercice clos le 31/03/2009)
- Taux de Croissance 1.5 % (idem au titre de l'exercice clos le 31/03/2009)

Le plan pluriannuel du Groupe, utilisé pour les tests de dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2010, tient compte de :

- L'environnement défavorable conjoncturel et la confirmation du moteur de croissance que constituent la franchise, la master franchise et l'hôtellerie-restauration, tant en France qu'à l'export, et enfin le développement de l'activité sous-traitance industrielle ;
- De l'abaissement significatif du point mort du groupe ;
- De la réduction structurelle des stocks.

Il en ressort une reprise de provision de 300 k€ sur la provision de la marque.

3.1.4 Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Ainsi, sur l'exercice, des dotations aux provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

- Boutiques Guy Degrenne : 200 k€

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins de l'application des tests de valeur dans les comptes consolidés, le groupe a été segmenté en 3 Unités Génératrice de Trésorerie. Ces Unités Génératrices de Trésorerie sont la meilleure appréciation que l'on peut avoir de groupes d'actifs les plus indépendants possibles les uns des autres. En tout état de cause, ce découpage correspond au reporting opérationnel qui existe dans le groupe.

Dans la mesure où il existe un marché actif pour les productions de nos usines, les deux pôles industriels ont été considérés comme étant des Unités Génératrices de Trésorerie, bien que leur production soit très largement utilisée par le pôle commercial du groupe. Compte tenu de ce lien de dépendance, des prix de cession internes ont été mis en place pour refléter au mieux des prix de marché.

Néanmoins, le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent ce qui se traduit par les éléments majeurs suivants :

le pôle commercial s'approvisionne à près de 60% de ses besoins auprès des pôles industriels. A l'inverse, la production des usines de Limoges, de Hongrie et de Thaïlande est cédée dans une énorme majorité au pôle commercial ;

Le pôle commercial est très dépendant dans son développement du pôle industriel. Par exemple, le développement marketing s'appuie très fortement sur le savoir-faire du bureau d'étude de l'Industrie. Celui-ci acquiert auprès de ses clients propres des savoir-faire qui sont par la suite mis à disposition du pôle commercial, permettant au commerce de profiter de recherches sur des sujets comme le contrôle vision, la découpe laser ou les chromos sur inox ;

La logistique du pôle commercial et l'usine de Vire, situées sur le même site, optimisent en permanence les ressources humaines en fonction de leurs charges de travail ;

Dans sa constitution actuelle la cession du groupe par appartement ne nous semble pas envisageable. En particulier, d'une part, les usines (hors celle de Vire) sont trop fortement dépendantes du pôle commercial pour pouvoir faire l'objet d'une cession. De même, la notoriété et la reconnaissance de la marque s'appuient largement sur le fait que le groupe est fabricant, et pas exclusivement négociant, ce que la communication commerciale met en avant régulièrement, comme par exemple à travers les catalogues.

Au-delà des provisions constatées sur l'exercice, la Transposition des tests de valeur sur la valorisation des titres des différentes filiales aurait conduit à la constatation de provisions complémentaires sur les titres des filiales commerciales, pour un montant similaire à la plus value latente sur les titres des filiales industrielles acier. Toutefois, et sans remettre en cause les tests de valeur dans la mesure où le groupe constitue un ensemble homogène et cohérent, il a été procédé à une globalisation des valorisations de titres. Ainsi, au-delà des provisions constatées, aucune autre provision n'est nécessaire.

3.2 CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

3.3 VALEURS MOBILIERES

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque d'exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

3.4 OPERATIONS EN DEVICES

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

3.6 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Guy Degrenne SA avait émis des emprunts obligataires, placés exclusivement auprès des Fonds Communs de Placement du plan d'épargne entreprise du groupe, destinés à recevoir l'épargne volontaire des salariés du groupe et éventuellement

l'abondement volontaire versé par les entreprises du groupe. A la date de clôture de l'exercice, l'intégralité de ces emprunts a été remboursée.

3.7 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêt. Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon la courbe de taux fournis par l'Institut des Actuaires à la date des calculs, majoré d'un spread de 2 ;
- Taux de rotation :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|
| 30 ans et moins | 16,5% | 16,5% | 16,5% | 8,0% | 23,5% | 16,5% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 15,0% | 15,0% |
| de 31 à 40 | 12,0% | 12,0% | 12,0% | 8,0% | 23,5% | 12,0% | 8,0% | 8,0% | 4,0% | 4,0% | 10,0% | 10,0% |
| de 41 à 50 | 8,0% | 8,0% | 8,0% | 6,4% | 23,5% | 8,0% | 6,0% | 6,0% | 4,0% | 4,0% | 8,0% | 8,0% |
| 51 ans et plus | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 5,0% | 23,5% | 5,0% | 3,0% | 3,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 4,0% |

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 12 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 30 ans et moins | 4,0% | 4,0% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 4,0% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% | 2,9% |
| de 31 à 40 | 3,0% | 3,0% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 3,0% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% |
| de 41 à 50 | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,4% | 2,4% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |
| 51 ans et plus | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% | 2,3% |

- Taux d'augmentation des salaires :
- Age de départ en retraite :
 - 61 ans pour les non-cadres d'usine
 - 63 ans pour les cadres d'usine
 - 65 ans pour les non-cadres du bureau hors usine
 - 65 ans pour les cadres hors usines
- Catégories socio- professionnelles

| Corresp / Cat | Fonction |
|---------------|-------------------|
| 1 | Métal cadres |
| 2 | Métal Vente |
| 3 | Métal cadre assim |
| 4 | Métal ETAM |
| 5 | Métal démo |
| 7 | Métal VRP |
| 8 | Métal Ouvrier |
| 12 | apprentis |
| 21 | Céram Cadre |
| 22 | Céram NC |
| 23 | Comm C |
| 24 | Comm NC |

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

Le groupe Guy Degrenne a défini et met en œuvre un ensemble de mesures visant à encourager le départ retardé de certaines populations de personnels, et en particulier les seniors. La politique de Gestion des Ressources Humaines consiste, dans ce contexte, en 4 axes :

- Traitement du transfert des savoir-faire et compétences des seniors du groupe pour différents métiers clés du groupe : industriels, supply chain, informatique, R&D (Knowledge Management) ;

- Revalorisation des parcours professionnels des seniors du groupe dans le cadre de la politique de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : évolution vers des fonctions d'encadrement, création de pôles de formation-experts, l'ensemble de ces mesures étant destinées à conserver les collaborateurs dans le groupe le plus longtemps possible pour un accès aux compétences et aux expertises le plus immédiat possible ;
- Ex-centrage géographique des sites industriels du groupe justifiant la pérennisation et la sécurisation long terme de l'effectif de chaque site ;
- Favoriser le retour ou l'évolution vers le travail à temps partiel (dans les limites prévues par la législation) pour les collaborateurs partis en retraite totale ou partielle facilitant ainsi les départs volontaires vs les mises à la retraite.

Par ailleurs, les effets de cette option pour départs retardés sont accentués par le nouveau dispositif de départ à la retraite défini par la Loi Fillon, et par les conclusions du rapport du Conseil d'Orientation sur les retraites, qui ont augmenté le nombre de trimestres travaillés ouvrant droit au départ à la retraite.

Compte tenu de l'environnement financier et économique incertain, le spread risque du taux d'actualisation a été augmenté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010, tandis que le taux d'actualisation a fortement diminué dans ce contexte, résultant au global en un taux d'actualisation quasi stable. Dans ces conditions, le montant de l'engagement à la clôture est semblable au montant de l'engagement au titre de l'exercice antérieur.

| en k€ | 31/03/2010 | 31/03/2009 | Variation |
|---|------------|------------|-----------|
| Provision pour médaille de travail | 8 | 9 | -1 |
| Provision pour indemnités de départ en retraite | 104 | 87 | 17 |
| | 112 | 96 | 16 |

3.8 MEDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).

La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 3.7 Indemnités de départ en retraite.

3.9 COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.

Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

3.10 INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette option a été reconduite pour cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2003 puis à compter du 1^{er} Avril 2008.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale est de 32 708 993 euros.

Le déficit reportable serait de 28 693 778 euros en l'absence d'intégration

3.11 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- la formation est imputée sur le droit à RTT
- le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions

En conséquence, aucune provision n'a été constatée au 31 mars 2010

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars s'élève à 4 727 heures

3.12 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Chiffres d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

NOTE 1. IMMOBILISATIONS BRUTES

| en k€ | Valeur | Acquisitions | Diminutions | | Valeur |
|---|------------------------|--------------|------------------------------|--|------------------------|
| Nature des immobilisations | Brute au 01/04/2009 | ou créations | Virement de poste à poste | Cession tiers ou mise hors service | Brute au 31/03/2010 |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | | |
| Total I | 33 813 | 699 | | 534 | 33 978 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | | |
| Terrains | 57 | | | | 57 |
| Constructions | 238 | | | | 238 |
| Installations des constructions | 30 | | | | 30 |
| Matériel, outillages industriels | 333 | | | | 333 |
| Autres Immobilisations corporelles | 953 | 12 | | 53 | 912 |
| Immobilisations corporelles en cours | 0 | | | | 0 |
| Avances et acomptes | 0 | | | | 0 |
| Total II | 1 611 | 12 | 0 | 53 | 1 570 |
| <i>Immobilisations financières</i> | | | | | |
| Autres participations | 49 602 | | | | 49 602 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 53 | | | 0 | 53 |
| Total III | 49 656 | 0 | 0 | 0 | 49 655 |
| Total Général I+II+III | 85 079 | 711 | 0 | 587 | 85 203 |

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

- Logiciels (Finances, ERP, Divers) 409 k€
- Frais de développement de nouveaux modèles 290 k€

NOTE 2. AMORTISSEMENTS

| Immobilisations amortissables | Montant des amortissements au 01/04/2009 | Augmentations dotations de l'exercice | Diminutions | Montant des amortissements au 31/03/2010 |
|--------------------------------------|--|---|-------------|--|
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | | |
| Total I | 2 399 | 838 | 534 | 2 704 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | | |
| Constructions | 212 | 15 | | 227 |
| Installations des constructions | 30 | | | 30 |
| Matériel, outillages industriels | 324 | 2 | | 326 |
| Autres Immobilisations corporelles | 690 | 63 | 53 | 700 |
| Total II | 1 255 | 80 | 53 | 1 282 |
| Total Général I+II | 3 655 | 918 | 587 | 3 986 |

| | |
|-------------------------|------------|
| Résultat d'exploitation | 744 |
| Résultat exceptionnel | 174 |
| | <u>918</u> |

NOTE 3. PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant au 01/04/2009 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2010 |
|--|----------------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Dépréciations immobilisations incorporelles | 5 210 | | 300 | | 4 910 |
| Dépréciations immobilisations corporelles | 84 | | 15 | | 69 |
| Dépréciations titres de participation | 8 324 | 200 | | | 8 524 |
| | 13 619 | 200 | 315 | 0 | 13 504 |
| Résultat d'exploitation | | | | | |
| Résultat Financier | | 200 | | | |
| Résultat Exceptionnel | | | 315 | | |
| | | 200 | 315 | 0 | |

Détail des dépréciations sur titres de participation cf note 3.1.4 page 11

NOTE 4. SYNTHÈSE DE L'ACTIF IMMOBILISE

| 31 mars 2010 | | | | |
|--|---------------------|---------------|--------------|---------------------|
| | Valeur brute | Amort. | Dépr. | Valeur nette |
| Immobilisations incorporelles | 33 978 | 2 704 | 4 910 | 26 365 |
| Immobilisations corporelles | 1 570 | 1 282 | 69 | 218 |
| Immobilisations financières | 49 655 | | 8 524 | 41 131 |
| | 85 203 | 3 986 | 13 504 | 67 714 |
| <i>Cumul dépréciation et amortissement =</i> | | 17 490 | | |

NOTE 5. PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant au 01/04/2009 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2010 |
|---|--------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|
| Dépréciation stocks et encours | | | | | |
| Dépréciation comptes clients | | | | | |
| Dépréciation autres créances | 417 | | | | 417 |
| Provisions pour dépréciation titres GD | 354 | | 12 | | 342 |
| | 771 | | 12 | | 759 |
| Résultat d'exploitation | | | | | |
| Résultat Financier | | | 12 | | |
| Résultat Exceptionnel | | | | | |
| | | | | 12 | |

Au 31 mars 2010, une reprise de provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 12 k€ ce qui porte le montant de la provision à 342 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.85 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2010 (au 02 Juillet 2010 le dernier cours coté était de 1.96€).

NOTE 6. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant au 01/04/2009 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montant au 31/03/2010 |
|---|--------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|
| <i>Provisions réglementées</i> | | | | | |
| Provisions pour hausse de prix | | | | | |
| Provisions pour investissements | 24 | | 6 | | 18 |
| Amortissements dérogatoires | 16 | 4 | 6 | | 14 |
| Total I | 39 | 4 | 12 | | 31 |
| <i>Provisions pour risques et charges</i> | | | | | |
| Provisions pour pertes de change | 0 | | | | 0 |
| Provisions pour litiges | 108 | 82 | 55 | 38 | 97 |
| Provisions pour plan sauvegarde emploi | | | | | |
| Provisions pour pension et oblig. | 96 | 17 | 1 | | 112 |
| Provisions risques filiales | 388 | 56 | | | 444 |
| Provisions pour impôts / fusion | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | | | | |
| Total II | 592 | 155 | 56 | 38 | 653 |
| TOTAL | 631 | 159 | 68 | 38 | 684 |
| Résultat d'exploitation | | 17 | 1 | | |
| Résultat Financier | | 56 | | | |
| Résultat Exceptionnel | | 86 | 67 | 38 | |
| | | 159 | 68 | 38 | |

Provisions pour risques et charges :

Les principales dotations de l'exercice concernent :

- des risques de litiges tant avec des tiers externes (contrefaçon ou autres) qu'avec des salariés pour 82 k€,
- la couverture des indemnités de départ à la retraite pour 17 k€
- la couverture de la situation nette négative de la filiale italienne non couverte par la provision pour dépréciation des titres de Guy Degrenne Italia à hauteur de 56 k€.

Les principales reprises de l'exercice concernent :

- des risques de litiges avec des anciens salariés pour un montant total de 55k€
- des risques de litiges des tiers externes pour un montant de 38 k€

Autres Contentieux :

Il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE, devant le Conseil de prud'hommes et devant le tribunal de commerce. Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat de travail et pour révocation abusive de son mandat de Président de Directoire, en 2008. Monsieur Patrick ROURE demande réparation de son préjudice qu'il estime en totalité à 2,6M€ ;
- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le tribunal de commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice qu'elle estime à 0,9M€ ;
- Plainte pénale déposée par la société Guy Degrenne visant des délits d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de vols de données personnelles et de recel, visant un ancien dirigeant et un ancien agent commercial du groupe ;
- Plainte pénale contre X déposée par la société Guy Degrenne visant les délits d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

NOTE 7. ETAT DES ECHEANCES ET DETTES (HORS FINANCIER)

| Etat des créances | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Avances, acomptes versés sur commandes | 6 | 6 | |
| Client douteux et litigieux | | | |
| Autres créances clients | 987 | 987 | |
| Personnel et comptes rattachés | - | - | |
| Sécurité sociales et organismes sociaux | | | |
| Etat impôt sur les sociétés | 509 | 509 | |
| Etat Taxe sur la valeur ajoutée | 142 | 142 | |
| Etat autres impôts et taxes | 26 | 26 | |
| Groupe et associés | 4 934 | 4 934 | |
| Autres créances | 11 | 11 | |
| Charges constatés d'avance | 467 | 467 | |
| Total | 7 083 | 7 083 | - |

| Etat des dettes | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Avance et Acomptes reçus sur commandes | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 089 | 1 089 | |
| Personnel et comptes rattachés | 625 | 625 | |
| Sécurité sociales et organismes sociaux | 454 | 454 | |
| Etat impôt sur les sociétés | | | |
| Etat Taxe sur la valeur ajoutée | 3 | 3 | |
| Etat autres impôts et taxes | 70 | 70 | |
| Dettes sur Immobilisations | 71 | 71 | |
| Groupe et associés | 9 635 | 9 635 | |
| Autres dettes | 89 | 89 | |
| Pruits constatés d'avance | | - | |
| Total | 12 036 | 12 036 | - |

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civiles, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

NOTE 8. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

| | Au 01/04/2009 | Affectat. Résultat 2009 | Mouvements exercice | Au 31/03/2010 |
|--------------------------------|---------------|----------------------------|------------------------|---------------|
| Capital social | 15 412 | | 201 | 15 613 |
| Prime d'émission | 30 414 | | | 30 414 |
| Prime de fusion | | | | |
| Prime d'apport | | | | |
| Prime de conversion | | | | |
| Réserve légale | 1 692 | | | 1 692 |
| <i>Réserves réglementées</i> | | | | |
| Réserves Indisponibles | 64 | | | 64 |
| Réserves diverses | 1 430 | | | 1 430 |
| Report à nouveau | 2 273 | -4 228 | | -1 955 |
| Résultat exercice 2008 / 2009 | -4 228 | 4 228 | | 0 |
| Résultat exercice 2009 / 2010 | | | -3 204 | -3 204 |
| <i>Provisions réglementées</i> | | | | |
| Provision pour hausse prix | | | | |
| Provision pour investissements | 24 | | -6 | 18 |
| Provision amort. Dérogat. | 16 | | -2 | 14 |
| Subventions brutes | | | | |
| Subventions rapportées | | | | |
| Total | 47 096 | | -3 011 | 44 086 |

A. Composition du capital social

Le capital social est fixé à 15 613 296 €, divisé en 3 903 324 actions d'une valeur de 4€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts, les actions inscrites depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

B. Evolution du capital social

| | <i>En €</i> | <i>en nombre d'actions</i> | <i>Valeur nominale</i> |
|--|-------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Situation au 31 décembre 2001 | 43 346 064 | 2 646 629 | 16 |
| Païement de dividende sous forme d'actions | 292 512 | 18 282 | 16 |
| Situation au 31 décembre 2002 | 42 638 576 | 2 664 911 | 16 |
| Situation au 31 décembre 2003 | 42 638 576 | 2 664 911 | 16 |
| Réduction Capital | -31 978 932 | | |
| Augmentation Capital | 3 553 212 | 888 303 | 4 |
| Situation au 31 décembre 2004 | 14 212 856 | 3 553 214 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 80 | 20 | 4 |
| Situation au 31 décembre 2005 | 14 212 936 | 3 553 234 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 1 163 856 | 290 964 | 4 |
| Situation au 31 décembre 2006 | 15 376 792 | 3 844 198 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 35 336 | 8 834 | 4 |
| Situation au 31 Mars 2008 | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Exercice de bons de souscription | 0 | 0 | 4 |
| Situation au 31 Mars 2009 | 15 412 128 | 3 853 032 | 4 |
| Conversion d'ORA | 201 168 | 50 292 | 4 |
| Situation au 31 Mars 2010 | 15 613 296 | 3 903 324 | 4 |

- ✓ Au 31 mars 2010, 25 146 ORA ont fait l'objet d'une demande de remboursement aboutissant à la création de 50 292 actions nouvelles.

C. Capital potentiel : Options d'achats consenties aux salariés

Le plan d'attribution des options de souscription d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 revêtait les caractéristiques suivantes :

| | |
|---|--|
| Date de l'AGE | 02-mai-05 |
| Date du Conseil / Directoire | 14-juin-05 |
| Nombre total Options | 196 000 |
| Nombre SOP au profit des membres du conseil de surveillance | 0 |
| Nombre de dirigeants concernés | 3 |
| Point de départ d'exercice des SOP | 14-juin-05 |
| Prix de souscription | 7,65 € |
| Décote | Le prix d'exercice est fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution |
| Modalités d'exercice des SOP | Exerçables dès le 14/06/05 jusqu'au 12 juin 2009 |
| Nombre de SOP attribuées | 164 600 |
| Nombre de SOP radiées | 158 600 |
| Nombre de SOP exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | 6 000 |
| Nombre de SOP exercées antérieurement au 1 ^{er} janvier 2007 | |
| Délai Fiscal | 14-juin-05 |
| Date échéance du plan | 12-juin-09 |

Aucune option n'a été exercée depuis la date de clôture des comptes annuels au 31 mars 2009. Le plan étant caduque depuis le 12 juin 2009, il n'existe plus de capital potentiel ressortant du régime des options de souscription d'actions à la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2009.

D. Capital potentiel : Bons de souscription d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a autorisé un programme d'attribution de 350 000 bons de souscription d'actions destiné à fidéliser et motiver le management.

Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables :

- avant le 30/09/2010
- en échange d'une action par bon au prix d'exercice de 7.45 euros
- dans le cours normal de l'entreprise, sous les conditions cumulatives suivantes :
 - capitaux propres à la date d'exercice au moins égaux à ceux du 31 décembre 2005 (après neutralisation des augmentations de capital et versement d'éventuels dividendes),
 - chiffre d'affaires des 12 mois précédant la date d'exercice supérieur de 20 % à celui de deux ans plus tôt (exercice partiel entre 15 et 20 %),
 - cash-flow de l'activité des 24 derniers mois supérieur à 18 M€ (exercice partiel entre 15 et 18 M€),
- en cas d'offre publique sur le capital de Guy Degrenne, approuvée par le Conseil de Surveillance.

A fin mars 2010, 159 000 bons de souscriptions ont été attribués.

Il est précisé que la date d'attribution de ces bons de souscription d'actions est liée à la date de réunion du Directoire attribuant individuellement les options aux salariés du groupe, ou à un mandataire de la maison mère du groupe, dès lors que pour ces dernières attributions, l'autorisation du comité des rémunérations ait été donnée préalablement.

Compte tenu de l'absence de réalisation des conditions d'exercice des BSA, le directoire a constaté leur caducité.

NOTE 9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A. Echancier

| | Au 31/03/2010 | Au 31/03/2009 | Variation |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| A moins d'un an | 6 928 | 11 276 | -4 348 |
| De un à cinq ans | 2 | 11 | -9 |
| A plus de cinq ans | | | 0 |
| Total | 6 930 | 11 287 | -4 357 |

B. Nature

| | Au 31/03/2010 | Au 31/03/2009 | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Autres Emprunts obligataires | | | |
| - Emprunts obligataires | 0 | 0 | 0 |
| - Intérêts courus | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : | | | |
| - Emprunts | 0 | 171 | -171 |
| - Concours bancaires courants | 6 903 | 11 057 | -4 154 |
| - Intérêts courus | 15 | 43 | -28 |
| Total | 6 919 | 11 271 | -4 352 |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| - Participation | 11 | 16 | -5 |
| - Autres | 0 | 0 | 0 |
| - Intérêts courus | 0 | 0 | 0 |
| Total | 11 | 16 | -5 |

Le 9 avril 2010 Guy Degrenne a signé un contrat de crédit moyen terme en pool de 10 M€ avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale). La mise en place de ce crédit moyen terme s'est réalisée par la consolidation en particulier de crédits de campagne dont le remboursement partiel était demandé au 30 septembre 2009. Les principales dispositions de ce crédit sont les suivantes :

- Les comités de crédit du pool et OSEO s'étaient prononcés dès le mois d'octobre 2009 favorablement pour la signature d'un contrat dans les conditions détaillées ci-après. Cependant, pour des raisons purement administratives, le contrat n'a pu être signé que le 9 avril 2010.

-

Caractéristiques :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Générale
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :
 - Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
 - Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
 - Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
 - Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
 - Au 31 mars 2010, le ratio ci-dessus s'établit à 0.4.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes de la société au 31 mars 2010.

NOTE 10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 Mars 2010, la Société détient 21 442 de ses propres actions soit environ 0.55 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 21 025 actions et les ventes à 14 952 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 30 juin 2006.

Les actions propres sont affectées à la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ou être cédées sur le marché boursier. Il s'agit des actions acquises antérieurement, dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe et dont le plan est échu au 31 décembre 2006.

Au 31 mars 2010, une reprise de provision sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 12 k€ ce qui porte le montant de la provision à 342 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.85 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2010 (au 02 Juillet 2010 le dernier cours coté était de 1.96.

NOTE 11. ENTREPRISES LIEES

| Postes inscrits au bilan & compte de résultat | Montant |
|---|---------|
| Participations | 49 601 |
| Créances clients et comptes rattachés | 968 |
| Autres créances | 5 352 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 165 |
| Autres dettes | 9 635 |
| Charges financières | 117 |
| Produits financiers | 416 |

NOTE 12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Garanties accordés par Guy Degrenne SA

| Au profit de la filiale | Tiers | Montant |
|-------------------------|----------------|-----------|
| Boutique Guy Degrenne | LCL | 100 K € |
| Siam Tableware | BOA | 1 163 K € |
| Siam Tableware | UOB | 67 K € |
| Alföld Porcelan | Unicredit Bank | 2 107 K € |
| Alföld Porcelan | Raiffensen | 1 912 K € |

Dans le cadre de l'opération de lease-back réalisée au mois de décembre 2005, relative au site de Vire, Guy Degrenne S.A. s'est engagée auprès de Batiroc Normandie, à conserver les titres de la société Guy Degrenne Industrie pendant une période d'au moins cinq années, à compter du 21 décembre 2005, comme condition de maintien du contrat de crédit bail pendant cette durée.

Guy Degrenne a octroyé, lors de la cession de la filiale autrichienne Berndorf Besteck Tafelgärete GmbH (BBTG) en juin 2007, une garantie de passif usuelle portant sur toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de certains articles, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession.

Dans le cadre des lignes de découvert et crédit spot consenties par Fortis France, Guy Degrenne a octroyé à cette dernière le bénéfice de la cession du crédit de garantie (900 k€) constitué au titre du contrat d'affacturage mise en œuvre avec Fortis Commercial Finance. Au 31 mars 2010 figure une dette de 49 k€ dans les comptes.

Instruments financiers

Guy Degrenne SA a souscrit un contrat de couverture du risque de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Swap traditionnel du 01/02/2008 au 01/02/2011 (2M€) Euribor 1Mois contre 3.7 %

La valorisation de cet instrument financier est de - 53 k€ euros au 31 mars 2010.

NOTE 13. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

| | Résultat avant Impôt | Impôt | Résultat Net |
|----------------------------|----------------------|-----------|---------------|
| Résultat courant | -3 067 | | -3 067 |
| Résultat exceptionnel | -230 | | -230 |
| Participation des salariés | | | 0 |
| Profit d'impôt (1) | | 93 | 93 |
| Total | -3 297 | 93 | -3 204 |

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt métier d'art : 72 k€
- ✓ Crédit d'impôt apprentissage : 1 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : 20 k€

NOTE 14. VENTILATION DE L'EFFECTIF

| | |
|----------------------------------|-------|
| Cadres | 27 |
| Agents de maîtrise & techniciens | 5 |
| Employés et ouvriers | 23 |
| | <hr/> |
| | 55 |

NOTE 15. IMPOTS DIFFERES

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

| Situation et mouvements | Situation 01/04/09 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Situation au 31/03/2010 |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Provision pour hausse des prix | - | | | - |
| Amortissements dérogatoires | 16 | 4 | 6 | 14 |
| Total | 16 | 4 | 6 | 14 |
| Charge fiscale future | 14 X 33% =5 | | | |

B. Allégements de la charge fiscale future (en K€)

| Nature des éléments | Base |
|---|--------------------------|
| Provision pour participation | - |
| Provision pour taxe solidarité et entraide | 9 |
| Provision pour dépréciation des immobilisations | 69 |
| Provision pour risques et charges | 548 |
| Total | 626 |
| Allègement fiscal futur | 626X 33,33% = 209 |

Les déficits reportables s'élèvent au 31/03/2010 à 28.7 M€ en l'absence d'intégration.

Les déficits reportables du groupe s'élèvent à 32.7 M€.

NOTE 16. RESULTAT FINANCIER

| en Euros | 31/03/2010 | 31/03/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Produits financiers de participations | 416 | 2 424 |
| Produits des autres valeurs mobilières | 0 | 0 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 0 | 12 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 13 | 1 |
| Différences positives de change | 2 | 13 |
| Produits nets/cessions valeurs mobil. | 0 | 0 |
| Produits financiers | 430 | 2 450 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 256 | 3 821 |
| Intérêts et charges assimilées | 1 733 | 1 054 |
| Différences négatives de change | 2 | 3 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 12 | 14 |
| Charges financières | 2 003 | 4 893 |
| Résultat financier | -1 573 | -2 442 |

Les frais d'intérêts des ORA représentent 1.3 M€

NOTE 17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| Produits exceptionnels | Total | Opérations de gestion | Reprises de prov. | Opérations sur capital |
|---|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| Cession d'éléments d'actifs | | | | |
| Reprise de provision sur actifs immobilisés | 315 | | 315 | |
| Provisions réglementées | 6 | | 6 | |
| <i>Sous total - actif immobilisé</i> | <i>321</i> | | <i>321</i> | |
| Produits sur remboursement litiges contrefaçons | 90 | 52 | | 38 |
| Produits sur remboursement litiges, dépôts, avoirs reçus, | 132 | 132 | | |
| <i>Sous total - divers</i> | <i>223</i> | <i>185</i> | | <i>38</i> |
| Autres licenciements | 55 | | | 55 |
| Provision pour investissement | 6 | | | 6 |
| <i>Sous total - Produits d'ordre social</i> | <i>61</i> | | | <i>61</i> |
| Total | 605 | 185 | 420 | |

| Charges exceptionnelles | Total | Opérations de gestion | Dotations aux prov. | Opérations sur capital |
|--|------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| Cession d'éléments d'actifs | | | | |
| Amortissement dérogatoires | 4 | | | 4 |
| Dépréciation des immobilisations | 174 | | | 174 |
| <i>Sous total - actif immobilisé</i> | <i>178</i> | | | <i>178</i> |
| Litiges, avoirs, etc. à caractère commercial/juridique | 248 | 216 | | 32 |
| Amortissements des Charges à répartir | 132 | | | 132 |
| Divers | 4 | 4 | | |
| <i>Sous total Divers</i> | <i>384</i> | <i>220</i> | | <i>164</i> |
| Autres licenciements | 273 | 223 | | 50 |
| Provision pour investissement (participation) | | | | |
| <i>Sous total charges d'ordre social</i> | <i>273</i> | <i>223</i> | | <i>50</i> |
| Total | 835 | 442 | 393 | |

NOTE 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice 2009-2010 ont perçu les rémunérations suivantes :

| | Thierry VILLOTTE Président du Directoire | Stéphane ZANCHET Membre du Directoire |
|------------------------------|---|--|
| En € | | |
| Salaire Fixe | 82 500 | 159 720 |
| Salaire Variable | | |
| Avantage en nature | 1 281 | 2 561 |
| Charges sociales patronales | 40 094 | 85 743 |
| Dont Retraite supplémentaire | 3 351 | 6 909 |
| Prime de mobilité | | 10 450 |
| TOTAL | 123 875 | 258 474 |

Depuis le 1er janvier 2005, Thierry VILLOTTE était mis à la disposition de Guy Degrenne par COMIR, et cette mise à disposition était facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry VILLOTTE. Le montant facturé entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 août 2009 s'est élevé à 0.1M€.

Les membres du Directoire en fonction à la clôture de l'exercice disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

| | Actions | BSA* | ORA |
|-------------------------|---------|------|--------|
| | | 50 | |
| Stéphane ZANCHET | 10 186 | 000 | 6 790 |
| | | 50 | |
| Thierry VILLOTTE | 30 170 | 000 | 20 100 |

- Les BSA sont mentionnés à titre indicatif, compte tenu de leur date d'exercice et de leur caducité anticipé

Les jetons de présence attribués au cours de l'exercice 2009-2010 se répartissent ainsi :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Christian HAAS | 15 000 euros |
| Philippe CHOPPIN DE JANVRY | 12 000 euros |
| Bruno MONTMERLE | 3 000 euros |
| COMIR | 10 000 euros |
| Compagnie du Bois Sauvage | 5 000 euros |
| TOTAL | 45 000 euros |

NOTE 19. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

| Dénomination - Siège Social | | Capital Autres Capitaux Propres en devises | Quote-part Dividendes | Val.brute Titres Val.nette Titres | Prêts,avances Cautions | Chiffre d'affaires Résultat en devises |
|--|---------|---|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--|
| Filiales | | | | | | |
| Porcelaine Guy Degrenne | | 1 872 000 -1 717 793 | 100,00% | 2 642 093 268 833 | 416 809 | 2 022 890 -370 632 |
| Guy Degrenne Industrie | | 5 233 660 2 654 968 | 100,00% 334 954 | 8 123 698 7 023 698 | | 24 117 376 1 203 685 |
| Distribution Guy Degrenne | | 5 027 984 4 502 955 | 100,00% | 12 089 294 12 089 294 | | 50 154 248 -1 581 740 |
| Boutiques GD | | 12 497 025 -5 301 730 | 100,00% | 17 402 702 16 002 702 | 4 451 434 100 000 | 15 495 252 -1 437 194 |
| Usines J.Simon | | 168 675 68 759 | 100,00% | 260 691 238 786 | | 0 19 063 |
| Guy Degrenne Italia | | 50 000 -437 627 | 100,00% | 663 386 0 | | 0 -56 224 |
| Guy Degrenne Espana | | 70 000 -13 977 | 100,00% | 70 000 62 227 | | 0 -6 204 |
| TDF North America compte arrêté au 31/03/2010 | (a) USD | 250 000 1 070 701 | 50,00% | 115 671 115 671 | | 3 131 682 -178 300 |
| Siam Tableware | (b) THB | 81 500 000 275 080 314 | 100,00% 18 733 | 4 390 609 4 390 609 | 120 274 | 253 638 228 -7 141 227 |
| Alföld Porcelan | (c) HUF | 505 600 000 -49 842 234 | 100,00% | 3 843 002 885 031 | | 2 304 984 020 43 850 999 |

Taux de conversion au 31 Mars 2010

(a) USD = 0.7417894, (b) THB = 0.0232789, (c) HUF = 0.00376293

NOTE 20. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'arrêt des comptes au 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise, compte tenu des éléments suivants :

Evolution de l'activité du groupe

Alors que le groupe avait retrouvé le chemin de la croissance depuis l'année 2006, la crise économique qui a frappé les marchés à partir de novembre 2008 et pendant toute la durée de l'exercice, a impacté les développements commerciaux, et plus brutalement le réseau hôtellerie-restauration.

Toutefois, dans ce contexte, au 31 mars 2010, le groupe affiche les performances suivantes :

- L'activité de commerce spécialisé en France résiste à la crise en limitant son recul à environ 3%, et continue d'afficher une croissance au sein de son réseau contrôlé (+1%) ;
- L'activité GMS a été très largement impacté par la chute brutale d'activité non-alimentaire de son premier client distributeur, alors que l'ensemble des autres enseignes ressortaient en croissance ;
- L'activité CHR & International a enregistré des performances fortement pénalisées par la crise économique, à compter du mois d'octobre 2008. Toutefois, depuis le mois de janvier, tant en France qu'à l'étranger, le marché fait état de premiers frémissements. En outre, les projets d'ouvertures d'établissements sont à nouveau en croissance ;
- L'activité sous-traitance industrielle a enregistré une décroissance de son chiffre d'affaires, sans toutefois que la pérennité de celui-ci soit remise en cause.

Financement

Au 31 mars 2010, l'intégralité des dettes de Guy Degrenne SA sont à court terme.

Comme indiqué précédemment Guy Degrenne SA a procédé, pendant l'exercice à l'émission d'ORA. De plus le 09 avril 2010 il a été signé un contrat de crédit moyen terme.

Après prise en compte de ces deux éléments :

Au 31 mars 2010, au titre du groupe 73.2% (contre 22.3 % au 31 mars 2009) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 26.8% (contre 77.7% au 31 mars 2009) de dettes à court terme. Ces lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garantis par des nantisements sur titres ou sur fonds de commerce.

A la date d'arrêté des comptes, aucune ligne bancaire n'est dénoncée, à l'exception de la ligne de découvert de 1M€ ouverte chez BNP Fortis. En effet, suite au rachat de Fortis Banque par BNP Paribas, cette dernière a signifié à Guy Degrenne la résiliation de la totalité des lignes correspondantes. Guy Degrenne et BNP Paribas ont négocié l'étalement du remboursement jusqu'au 31 mars 2011. Dans le même temps, Guy Degrenne a été approchée par plusieurs banques proposant l'ouverture de lignes de crédit court terme. Dans ces conditions, la gestion de la trésorerie du groupe n'est pas remise en cause.

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2010, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

| | |
|------------------|---------|
| Gouvernance | 120 & s |
| Contrôle interne | 123 & s |

GOUVERNANCE

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédents l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre le Directoire et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

1. Le cadre statutaire

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

1.1 Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du directoire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

1.2 Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance de la Société exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'Assemblée

Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumettent pour avis à leur examen.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, y compris les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties à ces derniers.

1.3 Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

L'autorisation du Conseil de Surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour les opérations suivantes :

- Donner caution, aval ou garantie de la Société, pour une période d'une année, pour un montant unitaire supérieur à 1.500.000 euros et cumulé annuel supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder des immeubles par nature de la Société pour un montant supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder totalement ou partiellement, toutes participations de la Société pour un montant par opération supérieur à 1.500.000 euros.
- Procéder à la constitution de sûretés de toutes natures supérieures à 1.500.000 euros.
- Prendre une participation supérieure à 1.500.000 euros (par opération).
- Engager tout investissement, réaliser toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements soumis par le Directoire au Conseil de Surveillance au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, pour approbation, investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

2. L'activité de l'exercice clos le 31 mars 2010

2.1 Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- 2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2010

Christian Haas – Membre et Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Christian HAAS a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Bruno Montmerle – Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Bruno Montmerle a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

COMIR, représentée par Charles Baur – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de COMIR représentée par Charles BAUR a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Philippe JOFFARD – Membre du Conseil de Surveillance. Monsieur Philippe JOFFARD a démissionné de ses fonctions le 7 juillet 2009.

Philippe Choppin de Janvry – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Philippe Choppin de Janvry a été approuvé par l'assemblée générale du 26 septembre 2008. Philippe Choppin de Janvry est administrateur indépendant.

Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy Paquot – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de la Compagnie du Bois Sauvage représentée par Guy Paquot a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Jean-Claude LAMBERT. A été coopté membre lors de la séance du Conseil de Surveillance du 2 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Philippe JOFFARD. Sa cooptation sera présentée à la validation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2010.

2.1.2 Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2009-2010.

| Date | Ordre du Jour | Membres présents ou représentés | Taux de présence |
|------------|---|---------------------------------|------------------|
| 31/03/2009 | Examen du budget de l'exercice 2009-2010 | | |
| | Point sur le financement du groupe | 4 | 67% |
| 19/05/2010 | Point sur le financement du groupe | 5 | 83% |
| 01/09/2009 | Approbation de la proposition d'utilisation des délégations au Directoire approuvées en assemblée générale des actionnaires du 1 ^{er} septembre 2009 | 5 | 83% |
| 02/12/2009 | Présentation des comptes intermédiaires au 30/09/2009 Point sur le financement du groupe | 5 | 83% |

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- *Délai préalable habituel de mise à disposition des documents.* Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.
- *Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance avant les réunions du Conseil.* L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, sous forme de rapport du Directoire, etc....
- *Confidentialité des informations.* Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées, sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise présents au Conseil de Surveillance.

2.2 Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance dispose de deux comités en son sein, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

2.2.1 Appellations et missions des différents comités

Deux comités permanents ont été créés au sein du Conseil de Surveillance, dont le renouvellement est annuel. Il s'agit du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les deux comités sont chargés d'étudier les questions que le président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance soumet pour avis à leur examen.

2.2.2 Existence ou non de règles écrites précisant les attributions et les modalités de fonctionnement de ces comités

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance en date du 20 juin 2002 tient lieu de règlement interne des comités ad hoc, précisant ses attributions, ses modalités de fonctionnement et leur composition.

2.2.3 Composition des Comités

Chaque comité est composé de deux membres au moins du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée qui vient à expiration à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes de l'exercice de nomination. Un membre d'un comité ad hoc peut être membre et/ou président des autres comités ad hoc.

2.2.4 Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

Comité d'Audit

Membres : Philippe Choppin de Janvry (Président) et Christian Haas (membre).

Missions : Examiner toute question de nature financière, comptable ou relative au contrôle interne, permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

| Nombre de réunions | Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait) |
|--------------------|---|
| 4 | Comptes annuels et intermédiaire Financement du groupe Emission d'une ORA |

Comité des Rémunérations

Membres : Bruno Montmerle (Président) et Christian Haas (membre).

Missions : Proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations du ou des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur retraite, examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance relative aux rémunérations du ou des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009 a approuvé la modification des missions du comité des rémunérations, y intégrant désormais le recrutement et les nominations des membres du Directoire.

3. Principes de rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

3.1 Rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est définie par le Comité des Rémunérations. Les membres du Directoire non Président ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social. Le Président du Directoire, conformément aux

principes AFEP-MEDEF, ne dispose d'aucun contrat de travail et est exclusivement rémunéré au titre de son mandat social de Président.

Les rémunérations salariées sont définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations est par ailleurs systématiquement conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il fait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations définit une rémunération variable en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitent exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau d'attribution est défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartiennent aux catégories d'attributaires.

Exceptionnellement, lorsque les enjeux groupe le justifient, le Comité des Rémunérations peut octroyer une rémunération différée à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, mais en aucun cas sous la forme d'une indemnité de départ. Aucun des membres du Directoire n'est ainsi bénéficiaire d'une indemnité de départ, quelle qu'en soit la forme.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Directoire, se reporter à la page 37 du Document de Référence.

3.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-président est fixée par le Conseil.

La part individuelle versée à chaque administrateur est fonction de l'assiduité aux conseils qui se sont tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil aux comités des rémunérations ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, fait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Directoire, se reporter à la page 37 du Document de Référence.

4. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes qui y sont étroitement liées soumises aux obligations de déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne

4.1 Mandataires sociaux

4.1.1 Conseil de Surveillance

Christian HAAS – *Président du Conseil de Surveillance*

COMIR, représentée par Charles BAUR – *Membre du Conseil de Surveillance*

Philippe CHOPPIN DE JANVRY – *Membre du Conseil de Surveillance*

La Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy PAQUOT – *Membre du Conseil de Surveillance*

Jean-Claude LAMBERT – *Membre du Conseil de Surveillance*

Bruno MONTMERLE – *Membre et vice président du Conseil de Surveillance*

4.1.2 Directoire

Thierry VILLOTTE – *Membre et Président du Directoire*

Stéphane ZANCHET – *Membre du Directoire*

4.1.3 Personnes assimilées

Stéphane de BERGEN – *Directeur Marketing Produits*

Jean-Thomas MEYER – *Directeur Business Development Industrie*

Dominique AUFFRET – *Directeur Commercial Division Réseaux de Détail*

Antoine de REMUR – *Directeur Commercial Division CHR & International*

Christian VAN BOXSOM – *Directeur Division Couverts, et Recherche & Développement*

Philippe RENELLEAU – *Directeur Division Platerie & Industrie*

Philippe LASSAUX – *Secrétaire Général*

Franck CHESNEL – *Responsable Comptable Groupe*

Tinneke PRADIER – *Responsable Consolidation et Contrôle de Gestion groupe*

Samuel LONGUEMARE – *Contrôleur de Gestion*

Pierre Aoustin – *Contrôleur de Gestion*

5. Liste des mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010

Se reporter à l'Annexe 1 du Document de Référence.

6. Opérations de communication financière et publications légales réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

Se reporter à l'Annexe 2 du Document de Référence

Présentation de l'organisation générale des procédures de Contrôle Interne

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

1. Objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel de Guy Degrenne, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et

- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société et du groupe, des risques d'erreurs et de fraudes.

2. Environnement de contrôle

Le Contrôle Interne du groupe repose sur :

Une organisation générale fondée sur la dualité entre les directions opérationnelles, d'une part, et les directions fonctionnelles, d'autre part, ces dernières exerçant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :

La Direction Financière,
 La Direction Juridique,
 La Direction des Systèmes d'Information,
 La Direction des Ressources Humaines,
 La Direction de la Qualité (certification ISO 9001).

Des organes sociaux de contrôle spécifiques et indépendants, en l'occurrence le Comité d'Audit.

Des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches qui se traduisent dans les procédures, circuits d'approbation et outils de la société et du groupe.

3. Activités de contrôle

3.1 Direction Financière

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :

- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Dans l'analyse du dispositif du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :

- Type 1 : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.
- Type 2 : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 : Siam Tableware, Alföld Porcelan.
- Type 3 : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 : Guy Degrenne Italia, Guy Degrenne Belgium, Guy Degrenne España.

3.2 Comptabilité

Les objectifs des Services Comptables sont les suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de

séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.

Ces responsabilités sont assurées par :

Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :

- La définition du référentiel comptable groupe,
- Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
- La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
- La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences,
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA,
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alföld et Siam.

3.3 Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

3.4 Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion regroupe le contrôle de gestion « Commercial » et le contrôle de gestion « Industriel ».

Ces deux services ont pour objectifs :

- De mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base ;
- D'établir la planification ainsi que les budgets annuels.

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

Le groupe a renforcé son équipe de contrôle de gestion par l'intégration de deux nouveaux collaborateurs, experts des activités commerciales d'une part, et industrielles et supply chain d'autre part. La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

3.5 Consolidation

Le service consolidation a pour objectifs de :

- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement.
- L'activité consolidation est assurée conjointement par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable et Trésorerie Groupe.

3.6 Communication financière

Le Directeur Administratif & Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Responsable Comptable et Trésorerie et la Responsable Contrôle de gestion, sont les seuls habilités à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

3.7 Direction Juridique

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure le Directoire et le Conseil de Surveillance du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

3.8 Direction Qualité – Certification ISO 9001

Ce service a pour objet d'établir les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures,

des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, ...).

Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En février 2010, les résultats satisfaisants de l'audit Qualité externe FAQ ont permis de reconduire la certification de la société jusqu'en 2011.

3.9 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres du Conseil de Surveillance et sa mission est d'examiner toute question de nature financière ou comptable permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

4. Description des procédures de Contrôle Interne mises en place

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :

- Procédure de contrôle de gestion et reporting ;
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière ;
- Procédures support.

4.1 Procédure de contrôle de gestion

4.1.1 Documents de reporting

Budget annuel. Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par le Directoire au mois de novembre de chaque année.

Contrôle budgétaire mensuel. Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.

Tableaux de bord mensuels. Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'au Directoire vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

4.1.2 Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

4.1.3 Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

4.2 Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

4.2.1 Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

4.2.2 Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêté de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêts semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs

comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

4.2.3 Prévisions de résultat et de trésorerie

Le groupe dispose d'outils de modélisation des résultats et des prévisions de trésorerie élaborés, qui ont fait l'objet d'un audit approfondi réalisé par le cabinet Ernst & Young au cours de l'exercice 2008-2009.

4.2.4 Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :

Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,

Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées,

Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

4.3 Procédures des activités de support

4.3.1 Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;

Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;

Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions pré-contentieuses ou contentieuses.

4.3.2 Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois, des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

4.3.3 Système d'Information

La sécurité des systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées de détection d'intrusions et de protection. La majorité des applications doivent bénéficier systématiquement de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur.

5. Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

5.1 Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

5.1.1 Principes généraux

Pour structurer sa fonction d'Audit Interne, le Groupe Guy Degrenne a créé un service d'audit interne en janvier 2004. Les actions prioritaires sont validées annuellement par le Comité d'Audit.

L'attention du service porte en priorité sur :

- La mise à jour permanente de l'environnement de contrôle, tenant compte des évolutions des structures et du périmètre du groupe ;
- Les procédures et activités de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Pour chacun des processus un référentiel a été élaboré présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Ceci a permis de construire une base de connaissances sur les risques du Groupe, en particulier financiers. Sur cette base, le guide d'auto-évaluation permet au service d'audit interne de procéder à des contrôles rapides, efficaces et homogènes.

Afin de parvenir à une base stable et homogène, le service travaille sur les cinq composantes du contrôle interne tel que définies par le COSO :

- L'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise,
- L'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise,
- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées,
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu,
- Le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle doit désormais favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

5.1.2 Principales réalisations

Les travaux du Service de Contrôle Interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, ont porté sur les principales thématiques suivantes :

- Système et Réseaux : en matière d'infrastructure tout d'abord, le groupe a poursuivi la rénovation de la quasi-totalité de son matériel en France, dans le cadre d'un programme dont les objectifs sont les suivants : consolidation de l'architecture système réseau, haute disponibilité/plan de reprise d'activité. En matière de sécurité des systèmes, de nouvelles procédures de contrôle de gestion du parc machines utilisateurs et des conditions d'accès et d'utilisation du réseau, ont été définies et mises en œuvre tout au long de l'exercice et feront l'objet de compléments durant l'exercice 2010-2011. Une documentation de synthèse de la nouvelle infrastructure réseau (et sa gestion associée) a été remise aux membres du Comité d'Audit ;
- Système d'Information : le groupe a initié la mise en œuvre d'un ERP (Dynamics de Microsoft), dont la première phase a démarré en août 2008 et devrait s'achever par un déploiement en septembre 2010, sur l'ensemble du périmètre commercial (achats-approvisionnements-ventes). Ce projet a permis d'initier en parallèle la refonte des procédures de fonctionnement des services achats, approvisionnements, service clients et des divisions commerciales. Une documentation de synthèse relative au déploiement de cette première phase et aux règles de gestion applicables dans ce cadre, a été remise aux membres du Comité d'Audit ;
- Système d'information et contrôle de gestion : afin de sécuriser la nature et le contenu des informations utilisées par l'ensemble des divisions du groupe, ainsi que les informations le cas échéant communiquées en dehors du groupe, le service Système d'Information et la nouvelle équipe renforcée du Contrôle de Gestion ont mis en œuvre un outil de business intelligence, Business Object, dont le déploiement à l'ensemble des services internes est en cours depuis le mois de septembre 2009. Le Directoire présente régulièrement au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance les documents de reporting utilisés par le Directoire ainsi que l'évolution des outils utilisés pour piloter l'ensemble des activités du groupe ;
- Contrôle des filiales étrangères : la Direction Administrative & Financière Groupe a engagé des opérations de contrôle renforcé sur ses filiales hongroise et américaine.

Ces opérations comprennent notamment le renforcement des missions de contrôle de gestion au sein et auprès de ses filiales, mais aussi le renforcement des opérations d'assistance auprès de la filiale hongroise, en matière de négociations avec les établissements bancaires locaux et en matière de reporting.

En outre, les deux partenaires du joint venture Table de France North America ont nommé le Secrétaire Générale de Guy Degrenne en tant que contrôleur financier de la structure, et ont programmé le renforcement des compétences en matière comptable et fiscale au sein de la structure.

- Contrôle des cessions de stocks excédentaires : le Directoire, compte tenu de l'enjeu économique majeur que représente la réduction des stocks du groupe, a mis en place une cellule de travail dédiée, dès le mois de novembre 2008, incluant en particulier le service de contrôle interne. Les résultats économiques enregistrés sur ces opérations de cessions sont extrêmement favorables pour le groupe sur les 12 mois de l'exercice 2009-2010. Le suivi de cette activité repose sur un forecast ajusté de manière mensuelle relatif au niveau de stock cible à l'issue de la période analysée. L'évolution du niveau de stock et des actions mises en œuvre pour atteindre l'objectif budgétaire, sont présentés chaque trimestre au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans un environnement économique défavorable, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles, au cours de l'exercice 2010-2011.

5.2 Respect des normes

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Guy Degrenne, les collaborateurs font systématiquement remonter, pour traitement, l'ensemble des éventuelles pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne au groupe, ou contraires aux lois et règlements applicables dans les pays des différentes implantations du groupe.

Cependant, les actions d'audit ponctuelles menées par la société ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales et participations.

La Direction Juridique a mis en place un audit semestriel des opérations « corporate » (secrétariat juridique) pour les filiales de type 2. L'objectif est de s'assurer, par le respect des dispositions légales et réglementaires locales des droits de

l'actionnaire majoritaire (Guy Degrenne S.A.) sont respectés et que les principes de gouvernance d'entreprise édictés par les statuts sont effectivement respectés.

5.3 Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière.

L'action ainsi menée par le Directoire conduit à une meilleure information du Conseil de Surveillance ainsi qu'à une meilleure information des actionnaires et du marché.

Guy Degrenne dépose des Documents de Référence avec visa a posteriori, depuis le 1er janvier 2008.

5.4 Gestion des Risques

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière, le Groupe Guy Degrenne a créé, dès le mois de septembre 2004, un groupe pluridisciplinaire de travail sur la Gestion des Risques composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :

- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :

- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;
- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la réallocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Déclaration du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 21 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les Commissaires aux Comptes ont attiré notre attention, dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice 2010, sur les notes annexes 2.9 et 2.10 aux états financiers qui exposent les changements de méthodes comptables concernant respectivement l'application d'IFRIC 13 et d'IFRS 8, ainsi que sur la note 4.13.1 qui expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et des raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans cette hypothèse.

Le 6 août 2010

Thierry VILLOTTE, Président du Directoire

Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes :

KPMG Audit

Commissaire aux Comptes Titulaire

Date de première nomination.....1995

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....KPMG

PTBG & Associés

Commissaire aux Comptes Titulaire

Date de première nomination.....1995

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....NA

Jean-Pascal Thorel

Commissaire aux Comptes Suppléant

Date de première nomination.....21 juin 2001

Date d'expiration du mandat.....2013

Appartenance à un Groupe.....NA

S.C.P. Jean-Claude ANDRE

Commissaire aux Comptes Suppléant

Date de première nomination.....28 juin 2004

Date d'expiration du mandat.....2011

Appartenance à un Groupe.....NA

Responsable de l'information financière :

Thierry VILLOTTE

Téléphone : 01.60.19.73.70 / Télécopie : 01.60.19.73.79

e-mail : tvillotte@guydegrenne.fr

Informations incluses par référence dans le Document de Référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que les comptes intermédiaires au 30 septembre 2009, que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant à l'actualisation du document de référence 2008-2009 déposé à l'AMF le 20 octobre 2009, lors du dépôt de la Note d'Opération relative à l'émission d'ORA (portant le n° de visa 09-304);
- Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2009 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant à l'actualisation du document de référence 2008-2009 déposé à l'AMF le 20 octobre 2009 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 mars 2009, figurant à l'actualisation du document de référence 2008-2009 déposé à l'AMF le 20 octobre 2009.

3. Documents accessibles au public

Les statuts de Guy Degrenne SA sont consultables au siège social de Guy Degrenne S.A. dans les conditions prévues par la loi. Le document de référence de Guy Degrenne déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.guydegrenne.fr.

Annexes

Annexe 1 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Annexe 2 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur la Gouvernance et les Risques

Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Annexe 5 – Liste des communications financières réalisées en cours de l'exercice.

Annexe 6 - Extrait Kbis Guy Degrenne SA au 28 septembre 2009

Annexe 7 - Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Annexe 8 – Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 07 septembre 2010

Annexe 9 – Tableau des honoraires des CAC



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



PTBG & Associés
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2010
Guy Degrenne S.A.
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Ce rapport contient 52 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



PTBG & Associés
Campus Effiscience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Capital social : € 15 613 296

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 2.8 et 2.9 des comptes consolidés qui exposent les changements de méthodes comptables concernant respectivement l'application d'IFRIC 13 et d'IFRS 8, ainsi que sur la note 4.13.1 qui expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et des raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes selon ce principe.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2010, tel que décrit dans la note 4.13.1 de l'annexe des comptes consolidés sur les risques de liquidité. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce. C'est dans ce contexte également que nous avons apprécié le renforcement des fonds propres par l'émission d'obligations remboursables en actions et la consolidation des crédits bancaires, leurs traitements comptables dans les états financiers individuels et consolidés, ainsi que les informations financières correspondantes.

Changements de méthode IFRIC 13 – IFRS 8 et première application IAS 1R

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 2.8 et 2.9 de l'annexe des comptes consolidés exposent les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'année suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRIC 13 relative à la comptabilisation des points fidélité et chèques cadeaux et IFRS 8 sur l'information sectorielle.

Nous avons également vérifié la présentation dans la note 1.1.4 de l'annexe de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tel que prévu par la norme IAS 1R révisée.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et l'information donnée à ce titre dans les notes 2.8 et 2.9 de l'annexe des comptes consolidés.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3 et 4.2.1 de l'annexe aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3 et 4.2.1 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées. Ces prévisions sont d'autant plus difficiles à établir dans ce contexte de crise économique marqué par un manque de visibilité sur le futur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 juillet 2010

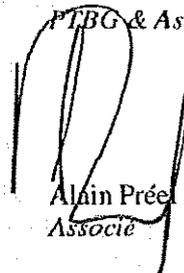
Colombelles, le 29 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Discours
Associé

PTBG & Associés



Alain Prée
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



PTBG & Associés
Campus Effiscience
1 rue du Bocage
14460 Colombelles

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2010
Guy Degrenne S.A.
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Ce rapport contient 32 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



PTBG & Associés
Campus Effiscience
1 rue du Bocage
14460 Colombelles

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Capital social : € 15 613 296

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note 20 de l'annexe qui expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes selon ce principe.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2010, tel que décrit dans la note 20 du chapitre règles et méthodes comptables. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Evaluation des titres de participations

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2010 s'établit à 41 076 850 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1.4 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

La note de l'annexe met en avant l'interdépendance des pôles commercial et industriel et la nécessité d'apprécier la valeur des titres des filiales dans leur ensemble. Dans ce contexte, nous avons pu apprécier la justification de la dotation complémentaire comptabilisée sur l'exercice.

Estimations comptables

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.1.3 et 3.1.4 du chapitre règles et méthodes comptables de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie et nous avons vérifié que les notes 3.1.3 et 3.1.4 de l'annexe donnent une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées. Ces prévisions sont d'autant plus difficiles à établir dans ce contexte de crise économique marqué par un manque de visibilité sur le futur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 juillet 2010.

Colombelles, le 29 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PTBG & Associés



Jean-Marc Discours
Associé



Alain Preel
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Campus Effiscience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil de
surveillance de la société Guy
Degrenne S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2010
Guy Degrenne S.A.
Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
France

Guy Degrenne S.A.

Siège social : Rue Guy Degrenne - 14500 Vire
Capital social : € 15 613 296

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Guy Degrenne S.A.

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guy Degrenne S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



*Guy Degrenne S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en
application de l'article L.225-235 du Code de
commerce, sur le rapport du président du conseil de
surveillance de la société Guy Degrenne S.A.*

29 juillet 2010

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 29 juillet 2010

Colombelles, le 29 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours
Associé

PTBG & Associés

Alain Prétel
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Campus Effiscience
1 rue du Bocage
14460 Colombelles

Guy Degrenne S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2010
Guy Degrenne S.A.
rue Guy Degrenne - 14 500 Vire
Ce rapport contient 7 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Campus Effiscience
1 rue du Bocage
14460 Colombelles

Guy Degrenne S.A.

Siège social : rue Guy Degrenne - 14 500 Vire
Capital social : €.15 613 296

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiqués dans le tableau II du présent rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

29 juillet 2010

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que, suite à un oubli administratif, ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I du rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiqués dans le tableau II du présent rapport.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Discours
Associé

ColombellesColombelles, le 29 juillet 2010

PTBG & Associés



Alain Prée
Associé

Tableau I : Conventions et engagements

| Sociétés / Personnes concernées | Nature, objet, modalités des conventions | Montant HT en Euros sur l'exercice 2009/2010 | |
|--|--|--|---|
| | | Engagés | Comptabilisés Chez Guy Degrenne SA |
| A – Conventions / engagements nouveaux autorisés | | | |
| NEANT | | | |
| B – Conventions / engagements non autorisés préalablement | | | |
| Thierry VILLOTTE | Rémunération versée pour le mandat de Président du Directoire à compter du 1 ^{er} septembre 2009 <ul style="list-style-type: none"> - Montant de la rémunération brute versée - Montant des charges sociales - Avantage en nature véhicule <i>Validation à posteriori par le Comité d'Audit du 1^{er} juillet 2010 et le Conseil de Surveillance du 7 juillet 2010</i> | | 82 500 € 40 094 € 1 281 € (charge) |
| C – Conventions / engagements antérieurement approuvés | | | |
| ALFOLD | Caution accordée par Guy Degrenne à la banque HVB - Unicredit Bank pour un montant de 560 000 000 HUF en date du 06 juillet 2006 <i>Assemblée Générale du 29 juin 2007</i> | 2 107 241 € | |
| ALFOLD | Caution accordée par Guy Degrenne à la RAIFFEISEN Bank pour un montant de 508 000 000 HUF en date du 26 juillet 2006. <i>Assemblée Générale du 29 juin 2007</i> | 1 911 568 € | |
| SIAM | Caution accordée par Guy Degrenne à Bank Of Asia - ABN AMRO pour un montant à l'origine de 50 000 000 THB <i>Autorisation du conseil d'administration du 4 février 2000</i> | 1 163 945 € | |
| Filiales cautionnées Siam Alfold | Rémunérations des cautions accordées par Guy Degrenne. | | 5490 € 9 875 € (produits) |
| Distribution GD Porcelaines GD Usines J. Simon GD Industrie Boutiques GD GD Italia GD Espagne Siam Alfold GD Belgium TDFNA | Convention de trésorerie autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2003 pour une durée illimitée. | | |

GUY DEGRENNE SA

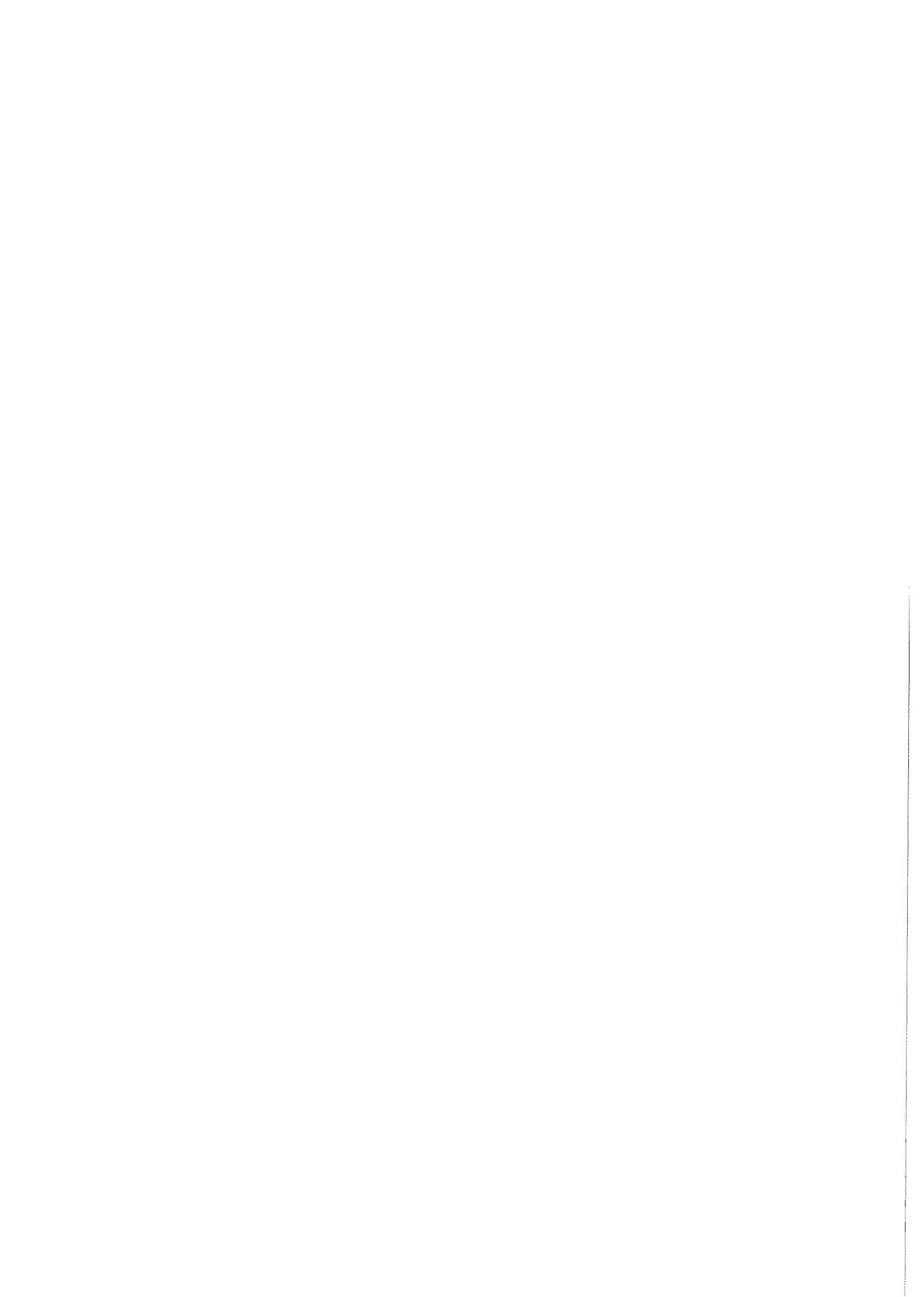
| | | | |
|---|--|-----------|-----------------------|
| BOUTIQUES GD | <p>Caution accordée par Guy Degrenne au LCL pour un montant de 100 000€ sur le découvert bancaire de sa filiale.</p> <p><i>Conseil de surveillance du 29 septembre 2007</i></p> | 100 000 € | |
| Distribution GD | <p>Cession en restitution, par Distribution Guy Degrenne, de la retenue de garantie constituée au titre du contrat d'affacturage mis en œuvre avec Fortis Commercial Finance, au profit de Fortis France pour garantir les lignes de découvert et de crédit spot des entités françaises du Groupe, incluant Guy Degrenne.</p> <p><i>Autorisation du conseil de surveillance du 29 avril 2008</i></p> | 900 000 € | |
| Distribution GD SAS Porcelaines GD SAS Usines J. SIMON G.Degrenne Ind. SAS Boutiques GD SAS | <p>Convention d'intégration fiscale renouvelée à compter du 1/04/2008 (signée à l'origine le 28/10/1993 pour une durée de 5 ans) Société mère : Guy Degrenne</p> <p><i>Approuvée par l'AG du 1^{er} septembre 2009</i></p> | | |
| <u>D – Conventions / engagements antérieurement approuvés et prenant fin sur l'exercice</u> | | | |
| COMIR | <p>Convention de facturation de mise à disposition de Th.VILLOTTE sur la base d'une re-facturation à l'euro/l'euro du coût du salaire et charges au prorata du temps passé.</p> <p>Cette convention a pris fin le 31 août 2009 et Monsieur Th VILLOTTE est désormais rémunéré dans la société GUY DEGRENNE au titre de son mandat de Président du Directoire.</p> <p><i>Conseil de surveillance du 31 janvier 2005</i></p> | | 110 962 € (charge) |
| ALFOLD | <p>Caution accordée par Guy Degrenne à la banque CIB pour un prêt de 250K€ consentie à la société Alfold.</p> <p><i>Conseil de Surveillance du 31 janvier 2006</i></p> | 250 000 € | |

Tableau II : Personnes concernées par les conventions et engagements

| | Monsieur Stéphane ZANCHET | Monsieur Thierry VILLOTTE | Monsieur Christian HAAS | Société GUY DEGRENNE SA | Société BOUTIQUES GD SAS | Société COMIR |
|----------------------------|----------------------------------|---|--------------------------------------|--|--------------------------|--|
| GUY DEGRENNE SA | Membre du Directoire | Président du Directoire | Président du Conseil de Surveillance | | | Membre du Conseil de Surveillance Actionnaire à plus de 10 % |
| DISTRIBUTION GD SAS | | Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président | | Actionnaire à plus de 10% Président | | |
| SIAM TABLEWARE | Member of the Board of Directors | Member of the Board of Directors | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| ALFOLD | Président du Directoire | Président du Conseil de Surveillance | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS | Président | | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| USINES JEAN SIMON | Président | | | Actionnaire à plus de 10% | | |

GUY DEGRENNE SA

| | Monsieur Stéphane ZANCHET | Monsieur Thierry VILLOTTE | Monsieur Christian HAAS | Société GUY DEGRENNE SA | Sociétés BOUTIQUES SAS | Société COMIR |
|------------------------------|---|---------------------------|--------------------------------|--|---------------------------|---------------|
| PORCELAINES GUY DEGRENNE SAS | Président | | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| BOUTIQUES GD SAS | Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président | | | Actionnaire à plus de 10% Président | | |
| GD ITALIA | | | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| GD BELGIUM | Président | | | | Actionnaire à plus de 10% | |
| TDF NA | | | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| GD ESPAGNE | | | | Actionnaire à plus de 10% | | |
| COMIR | | | Président Directeur général | | | |



ANNEXE 5

Opérations de communication financière réalisées au cours de l'exercice 2009-2010

| Date | Nature opération | Support Publication |
|------------|---|--------------------------|
| 04/12/2009 | Publication des comptes consolidés au 30 septembre 2009 | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 21/10/2009 | Note d'Opération relative à l'émission d'une ORA | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 21/10/2009 | Actualisation du Document de Référence | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 10/08/2009 | Rapport Financier Annuel | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 10/07/2009 | Publication des comptes consolidés au 31 mars 2009 | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 10/07/2009 | Rapport de Gestion sur l'activité de l'exercice clos le 31 mars 2009 | Sites Guy Degrenne + AMF |
| 15/04/2010 | Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires au 31 mars 2010 | Site Guy Degrenne + AMF |
| 04/12/2009 | Communiqué de presse relatif aux comptes semestriels au 30/09/2009 | Site Guy Degrenne + AMF |
| 21/10/2009 | Communiqué de presse relatif à l'émission d'une ORA | Site Guy Degrenne + AMF |
| 09/07/2009 | Communiqué de presse relatif aux comptes annuels clos le 31 mars 2008 | Site Guy Degrenne + AMF |
| 26/10/2009 | Affectation du résultat de l'exercice | BALO |
| 26/10/2009 | Droits de vote | BALO |
| 14/08/2009 | Avis rectificatif de réunion valant avis de convocation | BALO |
| 27/07/2009 | Avis de réunion valant avis de convocation | BALO |

Greffe du tribunal de commerce de CAEN
 PALAIS DE JUSTICE
 PLACE GAMBETTA - B.P 14037 CAEN CEDEX

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 23 juillet 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : GUY DEGRENNE SA
Numéro d'identification : 342 100 120 R.C.S. CAEN
Numéro RCS : 2000 B 50886
Date immatriculation : 01 janvier 2000

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET A CONSEIL DE SURVEILLANCE
Au capital : 15 613 296,00 EUROS
Adresse du siège : RUE GUY DEGRENNE 14500 VIRE (FRANCE)
Durée de la société : Jusqu'au 04 décembre 2094
Date d'arrêté des comptes : le 31 Mars
*Constitution -
 Dépôt de l'acte constitutif :* le 05 décembre 1995 sous le numéro A144
Publication : L'AGRICULTEUR NORMAND du 07 décembre 1995

ADMINISTRATION

PRESIDENT DU DIRECTOIRE MONSIEUR VILLOTTE THIERRY
 né(e) le 01 juin 1960 à MONTREUIL (93) (FRANCE)
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant 16 RUE SINGER 75016 PARIS 16

MEMBRE DU DIRECTOIRE MONSIEUR ZANCHET STEPHANE
 né(e) le 22 juin 1955 à CHAUDEFONTAINE (25) (FRANCE)
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant LE BOURG 14380 MESNIL-CLINCHAMPS

*PRESIDENT DU CONSEIL DE
 SURVEILLANCE* MONSIEUR HAAS CHRISTIAN
 né(e) le 11 mars 1948 à PARIS(75) (FRANCE)
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant 24 RUE OCTAVE FEUILLET 75116 PARIS 16

*MEMBRE DU CONSEIL DE
 SURVEILLANCE* MONSIEUR CHOPPIN HAUDRY DE JANVRY PHILIPPE
 né(e) le 07 octobre 1939 à ORLEANS (45) (FRANCE)
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant 56 BOULEVARD FLANDRIN 75116 PARIS 16

*MEMBRE DU CONSEIL DE
 SURVEILLANCE* MONSIEUR MONTMERLE BRUNO
 né(e) le 08 septembre 1949 à PARIS(75) (FRANCE)
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant 3B RUE DU HAMEAU 92190 MEUDON

*MEMBRE DU CONSEIL DE
 SURVEILLANCE* COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE
 17 RUE DU BOIS SAUVAGE 1000 BRUXELLES
 représentée par
 MR PAQUOT GUY

*MEMBRE DU CONSEIL DE
 SURVEILLANCE* COMIR
 (349 015 669 R.C.S COMPIEGNE)
 27 AVENUE ETIENNE AUDIBERT 60300 SENLIS
 représentée par
 MR BAUR CHARLES-EDOUARD

MEMBRE DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE

MONSIEUR JOFFARD PHILIPPE
né(e) le 20 août 1955 à LYON 06 (69) (FRANCE)
de nationalité FRANCAISE
demeurant 152 AVENUE VICTOR HUGO 75016 PARIS 16

COMMISSAIRE AUX COMPTES
TITULAIRE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE
(775 726 433 R.C.S CAEN)
4 RUE ALFRED KASTLER 14053 CAEN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
TITULAIRE

PREEL THOREL BESNIER GENUYT ET ASSOCIES
(478 606 205 R.C.S CAEN)
1 RUE DU BOCAGE CAMPUS EFFICIENCE, CAEN LA
MER 14460 COLOMBELLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUPPLEANT

MONSIEUR THOREL JEAN-PASCAL
né(e) le 25 octobre 1957 à CAEN (14) (FRANCE)
de nationalité FRANCAISE
demeurant 18 RUE CLAUDE BLOCH LE TRIFIDE 14000 CAEN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUPPLEANT

MONSIEUR GOUHIR YVES-FRANCOIS
né(e) le 22 octobre 1955 à PARIS(75) (FRANCE)
de nationalité FRANCAISE
demeurant 4 RUE ALFRED KASTLER 14053 CAEN

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine du fonds ou de l'activité : ACQUIS PAR FUSION

Activité : FABRICATION, ACHAT, CONDITIONNEMENT, DISTRIBUTION ET
COMMERCIALISATION DE TOUS ARTICLES POUR LA TABLE, LA CUISINE
ET POUR LA MAISON, NOTAMMENT D'ARTICLES EN ACIER INOXYDABLE,
EN METAL ARGENTE, EN MATIERE PLASTIQUE ET EN PORCELAINE, DE
TOUS PRODUITS CONNEXES OU COMPLEMENTAIRES TELS QUE
VERRERIE, ARTICLES DE TEXTILES ET DE DECORATION, EPICERIE FINE,
LIVRES ET PUBLICATIONS EN RELATION AVEC CES ARTICLES ET
PRODUITS, ACQUISITION, EXPLOITATION OU CESSION DE TOUS
PROCEDES ET BREVETS CONCERNANT CES ACTIVITES

Adresse de l'établissement
principal :

RUE GUY DEGRENNE . 14501 VIRE (FRANCE)

Précédent Exploitant :

TABLE DE FRANCE

Commencement d'activité le :

21 novembre 1995

Mode d'exploitation :

EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

01 janvier 2009

MODIFICATION OU RATTACHEMENT DU DOSSIER DANS LE CADRE DE
L'REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE DU 1ER JANVIER 2009 EN
APPLICATION DU DECRET N° 2008-146 EN DATE DU 15 FEVRIER 2008,
MODIFIANT LE SIEGE ET LE RESSORT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE,
L'ENSEMBLE DES DOSSIERS INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE ET
DES SOCIETES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONDE SUR
NOIREAU AINSI QUE LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS DE SURETES ET
PRIVILEGES ONT ETE TRANSFERES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE CAEN. CETTE MODIFICATION PREND EFFET AU 1ER
JANVIER 2009. LE GREFFE DE CAEN DECLINE TOUTE RESPONSABILITE
SUR TOUTE MENTION OU INSCRIPTION ERRONEE OU OMISE PAR LE FAIT
DU GREFFE PRECEDEMMENT COMPETENT. - DATE D'EFFET : 01/01/2009

ETABLISSEMENTS HORS LE RESSORT DU GREFFE

Greffe de CORBEIL-ESSONNES
(9101)

Etablissement secondaire

Fin de l'extrait

ANNEXE 7

LISTE DES MANDATS

| | Sociétés | Postes occupés |
|---|---|--|
| Christian HAAS Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France) | Matignon Investissement et Gestion SOPARCIF LA SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE COMIR Kadrige Guy Degrenne S.A. FH Orthopedics Matignon Développement SFTA ECFE Mandala Holding LAFUMA LACIE GROUP SA TECNOTEC COFIR MATINVEST Compagnie Fermière de Vichy | Vice-Président Président - Directeur Général Directeur Général Unique Président - Directeur Général Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Président – Directeur Général Représentant permanent de SOPARCIF Administrateur Représentant permanent de Comir Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Président Directeur Général Pr2sident – Directeur Général Président - Directeur Général Représentant de Société de Participation Matignon |
| COMIR Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France) | GUY DEGRENNÉ S.A. LAFUMA COFIR | Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président |
| Philippe CHOPPIN de JANVRY Né le 7 octobre 1939 à Orléans Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) | Guy Degrenne S.A. PCJ Consulting Maison Albert Morot | Membre du Conseil de Surveillance Gérant Administrateur |
| Bruno MONTMERLE Né le 8 septembre 1949 à Paris Adresse professionnelle : 3bis rue du Hameau – Meudon (France) | Guy Degrenne S.A. Initiatives Stratégiques et Financières OXBOW (Groupe LAFUMA) | Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président Associé Gérant Administrateur |

ANNEXE 7

LISTE DES MANDATS

| | Sociétés | Postes occupés |
|---|--|---|
| Stéphane ZANCHET Né le 22 juin 1955 à Chaudfontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France) | Guy Degrenne S.A. Guy Degrenne Industrie Porcelaines Guy Degrenne Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON | Membre du Directoire Président Président Président du Directoire Member of the Board of Directors Président |
| Thierry VILLOTTE Né le 1 ^{er} juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) | Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan SIAM Tableware | Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Member of the Board of Directors |
| Compagnie du Bois Sauvage Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique) | Biobest n.v. | Administrateur |
| | Biofirst s.a. | Administrateur |
| | CBS Finance s.a. | Administrateur |
| | CBS Services s.a. | Administrateur |
| | Ceran Lingua International (CLI) s.a. | Administrateur |
| | Ceran Institut des Langues & de la Communication (ILC) s.a. | Administrateur |
| | Codic International s.a. | Administrateur |
| | Copagnie du Bois Sauvage BV | Administrateur |
| | Guy Degrenne S.A | Membre du Conseil de Surveillance |
| | Imolina s.a. | Administrateur |
| | Matignon Développement s.a.s. | Conseil Stratégique |
| | Metrobel s.a. | Conseil Stratégique |
| | Trade Credit Re Insurance Company S.A. | Administrateur |
| | Simonis Plastic s.a. | Administrateur |
| | Ter Beke n.v. | Administrateur |
| | Neuhaus Holding NV | Administrateur |
| | Trade Credit Re Insurance Company s.a. | Administrateur |
| Jean-Claude LAMBERT Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France) | Guy Degrenne S.A. | Membre du Conseil de Surveillance |
| | | |
| | | |

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

Ordre du Jour

A titre Ordinaire

- Résolution n°1 : Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ; quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Résolution n°2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010,
- Résolution n°3 : Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Résolution n°4 : Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance,
- Résolution n°5 : Autorisation à donner des cautions et des avals et autre garanties,
- Résolution n°6 : Autorisation de renouvellement du programme de rachat d'actions Guy Degrenne par la Société,
- Résolution n°7 : Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Claude Lambert en tant que membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Philippe Joffard,
- Résolution n°8 : Nomination de la société SOPARCIF en tant que membre du Conseil de Surveillance,

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

A titre Extraordinaire

- Résolution n°9 : Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- Résolution n°10 : Modification de l'article 17, 2° des statuts - Autorisation de porter l'âge maximum des membres du Conseil de Surveillance et de leurs représentants à 90 ans,
- Résolution n°11 : Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés et/ou aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,
- Résolution n°12 : Modification de l'article 11 des statuts - Suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire,
- Résolution n°13 : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

Projet de Résolutions

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des comptes sociaux ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, sociaux et consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice clos le 31 mars 2010 arrêtés par le Directoire, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 3.203.601€.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 682 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 mars 2010 de 3.203.601€ en Report à Nouveau qui présentera ainsi un solde débiteur de - 5 158 407€.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-86 et L.225-90 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve le rapport et les conventions et engagements qui y sont visés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise l'allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et ce pour l'exercice clos le 31 mars 2010, pour une enveloppe globale de 50 000 euros.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire à donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 1.500.000 euros et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 1.500.000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une durée d'un an, à compter de la date de la présente Assemblée Générale Mixte.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles du Règlement n°2243/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, et connaissance prise du Rapport du Directoire :

- Autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de du jour de la présente Assemblée, à acquérir ou faire acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social arrêté ce jour, soit 369 279 actions de 4 Euros de nominal chacune, dans les conditions fixées par le Règlement n°2243/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que par la présente résolution dans les conditions suivantes ;
- Fixe le prix maximal d'achat par action à 17 Euros, étant précisé que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'opération donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale des actions ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de l'opération concernée sur la valeur des actions ;
- Décide que compte-tenu de l'existence de 21 442 actions auto-détenues au 31 mars 2010, le montant maximal des fonds destiné à l'opération ne pourra ainsi excéder 5 913 231 Euros ;
- Décide que les achats d'actions réalisés par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir directement ou indirectement plus de 10% des actions composant le capital social de la Société ;
- Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectuée à tout moment, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation applicable et notamment l'article 232-17 du règlement général de l'Autorité des marchés

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

financiers dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, par le recours à des mécanismes optionnels ou des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire, appréciera ;

- Décide que les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- Décide que cette autorisation est destinée à permettre la réalisation des opérations suivantes :
 - ✓ Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte déontologique AFEI,
 - ✓ Le rachat pour des opérations de croissance externe,
 - ✓ Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions,
 - ✓ La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, sous réserve de l'adoption de la 9^{ème} résolution et dans les termes qui y sont indiqués, ou de toute autre autorisation ultérieure.
 - ✓ Aucune opération de croissance externe n'étant envisagée à ce jour et aucun plan d'options ou de titres de créances convertibles ne nécessitant, à la date d'établissement de la présente note, l'objectif essentiel du présent programme de rachat se traduira par la mise en œuvre du contrat de liquidité.
- Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché.

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi à son Président, avec faculté de sous-délégation, l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation. La présente autorisation est consentie, sous réserve des dispositions de l'article 16.2 des statuts prévoyant une autorisation préalable du Conseil de Surveillance, pour une durée comprise entre ce jour et la date de réunion de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 2 décembre 2009 de coopter :

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

- Monsieur Jean-Claude LAMBERT, né le 2 juillet 1942 à Lyon, résidant 76 rue Bonaparte 75006 Paris, en tant que membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Philippe JOFFARD, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la nomination de :

- La société SOPARCIF, enregistrée sous le n° 317 495 026 au R.C.S. de Paris, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

A TITRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la Sixième résolution de la présente assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du Rapport du Directoire et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à la réduction de capital de la Société par voie d'annulation en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital à la date de sa décision par période de 24 mois, de tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé à la 6^{ème} résolution de la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ; le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 1 564 086 euros ;
- Décide que la différence entre le prix d'achat des actions et la valeur nominale sera imputée sur le poste " Réserves d'émission, de fusion ou d'apport" ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
- Délègue au Directoire tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises ;
- Autorise le Directoire, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, à déléguer la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution dans les conditions prévues par la loi ;
- Prend acte que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré.

La présente autorisation est consentie pour une durée comprise entre ce jour et la date de réunion de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide :

- de modifier l'âge maximum des membres du Conseil de Surveillance pour le porter à 90 ans ;
- en conséquence, que l'article 17, 2° des statuts de la société sera désormais rédigé de la manière suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

"ARTICLE 11 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

(...)

2 – La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 90 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de surveillance en fonction.

(...)"

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail et constatant la libération intégrale du capital, confère tous pouvoirs au Directoire en vue d'augmenter le capital de la Société en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées et adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre et de réserver la souscription desdites actions nouvelles aux salariés visés aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente résolution ne pourra excéder 2% du capital de la Société, cette limite étant appréciée au jour de l'émission.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

La présente délégation est conférée pour une durée de maximum 26 mois à compter de ce jour.

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire pour :

- utiliser en une ou plusieurs fois la délégation susvisée, selon les modalités et dans les conditions prévues ci-dessus ;
- déterminer le prix de souscription des actions à émettre, le prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'organismes collectifs ou directement ;
- décider de la durée de la période de souscription, de la date à laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de l'émission ;
- prévoir, le cas échéant, la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- prévoir, le cas échéant, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital ;
- recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, inscrire en compte les actions émises sur délivrance du certificat du dépositaire des fonds ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital selon le nombre d'actions effectivement souscrites ;
- modifier corrélativement les statuts ;
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour exécuter les présentes décisions et parvenir à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

La présente délégation annule et remplace toute autorisation précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de supprimer le droit de vote double attachés aux actions de la société Guy Degrenne S.A. entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, sous condition de l'approbation de la présente résolution par l'Assemblée spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double devant se réunir sur première convocation en assemblée spéciale aujourd'hui à 11 heures ;
- de modifier corrélativement l'article 11 des statuts « Droits et obligations attachés aux actions » et de supprimer le point 4 ; la rédaction de l'article 11 des statuts sera alors la suivante :

"ARTICLE 11 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

ANNEXE 8

Projet de résolutions à l'assemblée des actionnaires du 7 septembre 2010

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires."

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ANNEXE 9

TABLEAU DES HONORAIRES DES CAC

| en k€ | KPMG | | | | PTBG | | | |
|--|-----------|--------|-----------|--------|-----------|--------|-----------|--------|
| | 2009-2010 | | 2008-2009 | | 2009-2010 | | 2008-2009 | |
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Audit | | | | | | | | |
| 1. Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| a. Emetteur | 58 197 | 43.25% | 142 593 | 68.61% | 58 000 | 39.14% | 125 175 | 75.88% |
| b. Filiales intégrées globalement | 63 485 | 47.18% | 65 228 | 31.39% | 80 200 | 54.12% | 39 800 | 24.12% |
| 2. Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| a. Emetteur | 12 875 | 9.57% | | | 10 000 | 6.75% | | |
| b. Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total | 134 557 | 100% | 207 821 | 100% | 148 200 | 100% | 164 975 | 100% |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| a. Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| b. Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| Total des honoraires | 134 557 | 100% | 207 821 | 100% | 148 200 | 100% | 164 975 | 100% |